



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aïcha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Martine MEZONNET représentée par Francis GAUMY
Philippe ROCHETTE représenté par Michel PREAU
Marie-Laure LANCIAUX représentée par Olivier DEVISE

Absente non représentée :

Mme Dominique MOLLE

Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.

Bonsoir à toutes et à tous, il est 20h donc nous pouvons démarrer cette réunion du Conseil Municipal avec, comme à l'accoutumée, je vous propose de procéder à l'appel.

Voilà donc le quorum est largement atteint et nous pouvons valablement délibérer et il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance et je propose que ce soit Yaëlle Mathieu-Pégart, s'il n'y a pas d'objection ? C'est donc elle qui sera notre secrétaire de séance, je vous remercie.

Avant de démarrer l'ordre du jour que vous avez reçu pour cette réunion de ce soir, je voudrais donc évoquer en quelques mots la mémoire d'André Jammot puisque, comme nous tous, je pense, c'est avec tristesse que j'ai appris en ce qui me concerne la semaine dernière, le décès de notre ancien collègue André Jammot.

En qualité d'élu, il fut plusieurs années durant, Conseiller Municipal puis Adjoint au Maire.

Mais c'est également comme responsable associatif qu'il s'est investi dans la vie de notre commune. Toujours disponible, souriant, il aimait aller au contact des Beaumontois et rendre service.

Passionné de sport, principalement de rugby, il n'était pas rare de le croiser sur les terrains lors des rencontres sportives.

Malheureusement, depuis quelques années, la maladie l'avait contraint à se mettre progressivement en retrait d'une vie locale qu'il affectionnait pourtant tout particulièrement.

À sa famille ainsi qu'à ses proches, nous voulons présenter ce soir nos plus sincères condoléances et je vous propose en sa mémoire de respecter quelques minutes, quelques instants de silence.

Je vous remercie.

Oui, Alain Dumeil.

M. Dumeil : Oui, merci, je ne vais pas rajouter beaucoup de choses. Je voudrais simplement, si vous le permettez, profiter de l'enceinte et de ce qui étaient les compétences d'André Jammot pour remercier un grand nombre d'employés municipaux dont il était particulièrement proche puisqu'il les connaissait tous, qui nous ont envoyé des messages de sympathie que nous avons transmis à sa famille donc, pour remercier justement ces employés municipaux et en sachant qu'il y a bien longtemps que notre ancien collègue avait transformé les ressources humaines, les RH en relations humaines avec, justement les personnels municipaux, merci.

M. Le Maire : Merci pour ce complément.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/03/2023

Alors, si on revient à l'ordre du jour, il nous faut d'abord procéder à l'examen et à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui a eu lieu le 31 janvier dernier.

Est-ce qu'il y a de votre part des remarques, des questions sur ce rapport ? Alors dans l'ordre M. Dumeil et après M. Cogneras.

M. Dumeil : Oui merci, écoutez, j'aurais aussi quelques observations minimales dans le procès-verbal en sachant encore une fois que dans l'esprit, au contraire, je crois qu'on peut remercier et féliciter le secrétariat qui a traduit nos débats en 60 pages.

Donc, ce n'est pas pour remettre les choses en cause, mais une observation à l'occasion de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 où vous avez dans un premier temps redit vos vœux aux Beaumontoises et aux Beaumontois. Vous avez comme il se doit également

procéder à l'appel des élus, constater le quorum et proposer M. Néhémie comme secrétaire de séance.

Vous avez aussi, comme c'est le cas aujourd'hui, sollicité des éventuelles observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal précédent mais les observations à ce procès-verbal ayant été adopté par 32 voix et une non-participation bien normale, puisque notre nouvelle collègue, Madame Gasser, siégeait pour la première fois parmi nous.

Mais nous avons trouvé un peu inhabituel et curieux le fait que vous ne signaliez pas l'arrivée de Madame Gasser parmi nous, sans même officiellement lui souhaiter la bienvenue, ceci a dû vous échapper, mais il est vrai que vous devez avoir comme nous du mal à suivre le ballet des démissions, des départs et celui des arrivées.

Et il est bien vrai que lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, le rapport numéro 10, intitulé : « Modification de la composition des commissions internes au Conseil Municipal avait, à cette occasion, montré que nous pouvions, au travers de ce rapport, apprendre les démissions pour confirmation de Mme Andan, de M. Reyrolle et de M. Rochette de ses fonctions d'Adjoint en ce qui le concerne, vous aviez accueilli fort logiquement Madame Meslet le 13 décembre 2023 en remplacement de Madame Andan.

Vous auriez pu accueillir Madame Gasser en remplacement de Monsieur Reyrolle qui nous a pas été précisé, démissionnaire et aussi précisé que dans la liste finalement, si je fais pas d'erreur, que M. Chiron Jean-Luc était bien le suivant de la liste et avait donc dû décliner la possibilité de siéger.

Voilà, il s'agit peut-être juste d'un problème d'oubli ou de mauvaise communication, mais de toute façon ça ne change rien, bien entendu. Bienvenue à Madame Gasser.

Ensuite, j'ai quelques remarques sur le PV. Je pense que ça, ça va être court et bref. A la page 6 et pour que chacun puisse suivre le 3e paragraphe me semble un peu incompréhensible.

« Par ailleurs, la dotation et participation de la DGF qui nous a été notifiée, notifiée pour 2022 est de 627 000€. Donc elle continue à connaître une baisse plus faible bien sûr que celle qu'on a connue plusieurs années en avant bien entendu, mais on prévoit une DGF de 650 000,00€ prévue en 2022, en restant bien entendu toujours très prudent. »

Alors, il y a un problème de date ou il y a un problème de somme, ou il y a un problème de formulation.

M. Le Maire : La prévision a été faite en 2022 pour l'exercice 2023.

M. Dumeil : Non mais on parle deux fois de 2022 et une fois de 627 000 et une fois de 650.

M. Le Maire : Oui. Mais pour 2022, elle a été de 627. Et on est parti sur une prévision.

M. Dumeil : Mais on prévoit une DGF de 650 000 prévue en 2022.

M. Le Maire : Oui, en 2023. Mais c'est une prévision qu'on a faite en 2022 pour 2023.

M. Dumeil : Alors voilà, il faudrait mettre pour 2023.

M. Le Maire : Oui, non, mais alors c'est toute la limite quand on rapporte des paroles et que ce n'est pas un écrit mais pour la bonne compréhension vous avez raison.

M. Dumeil : Non mais c'est pour ça. J'ai une autre observation page 18. Oui, au dernier paragraphe dans les mots que j'ai pu dire, je ne sais plus vers la 6ème ligne, c'est un problème de conjugaison :

« Je peux vous dire que quand le foncier il aurait été », c'est « aura été » plutôt. Pour que ça soit français.

Page 22, au milieu de la page et avant, avant, avant-dernière ligne du 2e paragraphe : « Pour dégager une épargne positif », ça peut être positif, mais ça pourrait être « positive » aussi.

M. Le Maire : « Épargne positive », oui, d'accord.

M. Dumeil : Et page 23 et je vais me permettre de... c'est sur le texte et sur ce qu'a dit Olivier Devise ...Alors je te laisse le soin de le dire alors ? D'accord, donc, M. Devise, fera l'observation et enfin page 27. Si je retrouve ce que c'est.

Ah oui, oui, bien sûr, je vais le retrouver. Alors je dirais dans le 3^e paragraphe et à la 3e ligne, c'est le problème de la phonétique et de l'audio : « Qui respecte les principes de composition issus des fiches de lots ». Ce n'est pas H2O. C'est « L-O-T ».

M. Le Maire : D'accord. D'autres remarques, Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Voilà, je n'ai pas d'autres remarques. Enfin, j'en aurais peut-être quand, si d'autres collègues ont des observations à faire sur le compte rendu, mais j'aurai aussi quelques mots à ajouter.

M. Le Maire : Vous le faites maintenant ?

M. Dumeil : Je peux le faire maintenant si vous voulez. En sachant que je l'ai déjà dit, on l'a déjà dit. Dans nos observations, il n'est pas question de refaire la réunion du Conseil Municipal, ni de changer les décisions qui ont été prises, mais c'est aussi pour nous l'occasion de préciser certaines choses qui correspondent à du déclaratif pour le moins erroné.

Et notamment une affirmation qui est un peu...Elle me paraissait comme ça, un peu étonnante et certains diront étonnamment « Macronienne » dans la méthode à propos des échanges que nous avons eus sur pas mal de pages à propos du CTM et ça se situe page 20.

Vous déclarez : « Effectivement, le CTM c'est un projet que nous avons posé dès la campagne électorale de 2020 » et vous ajoutez, « Je pense que vous l'avez vu ça figure dans nos documents ». Alors j'ai bondi dans ces documents-là, je les ai passés en revue et je suis au regret de vous dire que non, ça ne figure à nul part dans vos documents.

M. Le Maire : Vous avez raison, j'ai revisionné les éléments, on l'a exposé en réunion publique, on ne l'a pas fait figurer dans les documents écrits.

M. Dumeil : D'accord, c'est aussi un peu ce que je pouvais penser.

Et enfin et ça sera la dernière chose que je vais dire, elle va être un petit peu plus longue mais elle va bien éclairer je pense, un certain nombre de choses. Au cours des questions finales et diverses, et suite à une question de M. Maume, un débat s'est instauré à propos des antennes de téléphonie.

À propos notamment de ces antennes installées en centre-bourg. Alors je crois que ça tient la page 57, 58, 59, 60, etc. Vous avez eu en désignant ostensiblement M. Cogneras et moi-même un geste je dirais ...et vous déclarez : « Est-ce que les personnes qui ont autorisé l'installation veulent répondre ? Parce qu'elles sont présentes et ces personnes ont signé les autorisations d'installation d'antennes ». Vous avez même précisé que ce dossier était le plus épais sur votre bureau par rapport aux différentes démarches.

Alors cette déclaration est un peu curieuse et plutôt maladroite, je m'explique. Dans l'exercice du mandat de Maire, il n'y a pas un individu qui, je pense que c'est votre cas, se promènerait avec un stylo à la main et qui signe à tout va, tout ce qu'il rencontre. Moi je croyais que vous saviez cela ?

Il y a 2 conditions pour la signature du Maire, soit il a des compétences qui ont été attribuées en début de mandat, soit il doit y avoir une délibération l'autorisant à signer. Alors je vais donc rapidement résumer et bien tout préciser.

La commission municipale travaux et ça s'appelait UTP je crois, a organisé, a examiné pardon, la première demande de ces antennes, le 27 octobre 2011, en donnant son accord suite au guide des bonnes pratiques qui étaient déjà établies.

Et je cite, un accord a été donné à la suite de cela pour la signature d'une convention. C'était la première pour le maire alors en exercice par délibération du 14 décembre 2011.

Et c'était d'ailleurs, je crois, j'en suis même sûr, c'était à l'unanimité. Deuxième antenne, une nouvelle délibération pour approbation d'une autre convention au Conseil Municipal du 27 mars 2013.

Rapport présenté par le 1er Adjoint. Là aussi de l'époque, vote favorable à l'unanimité du Conseil Municipal, Convention de 12 ans, 9000€, loyer révisable annuellement à hauteur de 2,5%.

Enfin, il y a eu une délibération intermédiaire, c'était pour approbation du transfert de Bouygues Télécom à CELLNEX France avec un avis favorable du Conseil Municipal. C'était le 20 mars 2018. Ça avait été présenté par M. Cogneras et il y a eu là 5 abstentions et 28 pour.

M. Le Maire : M. Dumeil, je m'excuse d'intervenir. Nous sommes sur l'approbation du compte-rendu.

M. Dumeil : Oui, mais je vais y venir, j'y arrive, mais c'était pour bien décliner tout ce qui s'était passé.

M. Le Maire : Enfin, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre M. Dumeil mais l'approbation du Conseil c'est valider si les propos qui ont été tenus ont été rapportés justement. C'est ce qu'on demande dans l'approbation. Si vous souhaitez apporter des éléments et j'avais prévu de revenir sur les antennes dans les questions diverses à l'issue de notre Conseil Municipal. Donc je pense que ça peut y figurer. Et votre intervention ... parce que là elle est hors sujet, je m'excuse de l'exposer comme ça par rapport à l'approbation d'un PV de Conseil Municipal.

M. Dumeil : J'ai bien précisé. Encore une fois le PV retraçait ce qui avait été dit, mais que c'était aussi à cette occasion-là qu'on pouvait relever un certain nombre de contre-vérités.

M. Le Maire : Non mais on ne refait pas le débat à ce moment-là, on le refera tout à l'heure dans les questions diverses, puisque j'ai prévu de donner au Conseil un certain nombre d'informations sur le sujet de la téléphonie.

M. Dumeil : Alors je l'ignorais donc je veux bien raccrocher ça à ça et je donnerai les dernières précisions à cette occasion-là, parce que c'est celles qui sont les plus intéressantes, surtout au regard des interrogations que vous nous aviez adressé à M. Cogneras et à moi-même.

M. Le Maire : Bien alors je crois que M. Cogneras, justement, veut s'exprimer et ensuite sans doute, Olivier Devise, si j'ai bien compris. Donc si vous pouvez éteindre votre micro, M. Dumeil, voilà M. Cogneras, c'est à vous.

M. Cogneras : Oui, une petite remarque page 41. Cela concerne les travaux au groupe Jean Zay où j'avais dit qu'on aurait pu faire ces travaux en site occupé.

Voilà, je vais revenir sur le site occupé. J'ai suivi une construction à Barbat. « Bâtiment médical sans lit », page 41.

M. Le Maire : Non mais j'entends bien, mais est-ce que ce qui est rapporté ici est fidèle à vos déclarations ?

M. Cogneras : Non pas du tout.

M. Le Maire : Vous écouterez la bande parce que ça veut dire que vous remettez en cause...

M. Cogneras : Mais non ! Ce n'est pas ça.

M. Le Maire : Mais « ce n'est pas ça », je sais que « ce n'est pas ça », mais attendez.

M. Cogneras : Mais attendez la fin. C'est une erreur de transcription.

M. Le Maire : Alors qu'est-ce qu'il faut changer ?

M. Cogneras : Bien sûr qu'il faut changer.

M. Le Maire : Mais quoi ?

M. Cogneras : Parce que « site occupé sans lit, « S-A-N-S », ce n'est pas occupé, c'est « 100 lits » en chiffres.

M. Le Maire : Et bien voilà on va le marquer. Quelle ligne ?

M. Cogneras : Voilà, mais laissez-moi finir de parler, non ?

M. Le Maire : Mais attendez ne vous énervez pas, ça ne sert à rien.

M. Cogneras : Mais c'est vous qui vous énervez.

M. Le Maire : Je ne m'énerve absolument pas. Je suis particulièrement calme M. Cogneras et c'est vous qui montez dans les tours, ce n'est pas nécessaire. On est sur l'approbation d'un compte rendu. Vous demandez la modification d'un mot ou d'un terme, on va le prendre en compte et ça sera rectifié dans le procès-verbal.

M. Cogneras : Mais enfin, il fallait quand même que je donne une petite explication. Je pouvais vous dire, il y a écrit « SANS » mettez-moi « 100 » à la place. Et puis vous auriez dit : « ça veut dire quoi ? »

M. Le Maire : Non, tout le monde aurait compris et ça serait rectifié.

M. Cogneras : Ah oui tout le monde aurait compris, si je vous avez dit ça comme ça, oui.

M. Le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations M. Cogneras ?

M. Cogneras : Non, mais celle-là, elle était quand même grosse.

M. Le Maire : Mais elle est prise en compte. Il n'y a pas de problème, merci de raccrocher votre micro pour que je puisse donner la parole à M. Devise.

M. Devise : Oui, donc moi ça va être rapide.

M. Le Maire : Merci de bien parler en face du micro.

M. Devise : Alors déjà page 23, tout en bas de mon intervention, quand j'ai parlé de « marge de manœuvre », ça s'est traduit par « marge de main d'œuvre ».

M. Le Maire : Ah bon ?

M. Devise : Donc si on peut corriger ?

M. Le Maire : Mais on va corriger.

M. Devise : Et à la fin, en plus ce n'est pas « tout à fait ce soir » c'est « du tout fait ce soir ». Mais bon, je pense que c'est la traduction.

M. Le Maire : C'est à la même page, dans le même paragraphe ?

M. Devise : C'est vraiment à la fin.

M. Le Maire : D'accord, c'est noté.

M. Devise : Le 2e point, c'est page 39 à la fin de mon intervention, il y a « redevance » alors que j'avais parlé « d'avance de TVA », pas de « redevance ».

M. Le Maire : D'accord. Très bien, merci. D'autres remarques sur ce projet ? Il n'y en a pas, donc je le soumetts au vote avec les modifications qui ont été exprimées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 29 mars 2023

01- Etat récapitulatif des indemnités versées en 2022

M. Le Maire : Alors nous continuons et nous avons un volume d'un certain nombre de rapports, on va dire financiers puisque c'est effectivement l'objectif et vous avez également trouvé sur table des documents qui vous ont été remis. Le premier, qui est une obligation réglementaire qui doit être remplie, qui est donc de présenter l'état récapitulatif que nous avons perçu au cours de l'exercice 2022, dans l'exercice du mandat qui est le nôtre. Donc vous avez la référence réglementaire qui découle d'ailleurs de la loi, du Code Général des Collectivités, qui prévoit que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres etc. je vous fais grâce de la suite. Voilà donc s'en suit derrière la liste des élus qui composent notre Conseil Municipal avec le montant brut annuel des indemnités perçues sur l'année 2022.

Pour certains dans des fonctions analogues, vous voyez qu'il y a des différences, ça provient de changements de responsabilité en cours d'année et pour un de nos collègues qui est arrivé en fin d'année, il y a eu un paiement sur la fin de l'année 2021 qui a été fait en 2022, ce qui explique qu'il y a un montant un peu plus élevé. Voilà pour les Beaumontois qui nous regardent. Bien sûr, ce document figurera au compte rendu et sera public puisque c'est l'objectif de la publicité qui doit être faite de ces données-là, comme le font l'ensemble des collectivités.

Oui, Damien Martin et François Ulrich.

M. Martin : Oui, une simple remarque, vous nous dites que c'est la liste des élus qui siègent autour du Conseil Municipal en balayant rapidement les noms, c'est la liste, à l'exception d'une personne, Alain Dumeil qui ne touche pas d'indemnisation.

M. Le Maire : Oui, puisqu'il avait indiqué qu'il ne souhaitait pas percevoir d'indemnités par rapport à sa situation personnelle.

M. Martin : Tout à fait. On est complètement d'accord, mais donc on n'est pas sur la liste de tous les élus. Il en manque un.

C'est simplement pour une précision mais c'est par rapport au texte que vous venez de dire.

M. Le Maire : D'accord, alors M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui, merci M. le Maire, ça sera annexé, c'est très bien, mais on peut dire que vous avez été extrêmement sommaire dans cet état récapitulatif et que vous appliquez la loi strictement.

J'ai ici un texte que vous connaissez certainement, qui provient de l'Association des Maires de France, concernant le nouveau dispositif. Alors effectivement, le juge n'a jamais statué sur cet article-là pour l'instant. Il y a des précisions quand même de la DGCL en date du 30 novembre 2020, où il est écrit très clairement, quand même, que le nouvel article que vous avez cité, je ne recommencerais pas, mentionne que doivent être présentés les, « indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en tant qu' élu local » et l'Association des maires de France, enfin, la DGCL, pardon, précise en tant qu' élu en leur sein, au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d' économie mixte, société publique locale.

Ils ajoutent, l'Association des maires de France : « Nous préconisons d'y inscrire toutes les indemnités de fonction ou toute autre forme de rémunération », donc y compris les avantages en nature. Et, il rappelle encore une fois dans leur conclusion qu'il s'agit « d'une mesure de transparence » et donc c'est une bonne chose que vous l'ayez faite mais c'est vrai qu'on s'attendait, par exemple, à ce que figurent les indemnités des élus qui siègent à la Métropole, qui siègent au SMTC ou dans un tout autre syndicat ou société d' économie mixte qui pourrait donner lieu à des versements de fonctions. En tout cas, voilà ce qui était préconisé par la DGCL le 30 novembre 2020, et qui est rappelé par l'Association des Maires de France. Donc c'est vrai qu'on reste un petit peu sur notre faim par rapport à cet état récapitulatif, mais on est bien d'accord que vous restez dans le cadre de la loi, en tout cas de l'interprétation la plus stricte et sommaire de l'article.

M. Le Maire : Je ne sais pas si c'est la plus stricte et la plus sommaire, mais c'est celle qui a été partagée au niveau, je ne sais pas si c'est le dernier ou le précédent bureau Métropolitain, où il a été convenu que chaque collectivité publierait ce qu'elle verse à ses membres. Donc voilà nous nous sommes alignés là-dessus.

M. Ulrich : Voilà, on peut juste remarquer que c'est une curiosité de la transparence.

M. Le Maire : Oui, peut-être.

M. Ulrich : Quand on est élu et qu'on cumule les mandats, la moindre des choses serait de donner toutes les indemnités qu'on perçoit. Mais c'est une conception qui nous appartient. C'est une idée de la transparence que nous nous faisons et que nous livrons à l'Assemblée. Après vous en ferez ce que vous voudrez. Je vous remercie.

M. Le Maire : Oui, Patrick Néhémie.

M. Néhémie : Juste pour indiquer que, par exemple, s'agissant des indemnités qui sont versées par la Métropole ou au titre de la Métropole. Elles figurent dans un document qui est diffusé et en libre consultation par la Métropole elle-même, donc ce serait redondant. On ne reprendrait au niveau Municipal que ce qui est disponible au niveau Métropolitain. C'est pour ça que la Métropole souhaitait qu'il y ait cet effet et pas cet effet cumulatif. Cette information sera disponible puisqu'elle est d'abord soumise au Conseil Métropolitain après-demain, et elle sera ensuite disponible sur les données en libre accès de la Métropole.

M. Le Maire : Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Les citoyens se chargeront de faire la synthèse de toutes les indemnités puisqu'en fait, malgré la crise démocratique qu'on connaît, vous, vous estimez que ce n'est pas nécessaire ? Bah on s'en chargera.

C'est dommage parce que ça fait vraiment partie, effectivement, des informations qu'on est en droit d'avoir en tant que citoyen. Combien nous touchons dans les différentes instances dans lesquelles nous siégeons. Je trouve que ça serait tout à fait normal et sain de les donner sans avoir à chercher dans des délibérations et sans avoir à revenir sur les comptes rendus, ça serait bien qu'il y ait une synthèse qui soit donnée de manière transparente.

M. Le Maire : Alors, vous savez que cette disposition est relativement nouvelle puisque c'est la première année où elle est mise en place de cette façon. Je ne suis pas opposé à ce qu'on l'élargisse dans le sens que vous évoquez. Enfin, vous devez le savoir. Moi, je suis parfaitement à l'aise avec tout ça puisque lorsque nous avons été élus, j'ai proposé aux membres de l'équipe qui l'ont accepté, puisque vous savez que seuls sont prévus en indemnité le Maire et les Adjoints, que nous puissions indemniser les Conseillers Délégués et l'ensemble des Conseillers Municipaux, y compris bien entendu, de l'opposition. Que pour alimenter cela puisque c'est sur la même enveloppe financière, ce n'est pas une augmentation du prélèvement sur les finances de la commune. Les Adjoints et moi-même avons accepté de diminuer nos indemnités pour ce qui me concerne, je crois que c'est de l'ordre de 800€ par mois que je l'ai fait et je pense que c'était nécessaire aussi au fonctionnement démocratique donc là-dessus moi je veux bien tout entendre. Je vous dis on peut tout à fait, on pourra tout à fait progresser et peut-être sortir quelque chose de plus complet sur ces montants là. M.Ulrich.

M. Ulrich : Oui je ne voulais pas revenir, je n'ai pas l'habitude de vous répondre mais là je ne peux pas laisser passer ça parce que j'ai l'impression qu'on nous prend pour des imbéciles. Alors c'est une grande tradition aujourd'hui dans notre pays que les gens qui ont le pouvoir, quelque forme de pouvoir, méprisent les autres. Mais vous n'êtes pas obligé de cultiver ce style-là. Je veux dire, vous pouvez ne pas nous raconter ça ! Les Beaumontois ont voté aux dernières élections pour des Conseillers Municipaux et des Conseillers Métropolitains, la moindre des choses, compte tenu de l'article tel qu'il est formulé et tel que préconise l'Association des Maires de France aurait été au moins de faire préfigurer ce que les élus qui sont au moins élus à la commune et élus à la Métropole, touchent comme indemnité, et pour l'un et pour l'autre. La Métropole ne l'a pas fait. Je suis allé voir. Effectivement, ils n'ont pas pris les indemnités en tant qu'élus municipaux.

Je le regrette de la même manière et je pense que certains le diront aussi, mais je trouve qu'aujourd'hui on parle de transparence, je ne comprends pas votre démarche et il n'y a rien de personnel. Enfin, vous avez fait votre choix de diminuer vos indemnités. C'est votre choix, très bien voilà, mais le problème, il est collectif. Là, il est que les élus municipaux pourraient me semble-t-il dire les indemnités qu'ils touchent s'ils sont élus, s'ils sont Adjoints, s'ils sont Conseillers Métropolitains, si en plus de ça ils sont, je ne sais pas au SMTC, dans un autre syndicat, ça me paraît un minimum et quelque chose de naturel, puisque la loi, en tout cas, l'autorise, et même les maires de France le préconise. Voilà, c'était juste ce que je voulais dire et il n'y a rien de personnel. C'est une attitude, que me semble-t-il les élus devraient avoir si on veut apparaître transparent aux yeux de la population.

M. Le Maire : Mme Faye.

Mme Faye : Moi, je vais intervenir. Moi, je n'ai rien à cacher comme tout le monde. Effectivement, la mairie de Beaumont ne m'a pas demandé quelle était mon indemnité de fonction. Elle aurait pu

effectivement apparaître en tant que Vice-présidente à la Métropole. Elle aurait pu apparaître et je vous remercie de le souligner, elle apparaîtra au Conseil Métropolitain de vendredi.

Moi mon indemnité de fonction de Vice-présidente à la Métropole aujourd'hui s'élève mensuellement à 1534€, voilà.

M. Le Maire : Si vous le souhaitez, je me tourne également vers Mme Veilhan et donc Patrick Néhémie, nous rajouterons les montants perçus au titre de la Métropole. Ce n'est pas du tout un problème. Mme Veilhan.

Écoutez, puisque Mme Faye l'évoque, nous incrémenterons le document pour sa mise au procès-verbal des montants qui ont été exprimés pour les deux Conseillers Métropolitains qui figurent dans notre Assemblée, donc Hélène Veilhan et Patrick Néhémie et pour Mme Faye en qualité de Vice-Présidente voilà. Aucun problème. Alors oui, M. Dumeil ?

M. Dumeil : Alors écoutez, j'en ai pour une seconde, je n'avais pas l'intention d'intervenir puisque moi je suis totalement en dehors de tous ces aspects-là, mais je voulais souligner que j'ai trouvé intéressant l'argument de M. Ulrich disant que les Conseillers Communautaires étaient élus en même temps qu'aux élections municipales, donc je trouvais que c'était un bon argument et que vraisemblablement, ça serait bien que ça accompagne.

M. Le Maire : Mais ça sera fait comme je l'ai dit, je m'étais rangé sur, on va dire, la préconisation qui avait été faite en bureau des Maires à la Métropole mais je n'ai aucune difficulté à ce que l'on publie ces éléments-là. Le tableau qui vous a été présenté sera complété des éléments qui viennent d'être évoqués.

Voilà pour ce document.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Vous aviez également demandé d'avoir communication d'un certain nombre d'éléments sur des transactions foncières avec l'EPF Auvergne. Ce document vous a été remis sur table et il figurera en annexe au prochain compte-rendu pour la parfaite information de tous. Et nous aurons puisqu'il nous a été adressé, un vœu qu'on examinera en fin de réunion qui a été déposé par le groupe Uni(e)s. Je vous propose donc d'enchaîner avec le rapport numéro un, qui est donc l'approbation du compte de gestion 2022, et dans une présentation que notre collègue va globaliser au niveau du budget puisqu'il y a un certain nombre de délibérations qu'il faut prendre sur ce thème. Voilà Patrick Néhémie.

Et vous avez un diaporama qui est accompagné, et qui permettra aux internautes qui nous suivent et que je salue, d'avoir je l'espère une meilleure compréhension parce que suivre des chiffres qui sont énoncés n'est pas toujours très facile.

M. Néhémie : En effet, je vous présenterai lors de mon intervention, après une introduction, les comptes de gestion 2022, le compte administratif 2022, l'affectation des résultats de clôture 2022, les taux d'imposition pour 2023 ainsi que le budget primitif 2023. Qui sont les 5 délibérations qui suivront. Donc je vais vous relater en une seule et même prise de parole et ensuite chacun pourra s'exprimer sur l'ensemble de ces éléments budgétaires.

En introduction, les débats relatifs aux finances de la commune sont liés : entre le bilan que l'on tire de l'exercice précédent et l'exercice budgétaire en cours. De plus, ils sont dans la continuité des débats sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 31 janvier.

Pour éviter d'alourdir le Conseil Municipal et pour ne pas faire d'inutiles répétitions, je vous propose de faire une brève introduction globale des 5 résolutions, afin de laisser le temps au débat.

Mais avant cela, permettez-moi de faire un rapide retour sur les débats sur le rapport d'orientation budgétaire du 31 janvier.

Ce jour-là, j'ai eu à faire face à quelques avis acides et brutaux sur le ROB, et plus particulièrement, selon les intervenants de l'opposition, sur l'absence d'orientations budgétaires.

Cette affirmation sera d'ailleurs reprise, sans contrôle, sans vérification, comme une vérité absolue par le journaliste de La Montagne sous le titre « Des débats, faute d'orientations ».

Comme je n'ai jamais pensé être exempt de tout reproche, j'ai pensé qu'il serait sans doute fort utile que je m'inspire de mes prédécesseurs pour corriger à l'avenir ces soi-disant funestes insuffisances.

J'ai donc repris les rapports d'orientations budgétaires antérieurs et notamment ceux de mi-mandat.

Pour le ROB 2017 que vous avez présenté, M. Martin, la part la plus importante de votre rapport portait sur une étape importante concernant les conséquences budgétaires des transferts de compétences vers ce qui devenait la Communauté Urbaine (3/5 pages). Les propositions d'orientations budgétaires étaient envoyées en 3 pages, quand le rapport que vous aviez critiqué en comportait 11 pages, PPI compris, pour des explications de même nature. Bizarrement, Monsieur Ulrich, vous n'aviez rien trouvé à redire sur cet aspect, pas plus que vos colistiers de l'époque !

Pour le ROB 2010 présenté par M. Devise, les choses étaient encore plus vite expédiées en 2/5 pages très peu chiffrées. Quant aux axes stratégiques qu'ils sous-tendaient, ils se résumaient à "Demander aux services de contenir leurs dépenses de fonctionnement". Le ROB 2011 était un peu plus cossu avec 3/5 pages consacrées aux orientations budgétaires un peu plus chiffrées que l'année d'avant.

Que n'auriez-vous pas dit au rapporteur M. Devise, M. Ulrich, si vous aviez été Conseiller Municipal à l'époque ? Puisque vous auriez été tout aussi sévère, je l'imagine, que dans les saillies que vous m'avez destinées, n'est-ce pas ? Comme je l'indiquais dans le précédent débat, je préfère m'en tenir aux faits plutôt qu'aux seuls propos oraux. C'est pourquoi je tiens à votre disposition tous ces documents qui, j'en suis sûr, vous procureront une fructueuse lecture.

Allons au-delà de ces quelques piques réciproques pour nous poser de vraies questions. Vous êtes l'opposition et vous vous opposez. Quoi de plus normal dans notre fonctionnement démocratique communal. Mais en quoi servez-vous l'intérêt général et nos concitoyens, en vous complaisant dans l'excès et la caricature ? A rien sinon, par quelques effets de manche, à vous assurer de faire le buzz dans la presse locale que vous pouvez remercier d'avoir fait le job pour vous.

Quelle crédibilité vos affirmations sur notre manque d'intérêt pour la cause sociale ? C'est pourtant nous, depuis 2020, qui avons fait passer la subvention au CCAS de 80 000€ à plus de 200 000€. Et les participants au Conseil d'Administration du CCAS pourront juger que nous ne sommes certainement pas inertes en la matière.

Quelle crédibilité vos affirmations selon lesquelles nous ne nous intéressons pas au réchauffement climatique ou la chute de la biodiversité ? Nous n'avons pas attendu le rapport du GIEC, que vous citez comme une ritournelle, pour diversifier notre énergie ou réduire nos consommations

énergétiques. C'était dans le projet que nous avons travaillé depuis 2019 et présenté aux Beaumontois en 2020. Et c'est ce que nous faisons à travers la rénovation de l'Ecole Jean Zay, l'implantation de panneaux photovoltaïques au Masage, la conversion progressive aux LED pour l'éclairage public et les locaux sportifs, ou la plantation de centaines d'arbres et arbustes sur notre commune, pour ne citer que quelques exemples.

Enfin comment s'étonner que nos orientations budgétaires soient de la même nature qu'en 2021 et 2022 ? Elles sont la concrétisation du projet que nous portons et, malgré les difficultés des différentes crises que nous traversons, que nous ne portons pas toujours dans les mêmes termes.

Nous sommes pour une politique écologique et sociale déterminée. Nous n'avons pas besoin de sans cesse recourir aux mots pour le démontrer, parce que nous agissons. Nous préférons les actes aux mots, car les actes parlent d'eux-mêmes.

Suite à cette introduction, je vous propose de passer à la présentation des différentes délibérations relatives aux affaires budgétaires.

1^{er} délibération : compte de gestion 2022

Le vote porte sur la sincérité, la régularité et la légalité des écritures effectuées par les services du Trésor. Il ne s'agit pas de se prononcer sur l'exécution budgétaire de 2022 mais de valider la bonne tenue du compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal M. Loye. C'est donc à sa personne, dans son rôle de Trésorier Principal, qu'il convient de donner quitus. Le compte de gestion est bien sûr conforme au compte administratif faisant l'objet de la délibération suivante. Je ne m'étends donc pas sur les chiffres qui y sont présentés puisqu'ils sont les mêmes que ceux que nous allons un peu plus détailler avec le compte administratif.

2^e délibération : compte administratif 2022

Même si les chiffres n'étaient pas encore définitifs lors du ROB du 31 janvier, nous avons déjà largement présenté les tendances fortes de l'exercice 2022 lors de la précédente session du conseil municipal.

Je me limiterai donc à une présentation succincte.

Contexte

L'année 2022 n'a pas été, une fois encore, une année normale. Alors que nous sommes sortis progressivement de la crise sanitaire, nous avons vu grandir une crise internationale avec la guerre en Ukraine et une crise économique, en partie liée à celle-ci, qui a provoqué une poussée inflationniste et une hausse très forte de certains coûts (énergies, produits alimentaires, matières premières). Enfin, l'été 2022 nous a montré, s'il en était besoin, que nous connaissons aussi une crise écologique sans précédent qui appelle des réponses publiques.

Nous avons en partie anticipé les effets de ces crises, soit par des investissements préventifs (ex : la reprise de l'éclairage public, l'éclairage des terrains de foot, le projet Jean Zay), soit en ayant intégré dans nos prévisions budgétaires l'envol de certains coûts comme l'énergie. L'impact sévère de ces crises n'est donc pas totalement une surprise et a eu des effets maîtrisés sur nos finances en 2022.

Ces contraintes externes ont eu aussi pour effet des décalages dans certaines réalisations d'où des restes à réaliser encore conséquents, comme les connaissent l'ensemble des collectivités et des acteurs publics ou privés.

Analysons rapidement cet exercice.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Globalement, dans tous les chapitres de la section de fonctionnement, le montant des crédits ouverts (BP+DM) n'a pas été atteint.

Au chapitre 011 (charges générales), la baisse par rapport à l'exercice 2021 tient pour l'essentiel à la fin de l'externalisation de l'ALSH qui a conduit à déplacer les charges du chapitre 011 au chapitre 012. Les augmentations des coûts de l'énergie des matières premières et des produits alimentaires, parce qu'ils avaient été anticipés, restent mesurées.

Au chapitre 012 (charges de personnel), la différence de 500000€, par rapport à 2021 tient à 4 facteurs : la municipalisation de l'ALSH déjà évoquée (282 000€), la revalorisation du régime indemnitaire (70000€), la hausse du point d'indice (100000€) et l'augmentation des coûts de remplacement.

Recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement sont meilleures que celles que nous avons budgétées. C'est une prudence de gestion qu'il convient d'ailleurs de respecter au risque de gonfler des rentrées artificiellement au prévisionnel.

L'exercice a débuté avec un résultat 2021 reporté en section de fonctionnement de près de 900000€.

La sortie de la crise sanitaire et la bonne dynamique des services, notamment la restauration scolaire et l'ALSH, a permis d'enregistrer des produits des services (chapitre 70) en hausse de plus de 250000€ par rapport aux résultats 2021 au-delà même des chiffres d'avant Covid (901000€ en 2019).

Le chapitre 73 connaît une augmentation de plus de 300K€ par rapport à 2021 pour deux raisons : une hausse des bases des taxes foncières et une hausse des droits de mutation de près de 150000€.

Le chapitre 74 (Dotations et participations) connaît une petite baisse par rapport aux prévisions, d'une part par la baisse désormais récurrente de la DGF (près de 30000€) et des retards tout aussi récurrents de versement d'aides de la CAF qui interviendront sur 2023.

Les produits exceptionnels du chapitre 77 proviennent pour l'essentiel de la vente d'une parcelle sur la Mourette.

Conclusion concernant la section de fonctionnement

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une meilleure mobilisation des recettes, notamment le produit des services, permettent un solde positif de la section de fonctionnement de **427 793,34 €**.

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Avec un montant affiché de 3 071 253,73 €, les recettes d'investissements sont constituées essentiellement :

- L'affectation des résultats 2020 pour 1 560 141,89 €
- Les écritures d'ordres du chapitre 040 présentant un total de 1 057 723,27 € reprenant :

- 621 300 € de cession de parcelles dont la parcelle BH 184,
- 436 423,27 € d'amortissements des immobilisations
- Le remboursement de la dette en capital par la CAM, pour le transfert de compétence de la Voirie pour 162 751 €
- Le FCTVA 2022 pour la somme de 162 352,53 €

Dépenses d'investissement

La sortie de la crise sanitaire, les incertitudes pesant sur l'économie et des retards sur certains dossiers ont une fois encore altéré les taux de réalisation 2022, quoi que dans une moindre mesure qu'en 2021. De plus, en intégrant les restes à réaliser, nous atteignons des taux de plus de 90% de réalisation, tout à fait satisfaisant.

Les restes à réaliser 2022 à reporter sur l'exercice 2023 représente une somme de **834 K€**.

Conclusion concernant la section d'investissement

Finalement, la section d'investissement, sans avoir eu recours à l'emprunt encore cette année, ressort avec un excédent d'un peu plus d'un million d'euros.

3^e délibération : affectation des résultats

Suite à la clôture de l'exercice 2022, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Le compte administratif en section de fonctionnement est excédentaire de 427 793,34 € et, après report des exercices précédents, s'établit à 1 322 742,03 €.

La section d'investissement est excédentaire de 1 066 361,31 € soit -238 408,57 après intégration des reports et restes à réaliser.

L'excédent de la section de fonctionnement est donc ventilé comme suit :

- 238 408,57 € pour assurer le besoin de financement et équilibrer la section d'investissement,
- 1 084 333,46 € en report de fonctionnement qui apparaitront au compte 002 au budget 2023.

Donc, il vous conviendra, là aussi, de vous prononcer sur cette affectation qui est un processus assez automatique.

Interventions hors micro.

M. Le Maire : Le temps du débat va venir, on vous présente la globalité des éléments et on prendra tout le temps pour échanger à l'issue, je vous remercie.

M. Néhémie : C'est ce que nous avons fait l'an dernier, je pense que ça n'avait pas posé de souci.

Interventions hors micro.

M. Néhémie : Si, si, je vous l'assure.

M. Le Maire : Vous aurez tout à fait le temps de vous exprimer sur les différents rapports. On vous fait une présentation globale, comme d'ailleurs, d'autres collectivités peuvent le réaliser, et le temps

du débat sera ouvert. Ne vous inquiétez pas, vous aurez le temps d'exposer vos avis et de poser les questions que vous souhaitez. On continue la présentation.

M. Néhémie : Donc la **4e délibération porte sur les taux d'imposition.**

Donc cette année, marque le retour d'un pouvoir sur le taux sur la taxe d'habitation, mais qui porte maintenant sur un nombre plus limité d'habitations puisqu'il s'agit principalement des résidences secondaires et des logements vacants. Quant au taux d'imposition sur la taxe foncière et la bâtie et non bâtie, nous maintenons bien entendu les taux qui sont de 86,90% et de 40,81% puisque maintenant nous intégrons dans le même taux, l'ex taux départemental et le taux communal.

Donc je vais vous présenter maintenant le budget primitif.

Interventions hors micro.

Je suis surpris de vos remarques cette année, puisque l'an dernier je vous ai proposé exactement le même schéma qui semble-t-il a convenu parfaitement à tout le monde.

M. Le Maire : On a procédé de la même manière l'année dernière.

M. Néhémie : Nous avons fait exactement la même chose l'an dernier. Et il n'y avait eu aucune remarque sur la procédure, donc je ne sais pas pourquoi cette année. Mais bon je veux bien, si cela convient de faire une pause. Il n'y aura pas de souci.

M. Le Maire : Alors, il y avait une question d'Olivier Devise qui était, je crois, le premier à avoir sollicité la parole.

M. Devise : Oui, alors moi je vais prendre un peu de temps et ce n'est pas sur ces délibérations, c'est parce qu'on a annoncé des choses complètement fausses.

J'ai donc été vérifié quand même les débats d'orientation budgétaire et le rapport rédigé à l'occasion. Donc les 2 rapports cités, il y en a un qui fait 12 pages et l'autre qui fait 20 pages, qui sont traduits par M. l'Adjoint aux finances par 3 pages.

Je suis quand même assez étonné. Je peux les diffuser, ils sont sur mon ordinateur, donc je suis assez étonné de dire que 12 ou 20 pages, je ne sais pas lequel c'est maintenant, ça se ramène à 3 pages.

Voilà, il me semble qu'avant 2004, effectivement, c'était peut-être 3 pages, mais après ça a changé. Donc voilà, c'est gênant d'avoir des affirmations à ce point fausses en Conseil Municipal.

M. Néhémie : J'ai indiqué que la présentation des orientations budgétaires portées sur 3 pages.

M. Devise : Oui c'est bien ce que je dis.

M. Néhémie : Et bien c'est exactement le cas. J'ai le document ici, je peux le mettre à votre disposition, bien sûr. Il n'y a pas de souci.

Imaginez bien que si je vous ai dit ce montant-là, ce nombre de pages, c'est parce que je les ai comptées. Et parce que je les ai.

M. Devise : Mais moi aussi. Il n'y a pas grand chose à faire. Je maintiens que le rapport d'orientation budgétaire faisait bien les 20 pages et il était détaillé etc. Donc à partir de ce moment-là annoncer des choses comme ça, c'est absolument scandaleux. Moi je n'arrive même pas à comprendre que dans notre Assemblée il puisse y avoir un comportement pareil de la part du 1^{er} Adjoint.

M. Le Maire : M. Ulrich qui avait demandé la parole également. C'est Mme Veilhan pardon.

Mme Veilhan : Mme Veilhan, elle s'est présentée aux dernières élections municipales en tant que citoyenne, en espérant pouvoir faire changer un petit peu les choses d'un point de vue politique et vraiment je suis complètement abasourdie par le niveau des débats. Je ne comprends pas.

En fait, l'opposition n'est pas forcément là pour juste critiquer sans apporter de choses intéressantes. Quand on dit qu'il n'y a pas d'orientation budgétaire, effectivement, il n'y a pas d'orientation budgétaire, parce que vos titres de chapitres, c'est « les recettes progressent », c'est « les dépenses progressent ». Il n'y a pas de fonds, donc c'est ça qu'on voulait dire. Ce n'est pas forcément, ce n'est pas une critique complètement... C'est juste qu'en fait des orientations budgétaires, ça veut dire qu'on donne des grandes thématiques. Ce qui n'apparaît absolument pas dans vos têtes de chapitre, ce n'est pas méchant. On a rien contre vous, mais c'est simplement une manière de présenter les choses et de dire voilà les prochaines années, on va s'occuper de tel et tel projet en particulier et de donner du sens à vos têtes de chapitre. C'est ça qu'on voulait dire.

Après moi, qu'on puisse revenir continuellement au sein de ce Conseil Municipal, sur ce qui s'est passé dans le mandat d'avant, dans le mandat d'avant, d'avant, dans le mandat d'avant, avant, avant ; je trouve ça vraiment pas à la hauteur de ce qu'attendent les Beaumontois et les Beaumontoises des élus qui sont ici présents.

M. Le Maire : C'est M. Martin, je crois.

M. Martin : Alors écoutez, moi, je suis particulièrement surpris par rapport à votre introduction, que vous souhaitiez enchaîner toutes les délibérations et tous les rapports je peux comprendre, parce que plus on va repousser la réponse que l'on va vous faire, et bien plus je pense que vous repoussez le problème.

Honnêtement, je suis estomaqué, mais vraiment estomaqué par votre retour. Vous nous avez présenté votre rapport d'orientation budgétaire la séance précédente.

On a, nous, argumenté et sollicité certaines questions et échangé sur ce rapport budgétaire. J'ai relu très rapidement mes remarques.

Honnêtement, enfin dans le texte, je ne vois pas où était l'agressivité, où était l'arrogance, que vous pouvez laisser entendre. On parle de politique, on a une vision de Beaumont qui est certes différente de la vôtre, puisque vous vous êtes présenté contre nous, et il y a 3 listes et donc chacun a sa propre vision et ça faut l'accepter. Je pense qu'on est tous là aujourd'hui, autour d'une table pour parler de Beaumont avec des visions différentes, mais pour tendre vers les Beaumontois, là ce que les Beaumontois sont en train de voir/visionner sur le site internet. Le public est ici présent. Je pense que ça va finir de les écœurer de la politique, qu'elle soit nationale ou locale, c'est grâce à des interventions comme celle-là, que les gens repoussent les élus, qu'ils soient locaux ou nationaux, et se désintéressent totalement de la politique.

Pour ce qui est de mon budget, de mon rapport d'orientation budgétaire, visiblement, je n'ai qu'un mauvais point selon vous, puisque c'est le rapport d'orientation de 2017 donc je peux m'en satisfaire puisque j'en ai fait quand même plusieurs. Passé cette petite plaisanterie si vous voulez un climat serein, apaisé, et c'était dans vos documents de campagne. Je pense que, peut-être que vous ne vous y prenez pas de la bonne manière, et à la relecture de nos documents, c'est plus l'article de la personne de La Montagne qui vous a piqué que nos échanges ? Sinon vous auriez eu tout à fait la possibilité de nous répondre le jour même à nos remarques et à ce qu'on rentre réellement dans un rapport d'orientation budgétaire tel qu'on peut l'entendre. Voilà, c'est tout.

M. Le Maire : Est-ce-qu'il y d'autres interventions à ce stade ? Aurélien Bazin.

M. Bazin : Oui, simplement pour qu'on puisse peut-être reprendre une bonne fois pour toute le débat sur des bonnes bases, comme le dit effectivement Damien Martin. Et ça va peut-être vous surprendre, je vais rejoindre Mme Veilhan sur le début de son introduction.

Effectivement, pour les jeunes élus que nous sommes, faire de la jurassique politique, il y en a un petit peu marre. Le temps des dinosaures est révolu depuis un moment.

Sauf que dès le démarrage, on repart systématiquement, dès les premières introductions, sur « Il était une fois la vie de Beaumont » et donc moi je préfère les histoires quand elles me sont racontées le soir par le Père Castor plutôt que par certain nombre de collègues. Par rapport à la notion d'orientations du budget.

Il est vrai qu'il y a des têtes de chapitres après, y a des nomenclatures comptables, c'est des éléments tout à fait techniques et vous avez raison peut-être que la nomenclature et les titrages des chapitres ne sont pas à la hauteur des projets que nous avons.

Pour autant, on en a et on en a débattu la fois dernière suffisamment. Ça veut dire qu'il y a au moins deux sujets qui donnent particulièrement un axe au budget et qui est la première étape d'une longue série de projets Beaumontois. Ils s'appellent : l'école Jean Zay, que vous avez longuement débattu la fois dernière, qui donne une priorité à l'éducation, aux thématiques de l'environnement avec une politique qui n'a pas consistée à détruire un bâtiment patrimonial pour lesquels un certain nombre de nos collègues sont particulièrement attachés et qui intègrent pour demain des éléments de rénovation énergétique, de transition énergétique, que vous appelez de vos vœux, que le projet soit disproportionné, dispendieux selon vous, ça, c'est un argument. Pour autant, c'est une orientation de notre projet. Deuxième élément majeur, c'est le projet de Cœur de Ville. Vous l'avez commenté, ça veut bien dire que c'est une orientation, donc quand on dit qu'il n'y a pas d'orientations, je veux juste préciser qu'il y en a au moins deux majeurs qui ne sont pas sans conséquences puisqu'elles vont contribuer à structurer une partie de la vie Beaumontoise : le Cœur de Ville et l'école Jean Zay.

M. Le Maire : M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui, merci M.le Maire, je suis content que M. Bazin soit intervenu avant moi, ça va me permettre de lui expliquer là où on a un désaccord de fond. C'est justement ce que nous avons essayé d'expliquer, mais sans vouloir caricaturer personne. De toute façon, y a pas besoin, vous le faites très bien tout seul.

Ce n'était pas du tout notre propos. Notre propos était de montrer que justement, il n'y avait pas d'orientations. C'est bien ça qu'on vous reprochait. Sur Jean Zay, la nécessité d'avoir une autre école ou une école effectivement économe en énergie, etc. On n'a jamais contesté ça. Ce qu'on a dit, c'est que ça manquait de vision. Voilà, que ça allait coûter très cher et plus que ce qu'on a reproché, ce n'est pas que ça manque de vision, c'est que vous ne vouliez même pas entendre qu'on pouvait penser autrement. Essayez de penser globalement. Le problème, il est là, c'est là-dessus qu'on est intervenu sur le fait que ce sont des projets qui engagent Beaumont pour longtemps. Vous dites que c'est une vision de l'école. Moi je veux bien, mais prendre la décision de rénover Jean Zay, je vous l'ai dit et ça n'a pas provoqué la moindre réaction, c'est décider que les petits Beaumontois, en 2100, iront dans ce bâtiment conçu en 1950. C'est ça que ça veut dire. Alors, effectivement, on peut considérer que c'est une orientation d'accord, mais permettez-nous de la contester.

Quant au projet Cœur de Ville, on avait essayé d'expliquer et d'ailleurs, je pense que tout le monde avait cette idée-là, qu'il fallait absolument penser un projet global, notamment pour régler les problèmes de circulation. Ça consiste en quoi finalement aujourd'hui ? Et bien à la vente de 3 îlots à

des promoteurs particuliers, privés. Et puis, on attend que la Métropole veuille bien faire quelque chose sur la voirie à Beaumont. Voilà et sur un petit bout de la voirie, il nous paraît légitime, enfin, je ne crois pas qu'on puisse reprocher à l'opposition de dire que ce n'est pas sa vision. Voilà, c'est tout ce qu'on dit, mais on ne va pas plus loin que ça et je pense que nous sommes dans notre rôle quand nous le faisons. Et nous ne visons pas une personne en particulier. Nous visons des choix politiques qui ne sont pas les nôtres, on est là pour essayer d'expliquer qu'on pourrait en faire d'autres. Et effectivement, quand de temps en temps, peut-être nous nous emportons, c'est parce que nous n'arrivons pas à ébranler vos certitudes. Voilà, mais ne serait-ce qu'ébranler dire, on peut faire une pause et discuter ? Non, on ne peut pas parce que ça se termine toujours par : « merci Monsieur machin, pour votre intervention, c'était très bien, mais on vote » et puis voilà. Donc c'est toujours comme ça. Donc effectivement, vous pouvez dire que vous avez des orientations, etc.

Nous, on conteste le fait que ça s'appelle des orientations, c'est une première chose. Quant à la politique sociale, soyez tranquille, j'y reviendrai dans l'intervention sur le budget prévisionnel, vous pouvez être tranquille, j'y reviendrai. Alors je comprends que ça vous gêne puisque M. Bazin, pour ne pas le nommer quand on parle de politique sociale, parle de moraline, alors je ne sais pas ce que c'est que la moraline, mais toujours est-il que c'est sans doute très péjoratif. Il n'en demeure pas moins que j'y reviendrai parce que je pense que dans votre budget, il n'y a pas de traces d'une volonté de politique sociale. Et je ne dis pas que le CCAS n'a pas des actions tout à fait intéressantes, mais il nous semble qu'il y a une différence entre avoir une politique sociale et qu'un CCAS mène des actions tout-à-fait raisonnables, tout à fait intelligentes. Je n'ai rien à dire là-dessus. Mais voilà, et bien souffrez qu'on puisse avoir des visions différentes de la manière de gérer la Ville de Beaumont, c'est tout. Je vous remercie.

M. Bazin : Rassurez-vous, je vais faire une très courte intervention et je vais remercier M. Ulrich parce que finalement mon intervention a contribué à remettre les choses au milieu de la table, à savoir la question des orientations que l'opposition ne partage pas et c'est son rôle.

Et elle pourrait peut-être un jour les partager, mais aujourd'hui, elle ne le partage pas et c'est tout à fait respectable et pour autant, en discutant de ça, on remet les problématiques au milieu du sujet, on arrête de faire de la jurassique politique et on parle d'orientation et donc qu'elles vous plaisent ou pas, en l'occurrence vous avez cité un certain nombre de thèmes qui sont des orientations. Donc il y en a bien.

M. Le Maire : Pas d'autres remarques à ce stade ?

Non, mais le budget primitif n'a pas été évoqué encore. Ce que je vous propose, c'est peut être de faire un vote sur les premiers éléments et ensuite de voter sur le budget primitif puisqu'à ce stade on a fait une césure. C'est peut-être plus simple. Damien Martin.

M. Martin : Alors j'aurais, avant de voter les comptes administratifs. Bien sûr, on votera pour, mais je voudrais avoir une précision sur le détail des frais d'étude qui ont été faits sur l'année 2022.

M. Le Maire : On va essayer de vous chercher ces éléments.

M. Néhémie : Je ne pense pas que nous les ayons ici. Si je les ai, s'il est possible de me les faire passer avant, je vous les fais passer bien entendu, ils vous seront communiqués. Vous vous imaginez bien que je ne les ai pas forcément dans mes dossiers ici.

M. Le Maire : Alors je vous propose à ce stade de voter pour les rapports, mais on va le faire individuellement, bien sûr. 1, 2,3 et 4, le premier étant l'approbation du compte de gestion relatif au budget principal.

Intervention hors micro.

02- Approbation du compte de gestion 2022 - Budget principal

M. Le Maire : Non pas encore, on en est à l'approbation du compte de gestion c'est-à-dire le premier rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 établi par Monsieur LOYE, Trésorier Principal,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

03 - Compte administratif 2022 - Budget principal

M. Le Maire : Pour ce qui est du rapport suivant, le compte administratif, je vais laisser Patrick Néhémie réaliser le vote puisque je dois quitter l'Assemblée le temps de la réalisation de ce vote.

M. Néhémie : En effet conformément à la réglementation, il convient que le Maire quitte la séance le temps du vote du compte administratif. Donc je vais organiser ce vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 Voix Pour, 6 Voix Contre et Une non participation au vote de M. Le Maire :

- **ARRÊTE** le compte administratif du budget principal 2022 aux sommes figurant aux tableaux joints en annexe.

M. Néhémie : Merci. Le compte administratif est approuvé. Je vous propose d'aller chercher le Maire qui va pouvoir reprendre son office. Donc le compte administratif a été approuvé. Il y a 32 votants donc ça veut dire 26 pour et 6 contre.

M. Le Maire : Très bien merci. Rapport numéro 3.

Intervention hors micro.

M. Néhémie : 25, oui puisque je comptais le Maire qui n'était pas là, oui, on était que 32 à pouvoir voter. 25 et 6.

Intervention hors micro.

M. Néhémie : Oui, on ne pouvait être que 32, c'est-à-dire administrativement, on ne peut être que 32, je veux dire. Et comme Mme Molle n'était pas là, ça ne fait que 31, on est bien d'accord.

04 - Affectation de résultat de clôture 2022 - Budget principal

M. Le Maire : Alors rapport numéro 3 : « Affectation du résultat de clôture 2022 relatif au budget principal ». Je vous propose de passer au vote sur ce rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 6 Voix Contre :

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

	Résultat d'investissement 2022 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2022	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-238 408.57 €	1 322 742.03 €	238 408.57 €	1 084 333.46 €

05 - Taux d'imposition 2023

M. Le Maire : Alors ensuite, on passe au taux d'imposition et je crois qu'il y avait une demande de parole de M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui, voilà, alors pas directement sur ce qui est écrit sur la présentation de cette délibération. Mais comme je lis attentivement la voix des groupes dans le bulletin municipal.

Votre groupe a écrit : « la majorité actuelle a souhaité confirmer le gel des impôts locaux pour la part dont elle a l'entière maîtrise ». Et vous avez même ajouté : « c'est un acte fort ». Je regrette, c'est un gros mensonge parce que si vous aviez voulu maintenir, confirmer le gel des impôts locaux, vous auriez dû baisser les taux d'imposition et vu que les bases augmentent de 7,1%. Il n'était pas très compliqué de calculer la baisse du taux. Donc il ne faut pas écrire que vous voulez geler les impôts locaux, pas du tout, pour la part dont vous avez la maîtrise. Il faut écrire que vous voulez geler les taux d'imposition, ce qui n'est pas la même chose. Et les Beaumontois vont bien voir que la part communale va augmenter.

M. Le Maire : Sur la partie relevant de l'État, on est d'accord.

M. Ulrich : Non sur la partie relevant de la commune.

M. Le Maire : Non mais sur une décision prise par l'État.

M. Ulrich : Oui, vous avez dit que vous souhaitiez confirmer le gel des impôts locaux pour la partie dont vous avez la maîtrise.

Ben non, vous ne gelez pas les impôts locaux dont vous avez la maîtrise. Vous gelez les taux, c'est tout. Mais là, vos taux, les impôts qui vont arriver à la commune vont augmenter, c'est clair. Il faut dire la vérité, voilà la vérité, c'est ça.

M. Le Maire : On est d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 6 Voix Contre :

- **ADOPTE** les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Taxes	Taux 2022	Proposition pour 2023
Taxe d'Habitation (RS)	//	12.52 %
Taxe sur le foncier bâti communal	40.81%	40.81%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

06 - Budget primitif 2023 - Budget principal

Je vous remercie, alors on va reprendre le cours de la présentation avec le rapport numéro 5 qui est le budget primitif 2023 sur le budget principal.

M. Néhémie : Le budget qui vous est proposé doit être qualifié de budget de consolidation :

- Consolidation des projets principaux de notre mandat :
 - Le cœur de ville qui a donné lieu à la fin de l'année 2022 à la désignation de l'opérateur à qui nous cèderons le foncier sur lequel se réalisera les bâtiments qui composeront l'ensemble architectural et l'espace de déambulation verte qu'ils encadreront. Ce projet concrétisera notre volonté de recréer un cœur à notre commune tout en repensant, en lien avec les acteurs métropolitains la question globale des mobilités dans notre territoire ;
 - L'école Jean Zay pour laquelle nous adopterons dans une délibération suivante la procédure de lancement d'un marché global de performance. Au-delà de l'aspect rénovation thermique, ce projet répond à une amélioration des conditions de travail et de vie des élèves et des personnels de l'école mais mes collègues sauront mieux que moi vous le faire partager ;
- Consolidation de notre engagement pour une ville durable à travers ces deux projets, mais aussi d'autres réalisations qui seront traitées dans cet exercice, en matière de rénovation thermique, d'économies d'énergie, de diversification de nos sources énergétiques
- Consolidation enfin de nos finances pour affronter les incertitudes encore importantes de la conjoncture (inflation, hausse des coûts de l'énergie, des matières premières ou des produits alimentaires) et préparer notre commune à aborder durant les exercices à venir la phase de réalisation des projets ci-dessus, mais aussi à rattraper l'absence de réalisations pour la préservation de notre centre ancien.

Le budget primitif soumis à l'approbation du conseil municipal s'appuie sur 4 principes que nous avons déjà énoncés en 2022 et qui garde toute leur actualité aujourd'hui :

- 1^{er} principe : Maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour dégager des marges de manœuvre
- 2^{ème} principe : Stabilité des impôts directs, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages
- 3^{ème} principe : Mise en œuvre du programme d'investissement pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir

- 4^{ème} principe : Modération de l'endettement pour ne pas hypothéquer les générations à venir.

Concrètement, cela se traduit dans le budget primitif qui vous est proposé. Analysons chacune des sections. Je ne reprends pas l'intégralité des chiffres qui vous sont présentés dans le rapport pour ne pas alourdir la présentation mais je me tiens à votre disposition pour répondre autant que possible à vos interrogations.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues au budget 2023 s'appuient sur les réalisations 2022 mais dans un esprit de prudence qui nous amène ponctuellement à minorer certaines recettes pour lesquelles nous ne disposons pas de tous les éléments d'évaluation.

C'est le cas du chapitre 70 (Produits des services) pour lequel nous prévoyons 930 349 € au-delà du BP2022 (826 831 €) mais par prudence en deçà des réalisations 2022 (1 051 782,58 €).

Au chapitre 73, nous intégrons la revalorisation forfaitaire des bases pour les contributions directes (7,1%) amoindri du coefficient correcteur pour un montant attendu du produit des taxes fiscales à 6781€. Nous restons aussi sur une estimation prudente des droits de mutation pour établir les prévisions de ce chapitre à environ 8M€.

La même prudence nous amène à évaluer le chapitre 74 en baisse de près de 10% par rapport au réalisé 2022 pour prendre en compte une baisse probable de la DGF.

Les autres chapitres présentent des variations minimales ou mécaniques que je ne développe dans cette introduction au débat.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement budgétées sont le résultat des efforts engagés depuis plusieurs années par les services de la collectivité. Mais elles doivent aussi tenir compte d'un contexte inflationniste et très incertain.

Concernant les charges générales (chapitre 011), nous devons intégrer les hausses déjà présentes des coûts de l'énergie, des matières premières et des produits alimentaires ainsi que des révisions à la hausse que connaissent à peu près tous les marchés publics malgré souvent des négociations serrées. Nous tablons sur une hausse finale de 2,5% de ce chapitre par rapport aux crédits ouverts en 2022.

Le chapitre 012 (Charges de personnel) reste contenu (+3,28 % par rapports aux crédits ouverts en 2022) mais doit intégrer en année pleine la revalorisation du RIFSEEP applicable au 1^{er} mai 2022 et l'augmentation du point d'indice datant du 1^{er} juillet 2022. Par contre, nous ne pouvons pas préjuger à ce stade de toute évolution future des rémunérations liées à la période inflationniste.

Les charges financières sont en évolution sensible par le fait de la prise en compte du portage à rembourser à l'EPF SMAF. Conformément à notre engagement en commission, vous avez trouvé sur table des éléments sur ce point.

Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permettent de dégager ainsi un autofinancement par un virement à la section d'investissement de 915K€.

Recettes d'investissement

Cet autofinancement de 915K€ nous permet de ne pas recourir à l'emprunt durant l'exercice 2023, contrairement à ce que nous avons par prudence envisager lors du ROB, afin de préserver au mieux

nos capacités de financement futur lors de la phase de réalisation des grands projets. Cela justifie la qualification en début de présentation de budget de consolidation.

Le chapitre 041 (Opérations patrimoniales) est une opération d'ordre au sein de la section d'investissement apparaissant en recettes et en dépenses. Elle permet d'assurer le solde du chapitre 027 (immobilisations financières) dans sa partie double tenue par le Trésor Public, dans le cadre de la cession future de foncier acquis par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF.

Au chapitre 024 apparaissent justement ces cessions de patrimoine qui seront réalisées au titre du cœur de ville et de l'opération de la route d'Aubière qui fait l'objet d'une délibération ultérieure.

Dépenses d'investissement

L'ensemble des recettes d'investissement permet d'assurer la réalisation des opérations d'investissement prévues sans recours à l'emprunt. Celles-ci se montent à 736 358,30 € au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) et 3 915 490,87 € pour les immobilisations corporelles (ch 21).

Sans reprendre toutes les opérations citées dans le rapport car elles sont nombreuses, je me permets de vous rappeler les principales orientations :

- Au titre de l'aménagement durable et du cadre de vie, outre le maintien et l'amélioration des équipements du service des espaces verts et la poursuite du programme Ad'AP, nous consacrerons 15000€ à la plantation d'arbres et arbustes, les travaux dans le parc du Bray et les études pour l'aménagement du parc Alexandre Varenne
- Au titre des équipements sportifs, l'achat d'équipement d'entretien et des abris en bordure du terrain annexe du foot
- Au titre de la rénovation énergétique et de la transition écologique, nous poursuivons de nombreux investissements sur tout le mandat. Cette année, ce seront les audits dans le cadre du décret tertiaire (120 000 €), la modernisation des éclairages des salles de sports (COSEC, Artière et Halle des Sports), la pose de panneaux photovoltaïques à l'école du Massage et la poursuite des études sur les bâtiments communaux (enveloppe thermique Artière et Cosec et bien sûr la poursuite des études sur l'Ecole Jean Zay), notamment.

Ce budget primitif 2023 se situe à une période charnière entre une période de crises multiples qui ont durement impactées les dépenses publiques (crise sanitaire, puis crise économique internationale) et la période de la réalisation des projets phares du mandat.

Il nous fallait donc tout à la fois répondre à la nécessité de maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintenir notre politique d'amélioration des services de proximité (enfance, jeunesse, vie associative et culturelle).

Il nous fallait aussi, en même temps, poursuivre nos efforts en matière de développement durable, d'aménagement urbain et conforter nos capacités financières pour aborder dans la deuxième partie de notre mandat la réalisation des grands projets.

Ce sont ces équilibres qui sont assurés dans ce projet de budget qui consolidera la situation de notre commune face aux prochains enjeux. Il est la concrétisation du projet que nous avons porté pour ce mandat et qui, dans une période complexe, sera poursuivi car c'est l'intérêt de Beaumont et des Beaumontois qui sont en jeu. Je vous remercie.

M. Le Maire : Bien écoutez, je vous propose d'ouvrir le débat sur ce projet de budget primitif qui vous a été présenté.

Comme cela a été dit, c'est un budget qui doit, dans la continuité de ce qu'on a engagé puisque vous le savez tous, les études sont toujours des cheminements malheureusement longs. Pour certains nous arrivons à une concrétisation, ça sera principalement le cas de la mise en œuvre à partir de l'année prochaine. On verra dans une délibération qui suit ce que l'on peut lancer, donc au niveau d'un marché global de performance pour l'école Jean Zay et je ne reviendrai pas sur l'opération Cœur de Ville puisque nous l'avons déjà évoquée, partagée longuement ici et bien sûr également en commission.

Alors je salue d'une part l'engagement des services pour avoir la maîtrise la plus parfaite possible des frais de fonctionnement. On sait que dans l'environnement dans lequel nous sommes, c'est un exercice particulièrement difficile avec l'absence de maîtrise sur des postes qui nous sont malheureusement imposés. Je pense aux énergies, je pense aux matières premières. Et on voit cela dans toutes les collectivités mais aussi dans les familles et puis également sur l'engagement à se préparer, justement à être en capacité de mettre en place les actions que j'évoquais tout à l'heure sur les projets qui seront les projets phares sur lesquels nous sommes engagés. Voilà donc je vous laisse, si vous le souhaitez, la parole M. Martin.

M. Martin : Écoutez, merci alors tout d'abord, surtout, les questions. Les remarques que je vais pouvoir vous faire, ne le prenez pas mal, vous allez être bien sûr libre de répondre instantanément après mes questions. Enfin, du moins mes remarques et surtout je souhaiterais avoir des réponses aux différentes questions que j'aurais et n'attendez pas le prochain Conseil Municipal pour faire une distribution de bons points, je finirai par mal le prendre.

Donc je vais commencer et je vous laisse peut-être rythmer les choses, c'est-à-dire que je vais commencer moi par le budget de fonctionnement en dépenses, j'aurais quelques questions. Est-ce que vous souhaitez répondre immédiatement tout de suite ? Je pense que c'est peut-être plus pratique pour vous que vous répondiez immédiatement et qu'après on passe poste par poste, ce sera peut-être plus saccadé, mais au moins, on aura des réponses claires. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. Néhemie : Si vous le souhaitez oui. Juste avant que vous démarriez puisque je devais vous apporter une réponse concernant le compte administratif. La grande majorité des études sur 2022 concerne l'école Jean Zay pour 29 000€, l'étude et l'AMO du Cœur de Ville pour 28 000€, le diagnostic « pollution des sols » pour une parcelle BI 288 pour 4 900€. Et l'AMO de chauffage des bâtiments communaux pour 4 200€.

M. Martin : Parfait, je vous remercie.

M. Néhemie : Donc ça ne couvre pas l'essentiel mais après ce sont des petites études par ailleurs.

M. Martin : Non mais ce sont les grandes lignes, très bien. Parfait, je vous remercie. Donc je vais commencer par le budget de fonctionnement et les dépenses et tout d'abord le chapitre 11 qui augmente, mais ça sans réelle surprise. Là où je suis un petit peu plus surpris, c'est que j'ai vu une baisse significative sur l'électricité, dépenses énergétiques, une petite hausse sur les combustibles donc, finalement, ce qui est annoncé en préambule, les hausses des matières premières ne sont pas forcément retranscrites dans le budget, mais néanmoins il y a certaines hausses, notamment sur le chapitre 60 et 68 « les matières et fournitures ». C'est une hausse qui est plutôt importante et un chapitre qui est plutôt important, donc j'aimerais avoir un petit peu plus de détails.

Le chapitre 611 « Contrats de prestation » qui augmente aussi de manière importante. Qu'est ce qu'on met derrière ces contrats de prestation au pluriel ? Et enfin une hausse qui n'est pas

négligeable aussi, c'est les frais de nettoyage des locaux, chapitre 6283. Donc voilà, je voudrais avoir quelques détails supplémentaires.

Et ensuite, il y a le chapitre 66, mais là c'est plus sous forme d'une remarque pour tout le monde, qui correspond aux frais financiers. Les frais financiers, c'est ni plus ni moins les intérêts versés à la banque et on voit une hausse très importante, uniquement due aux mécanismes de la hausse des taux. Et je mets en garde sur éventuellement des emprunts à venir dans le cadre de projets importants. Je ne sais pas si ce sera le cas, peut-être qu'on pourra financer votre projet de l'école Jean Zay à 10 000 000 millions d'euros sans emprunt. Mais voilà, néanmoins, c'est pour prévenir que l'effet frais financier peut avoir un impact important sur une ligne budgétaire.

Toujours dans le budget de fonctionnement en dépense et ça concerne plus particulièrement le chapitre 12. J'avais cru comprendre à la lecture du ROB et du rapport que vous nous faisiez, que le chapitre 12 était principalement impacté par l'augmentation des points de l'indice mais je constate qu'il y a une hausse importante sur le chapitre 6455 et le 64731 qui sont respectivement les cotisations d'assurance du personnel et les allocations chômage. Est-ce que vous pouvez m'en dire un petit peu plus sur ces 2 chapitres et pourquoi une telle hausse ? Voilà donc là, c'est pour la partie budget de fonctionnement et dépenses. Je vous laisse peut-être répondre à ces différentes questions. Et puis je passerai au budget investissement.

M. Néhémie : Donc j'ai essayé de tout prendre en note. S'il manque quelque chose, vous me le rappellerez. Concernant le nettoyage, il y a effectivement une hausse de nos prestations de nettoyage qui sont quand même pour l'essentiel dues, au fait que notre prestataire fait valoir un avenant. Enfin, nous demande un avenant en faisant valoir des conditions exceptionnelles qui sont liées à des situations économiques et qui sont en accord avec une circulaire ministérielle qui l'autorise à aller au-delà du taux initialement prévu dans l'augmentation.

M. Néhémie hors micro.

M. Néhémie : Malheureusement, l'augmentation qui est proposée est conforme à celle que l'on rencontre sur le marché, donc nous avons bien sûr vérifié que le taux qui nous était présenté était un taux qui était effectivement correct.

Concernant l'électricité, nous avons effectivement anticipé une hausse d'électricité lors du précédent budget et puis nous sommes en convention, en contrat dans le cadre du groupement de commandes départemental et en conséquence, pour l'instant, ça nous provoque un effet d'amortisseur sur les coûts.

Tôt ou tard effectivement, on sera peut-être un peu rattrapé par la patrouille en la matière, mais on n'est pas en capacité du tout. Je sais qu'aujourd'hui, le Conseil Départemental négocie aussi bien pour l'électricité que pour le gaz des renouvellements dont j'espère qu'ils seront pas trop importants. Vous me parliez également de deux autres sujets sur la chapitre 011 ? Si vous pouviez me les rappeler ?

M. Martin : C'était les autres matières fournitures qui pour moi avait une part importante et qui augmentait aussi de manière importante le 6068 et les contrats de prestations 611.

M. Néhémie : Alors pour les contrats de prestation, malheureusement ce que je vous ai indiqué tout à l'heure pour le nettoyage, c'est par exemple le cas du transport scolaire. Nous avons une hausse assez conséquente de la part de Keolis, qui est notre prestataire en matière de transport scolaire, du moins de certains transports scolaires.

Donc nous avons été confrontés... C'est une allusion que j'avais dans ma présentation. Nous sommes confrontés à des hausses dans les marchés publics qui sont plus importantes que sur lesquelles a priori on pouvait s'appuyer. Malheureusement. Quant aux fournitures et matières, le compte 6068. Honnêtement, je n'ai pas les éléments de réponse avec moi, mais je vous les apporterai. S'agissant des frais financiers, vous me parliez qu'effectivement il y a certaine incertitude, on en a bien conscience.

M. Martin : Ce n'était pas une incertitude, c'était simplement une remarque. On est sûr que ça va monter. On est sûr que ça va monter et en volume, parce que de toute façon, nous allons emprunter dans les exercices suivants pour réaliser les opérations dont on a parlé, notamment l'école Jean Zay.

Et puis ça peut aussi augmenter parce que malheureusement, on n'a pas la certitude que les taux d'intérêt ne vont pas connaître une hausse. Par contre, on n'est pas aujourd'hui en capacité d'estimer à combien elles se situeront, mais bien sûr c'est un risque réel. Concernant le chapitre 02 sur l'allocation chômage, c'est effectivement le fait que nous sommes nos propres assureurs, en matière d'allocation chômage, donc quand des contrats se terminent, c'est nous qui en assurons la charge.

Et donc là, il y a plus de contrats qui se terminent, donc une hausse. Et quant aux prestations, il s'agissait des prestations ? Précisez-moi ?

M. Martin : Cotisations, assurance du personnel qui augmentent aussi de manière importante.

M. Néhémie : Oui, parce que là aussi il y a eu un nouveau contrat et ce nouveau contrat, qui se fait dans le cadre d'une commande globale pilotée par le CDG est un contrat qui est à la hausse. Globalement pour nous.

M. Martin : C'est lié au nombre d'absences du personnel ou pas particulièrement ?

M. Néhémie : C'est lié à l'absence du personnel qui est relativement étale cette année. Du moins qu'on estime devoir être relativement étale. C'est toujours très difficile de l'estimer, parce que d'abord il y a les accidents de service, on ne peut pas préjuger des accidents de service qui peuvent arriver. Il va y avoir des admissions à la retraite pour invalidité donc des personnes que nous pouvons être amenés à supporter et que nous ne supporterons plus, dont nous ne supporterons plus la charge de la même façon à l'avenir. Donc on n'est pas en capacité d'estimer, mais les chiffres jusqu'à présent nous montrent qu'effectivement il y a une situation qui reste à peu près égale depuis quelques temps. C'est difficile de faire des estimations parce que je vous dis, on maîtrise peu d'éléments et en plus il y a eu un effet COVID en 2019/2020 qui fait que sur les absences, c'est assez difficile de cerner un petit peu les choses parce qu'on était dans des conditions quand même un peu particulières. 2020, 2021 je veux dire.

M. Martin : Parfait merci pour cette partie là. Je vais en venir au budget d'investissement, les recettes. Écoutez, j'ai comme l'impression. Enfin moi c'est un sentiment, mais qu'on vend les bijoux de famille.

3,2 millions d'euros de recettes c'est énorme. Je vous avais demandé lors de la Commission Finances d'avoir un peu de détails sur les lots qui étaient vendus. J'irai un petit peu plus loin, je vous remercie pour la feuille que vous nous avez mis sur table qui nous permet d'y voir un petit peu plus clair. Maintenant pour se faire réellement une idée, compte tenu du montant qui est important, du nombre de lots qui est vendu. L'idée, ce serait et j'imagine que vous l'avez sous le coude d'avoir le prix au mètre carré et éventuellement les prix d'acquisition ? Savoir l'intérêt qu'on avait à faire ou à ne pas faire immédiatement par rapport aux prix qui se pratiquent sur la Métropole.

Voilà donc ça serait pour synthétiser : le prix de vente par terrains, par lots, ça vous nous l'avez donné, il manque le prix au m2 et les prix d'acquisitions pour voir le bienfait de l'opération pour la mairie parce que tout est vendu, enfin une grosse partie est vendue pour la même année.

Je vous laisse répondre ?

M. Néhémie : Oui, alors je trouve l'expression « on vend les bijoux de famille », sachez quand même que concernant le Cœur de Ville, l'ensemble de ces lots avait été acquis dans la perspective justement de réaliser un Cœur de Ville, donc n'avait pas pour projet de rester capitalisé à l'intérieur du patrimoine de la commune, mais pour être exploité dans une opération effectivement d'urbanisation, sur le Cœur de Ville. Donc ça n'est qu'une rétrocession d'un bien que nous avons avec l'EPF Smaf, porté pendant quelques années avant de le réaliser.

M. Martin : Il y a 3 autres lots, là vous ne me parlez que d'un seul.

M. Néhémie : Lesquels ?

M. Martin : Il y a la parcelle route d'Aubière. Il y a les reliquats de cession de la parcelle BO. Et il y a de mémoire, La Mourette alors ce n'est pas sur ce budget là, c'était sur le budget précédent, mais enfin, on vend.

M. Le Maire : Enfin, je rajouterai quelque chose sur cette partie là. Et l'Adjoint aux finances pour amener des éléments financiers. Mais je rappellerai pour cette partie, alors bijoux de famille ou pas, je n'en sais rien, mais pour ce qui est du secteur de La Mourette, si nous avons vendu, c'est parce que nous étions en carence et qu'il fallait créer des logements. Ce n'est pas une programmation qui s'est comme ça révélée un matin. Nous sommes, on le sait encore en carence et j'espère que nous allons en sortir très prochainement quand la commission statuera. Nous avons, ne l'oublions pas, 104 logements à construire sur l'ensemble de la période sur le triennal et ça, c'était une obligation que nous avons, sauf à devoir être mise sous tutelle par le Préfet.

Donc, si le préfet n'a pas pris la main sur le foncier de Beaumont, c'est parce que nous lui avons présenté un projet intégrant notamment la cession de ces terrains et la construction des logements pour lesquels des permis de construire ont été déposés, validés et qui vont très prochainement démarrer.

Donc je crois qu'il faut relativiser aussi un petit peu l'origine. Et comme le dit notre collègue Patrick Néhémie, l'aménagement périphérique de l'Hôtel de Ville c'était un projet qui, de toute façon a été construit depuis un certain nombre d'années et par différentes équipes, avec la volonté de faire un projet.

M. Martin : Non mais merci. Alors je continue en synthèse, est-ce que je pourrais avoir, le prix de vente je l'ai, le prix au mètre carré et les coûts d'acquisition ? Voilà c'est simplement là ma question. On ne va pas faire de sémantique sur les bijoux de famille ou autre ou sur la genèse du projet, c'est avoir ces éléments là pour avoir une vision claire de l'opération.

M. Néhémie : J'ai le projet de vous proposer lors d'une prochaine Commission Finances l'ensemble des éléments éclairants sur la constitution des coûts à l'acquisition avec les coûts d'acquisition, de démolition, etc. les frais et les coûts de portage et tout ce qui s'ensuit et ensuite le coût de vente et que vous ayez un tableau synthétique qui rassemble l'ensemble de ces opérations.

M. Martin : Je veux bien, mais on l'avait déjà réclamé dans d'autres Conseils Municipaux. Aujourd'hui, on est là pour voter le budget 2023, qu'est-ce-qu' on fait ? Enfin sans vouloir que vous preniez ça pour de l'arrogance de ma part, mais on repousse le vote du budget pour avoir les éléments, non ? J'imagine. Enfin je ne pense pas donc ce qui aurait été bien, c'était peut-être d'anticiper ce genre de choses. Enfin, on parle de 3,2 millions quoi. Enfin c'est une partie importante des recettes que vous affichez. Enfin c'est la recette que vous affichez.

Bon, je veux bien qu'on l'ait en commission Finances, mais ça aurait été pertinent de l'avoir aujourd'hui.

M. Néhémie : Mais bon vous avez dans le document qui vous a été remis sur table, le montant des différentes sessions puisque c'est celles-là qui figurent au budget 2023.

M. Martin : Oui, M. Néhémie, mais moi ce que je vous demande le prix au m² et le prix d'acquisition. Et le prix de vente par terrain il a fallu que je vous le demande également en commission, alors j'aurais peut-être dû détailler un petit peu plus ma demande. Mais enfin bon.

Quand on vend pour 3,2 millions d'euros de terrain, on sait le prix au mètre carré et on connaît aussi le coût de l'opération, enfin la rentabilité de l'opération. Enfin moi, c'était ma perception des choses. Bref. Le budget d'investissement en dépenses maintenant.

On pourrait s'attendre effectivement à de nombreuses dépenses. Plusieurs projets. Vous avez fait le choix et on va pas revenir dessus de vous investir sur un gros projet qui est l'école Jean Zay a plus de 10 000 000 d'euros. Moi, je vais revenir un peu plus dans le détail et j'avais déjà fait la remarque dans le précédent budget en 2022. J'avais été interpellé par les frais d'étude. Quand je reprends votre document, j'invente rien, c'est les éléments que vous avez écrits dans le document. On a 30 000€ d'études de patrimoine arboré, 25 000€ d'études de rénovation du groupe Jean Zay, 30 000€ d'études techniques, toujours pour Jean Zay, 60 000€ pour une étude portant sur l'enveloppe thermique du stade de l'Artière et du Cosec.

Et il y a également 125 000€ d'audits énergétiques pour le décret tertiaire. C'est moi qui rajoute énergétique parce que vous aviez mis « audit pour le décret tertiaire ». Le décret tertiaire, c'est une étude énergétique, alors je n'ai pas le détail mais on en avait échangé sur le sujet en commission Finances : l'étude qu'il y a sur l'Artière et le Cosec, je pense qu'elle est peut être pas nécessaire. Enfin du moins, il y avait urgence de ne rien faire dans l'immédiat, alors qu'il y avait déjà une étude qui est obligatoire, réglementaire sur le décret tertiaire et pour laquelle on met 125 000€. Enfin bref, on a des sommes qui sont colossales sur des frais d'étude. Alors je veux bien qu'on soit sur une période charnière. On était l'année dernière également à une période charnière. J'espère que l'année prochaine, on ne sera plus dans une période charnière et qu'on arrêtera le financement des frais d'étude. Il y a eu, c'était l'objet de ma question : 29 000€, déjà l'année dernière de frais d'étude pour l'école Jean Zay. Ma question c'est : Est-ce que ça ne suffisait pas ? Est-ce que c'est dans la continuité ? Est-ce que l'étude qui a été réalisée l'année dernière sur les 29 000,00€ de l'école Jean Zay elle ne convient pas, on met un trait dessus et on refinance 30 000+25000 donc 55000€ de frais d'étude. Ou est-ce qu'on est déjà à quasiment 100 000€ de frais d'étude, même plus que ça pour l'école Jean Zay et rien n'est fait ?

Ça me paraît fou, des sommes comme ça, alors qu'on a encore rien de fait.

M. Néhémie : Alors je vous répondrai que faire des études avant de faire c'est la moindre des choses, donc on fait des études et ensuite on fait, donc c'est un peu logique. 100 000€ ça vous paraît beaucoup, j'en conviens. Vous parlez d'un projet de 10 000 000 d'euros, reste à prouver.

M. Martin : Alors 8 000 000 hors taxes, expliquez-moi, ça fait combien en TTC ?

M. Néhémie : Vous me laissez poursuivre mon raisonnement.

M. Martin : Non mais vous insinuez que je sors 10 millions de ma poche mais non c'est vous qui les écrivez je me permets quand même de rectifier la chose.

M. Néhémie : Vous vous me laissez terminer, vous êtes gentil, merci.

M. Martin : Ne soyez pas trop condescendant s'il-vous-plaît.

M. Néhémie : Je disais 100 000€ pour 10 000 000 d'investissement. C'est 1% de frais d'étude. Je ne crois pas qu'en la matière nous sommes dans des taux qui soient excessifs.

M. Martin : Je ne sais pas parce que je n'ai pas vu le cahier des charges en fait, qu'est-ce que vous demandez d'étudier ?

M. Néhémie : Ça a été étudié, je pense qu'il y a eu beaucoup plus d'éléments qui ont porté dans une autre commission qui est la commission travaux. Mais ça fera l'objet de débat d'une délibération prochaine.

M. Martin : Bon, on débattera plus tard. Non mais moi je relève des montants importants de frais d'études, et je ne parle pas que de l'école Jean Zay.

M. Néhémie : Quant au montant de 120 000€ pour le décret tertiaire énergétique effectivement.

M. Martin : 125000 €

M. Néhémie : Oui, c'est une obligation légale de devoir entreprendre ce diagnostic là, le prix est celui qui est pratiqué dans toutes les collectivités similaires.

M. Martin : Non mais je n'en doute pas simplement ma remarque.

M. Néhémie : Et en plus, le timing nous impose de le faire maintenant.

M. Martin : Ça, je le sais, je l'ai même souligné en commission finances, donc vous ne m'apprenez pas quelque chose puisque c'est moi qui l'avais rappelé en commission Finances. Simplement, je vous explique que les 125000 sur l'audit énergétique tertiaire s'entrecoupent quand même à mon sens sérieusement avec les 60 000€ d'études portant sur l'enveloppe thermique des stades de l'Artière et le Cosec.

M. Néhémie : C'est pas la même nature.

M. Martin : Non mais ma question, c'est est-ce-qu'il y a urgence à faire les 60 000 ?

M. Néhémie : Non mais le diagnostic thermique a pour but et les techniciens pourront apporter des précisions. Le diagnostic thermique, dans le cadre du décret tertiaire a pour but d'identifier les consommations au niveau de chacun des bâtiments.

M. Martin : Non mais là vous parlez de l'audit énergétique.

M. Néhémie : L'audit énergétique. Quant au diagnostic concernant les équipements, c'est de s'interroger sur ce que sont les mesures qui peuvent être prises pour faire évoluer ces bâtiments dans la direction d'une rénovation énergétique favorable. Qui sera favorable notamment sur nos coûts de fonctionnement.

Ce n'est pas du tout de même nature. Il y en a un, c'est purement diagnostic alors que l'autre est dans une étude qui est quand même un peu plus prospective sur l'avenir de ces bâtiments.

M. Martin : Parfait. Alors une remarque qui n'engage que moi. Mais pour le coup, ça ne coûte pas très cher. C'est tous les travaux qui sont prévus pour le centre bourg et je vois cette année qu'il y a rien de prévu également pour la Châtaigneraie. Est-ce que vous pouvez nous apporter un peu plus d'éléments à ce sujet-là ?

M. Néhémie : Sur la Châtaigneraie, il y a toujours ; de toute façon, l'exécution du marché : du plan de gestion avec l'ONF, donc ça n'est qu'une continuité.

M. Martin : Pour moi il n'est pas budgété.

M. Néhémie : Si, bien sûr.

M. Martin : « Chemin vert, châtaigneraie » chapitre 104, 0 euro. Et centre bourg 0. Bon, mais il me semblait mais je peux me tromper que la Châtaigneraie c'était dans le cadre d'un PPI.

M. Néhémie : Oui.

M. Martin : Qui est récurrent depuis des années et là on a 0, voilà.

M. Néhémie : Non, c'est inscrit, c'est simplement pas ventilé nécessairement dans les opérations.

M. Martin : D'accord, ce n'est pas inscrit sur notre document en page 24 en tout cas sur les dépenses d'investissement. Je continue. J'ai vu également au chapitre 2111.

Il était budgété pour les... non pardon, des dépenses d'investissement, toujours les panneaux solaires pour l'école du Masage à hauteur de 25 000€. Et dans un précédent Conseil Municipal, au mois d'avril 2022, on avait voté, tous délibérés avec un bilan comptable, un investissement de 14000€ en faisant appel à une demande de subvention du Conseil Départemental et donc l'école du Masage, les panneaux photovoltaïques devaient coûter 14000,00€. Là, vous présentez 25000 au budget il y a eu une modification ?

M. Néhémie : Je pense que d'autres que moi pourront vous apporter ces éléments là. Je pense que de toute façon la base sur laquelle était calculée la subvention n'est pas de la même nature que le coût global.

M. Martin : Le coût global était de 14 000,00€. Et là vous mettez au budget 25, ça fait 11000€ d'écart.

M. Néhémie : 14 000€ constitués le reste à charge. Il était d'abord exprimé en hors taxes et ensuite le coût de 25000,00€ et le coût global duquel sera déduit les aides qui nous seront apportées. Mais les aides on les paye d'abord.

M. Martin : Alors dépenses d'investissement, on était à 19200€ avec une aide du Conseil Départemental de 5000€, donc reste à charge hors taxes 14200€.

M. Néhémie : Ce que vous disiez 19 000 et quelques euros hors taxe, ce qui n'est pas loin des 25000 que nous venons d'indiquer.

M. Martin : Ah bon, d'accord, on n'est pas à 5000 € près.

M. Néhémie : Non pas 5000. 19 500 hors taxes et 25 000 on n'est pas à 5000 € près. Et en TTC on n'est pas à 5000€ près.

M. Martin : Parfait, je vous remercie pour ces précisions. Et puis j'attends bien sûr les réponses que vous pouvez m'apporter.

M. Le Maire : M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui, merci M. Le Maire, merci M. Martin pour toutes ces questions très précises, je ne reprendrai pas ce type de question. Je vais faire une remarque naïve dont je sais déjà la réponse, mais moi, naïvement, j'ai regardé les dépenses réelles de fonctionnement puisqu'on les a à disposition, alors elles ne sont pas dans le document mais quand on regarde les comptes administratifs. Parce que j'ai voulu comparer aux comptes administratifs. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 9 537 000, etc. Et dans le budget primitif elles vont s'élever à 10 170 032, ce qui fait une augmentation si on regarde le budget primitif par rapport aux comptes administratifs, une augmentation des dépenses de 541 000,00€ à quelque chose près.

Et si on regarde les recettes réelles et qu'on fait le même travail, sur le compte administratif, ça fait 11 004 847 et dans le budget primitif, c'est 10 440 000, ce qui correspond à une baisse pour le coût des recettes réelles de 560 000€. Alors vous allez me dire qu'on compare des prévisions à des prévisions, un budget primitif à des budgets primitifs, sauf que quand on est dans des prévisions, nécessairement, la marge d'erreur est plus importante et effectivement ça passe, ça se voit moins, etc. Mais si on regarde sur les chiffres qu'on a et qu'on veut bien prendre les données de 2022, on s'aperçoit que les dépenses augmentent d'un demi-million et que les recettes baissent d'un demi-million. Donc je pense que pour l'avenir des finances de la commune, c'est quand même quelque chose à prendre en compte. Et puis, je vous l'avais déjà dit et il va falloir encore me supporter là-dessus mais je vais revenir sur l'absence de politique sociale.

Et je pense que c'est quelque chose de délibéré parce que dans le document que vous nous avez transmis par exemple, on peut noter que vous précisez, vous croyez utile de préciser que vous allez dépenser 20 000€ pour la refonte du site internet de la commune et 4000€ pour le progiciel de gestion du Conseil Municipal. Alors c'est certes très important, mais dans le document que vous avez transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, j'ai cherché désespérément la subvention que vous allez accorder au CCAS et elle n'y figure pas.

Non pas dans ce document là, elle figure dans les documents que les présidents de groupe ont reçu, mais dans le document public, elle ne figure pas. Voilà. Et donc vous allez accorder cette année une subvention de 165 000€ CCAS. Sachant que si on regarde les comptes administratifs pour l'année 2022, le Conseil Municipal a accordé 216 471, 33 au CCAS. Comment peut-on penser que sur l'année qui vient, les besoins vont être moindres que l'année précédente ? Je suis content de voir qu'il y a des gens optimistes dans notre pays, mais ça ne doit pas être la majorité. Et alors en plus, ce qui me surprend beaucoup, alors encore une fois, je ne mets pas en cause le travail du CCAS. Je sais qu'il y a des projets, je sais qu'il y a des gens qui font un vrai travail. Ce que je regrette et je pense qu'une ville comme la nôtre aujourd'hui doit avoir une politique sociale. Pour vous donner une idée, je suis allé regarder Aulnat qui est sans doute une des deux villes les plus pauvres de la Métropole avec Clermont-Ferrand. Une ville comme Aulnat consacre 6,2% de son budget de fonctionnement à la subvention au CCAS. C'est une ville qui a une politique sociale en direction de ses habitants. Pour Beaumont, ça fait à peu près 1,4%. Voilà, c'est 4 fois moins, il faut en avoir conscience. Et pourtant, vous avez maintenant une analyse des besoins sociaux. Alors effectivement, si on la lit très vite, le revenu moyen à Beaumont, 32 292€ il n'y a pas de problème. Sauf que si on regarde le revenu médian c'est 25 340 alors je veux dire y a pas besoin d'avoir fait beaucoup de mathématiques pour prendre conscience qu'il y a des inégalités criantes et croissantes à Beaumont. Et je ne vais pas être très long, je ne vais pas développer, mais quand même l'analyse, la synthèse de l'analyse des besoins

sociaux est révélatrice. Elle dit que 42% des foyers fiscaux non imposés à revenus modérés ou modestes, l'augmentation du nombre de ménages fragiles, la présence de travailleurs pauvres, de personnes isolées et éloignées de l'emploi et pointe des quartiers qui sont particulièrement touchés et qui cumulent les difficultés. Ne serait-ce que celle de transport et de lien avec les services publics de Beaumont. Donc je veux dire, on a tous les éléments pour prendre conscience de la nécessité d'une politique sociale et pas seulement de répondre à des besoins. Ça rappelle quelqu'un avec ses « Ah là, il va falloir qu'on rajoute au CCAS parce qu'il en a besoin », et vous le ferez, mais je veux dire on dépense un pognon de dingue comme si c'était la faute des gens. Ça me rappelle quelqu'un une 2e fois aujourd'hui, je sais pas pourquoi, c'est bizarre mais je pense qu'encore une fois, vous parliez d'orientation tout à l'heure, et bien voilà une orientation que vous n'évoquez même pas, et c'est pas faute de vous avoir alerté sur ce sujet-là. Et bien dans ce budget ça manque cruellement. Le CCAS ne figure pas dans le document. Rien, rien sur les besoins sociaux, je pourrais faire la même analyse sur la politique culturelle, c'est pareil, je veux dire, on peut désespérément chercher encore une fois un choix en matière de politique culturelle. Je ne dis pas qu'il ne se fait rien à Beaumont, ce n'est pas le cas. Je n'ai pas dit ça, mais je dis qu'une politique culturelle, c'est autre chose et donc on engage des budgets et on a une vraie volonté. Voilà, elle n'est encore pas dans ce budget là. Donc vous comprendrez bien alors je pourrais encore prendre d'autres exemples, mais je ne veux pas, il est déjà 22h et avec les ordres du jour qu'on a, je ne veux pas exagérer mais enfin voilà, encore une fois je vous propose deux orientations que vous pourriez éventuellement travailler et prendre en compte. Il est bien évident qu'on votera contre ce budget, cela va sans dire.

M. Le Maire : Je ne serai pas très long dans ma réponse. Enfin sur la partie du volet social que vous évoquez. Cette politique sociale, nous allons la construire à partir de l'ABS dont nous avons eu un premier retour. Un certain nombre de conseillers présents ce soir était à la restitution. Nous avons convenu avec le consultant qui nous accompagne de monter un certain nombre de groupes de travail thématiques pour justement construire une politique sociale qui réponde aux besoins de la commune de Beaumont.

La comparer à celle d'Aulnat bon, comparaison ne vaut pas raison, vous le savez, mais pour autant ça n'est pas à négliger, mais on peut difficilement comparer la sociologie de la commune de Beaumont à celle d'Aulnat. Mais basta, je veux dire, il y a toujours des choses bonnes à prendre là où on peut avoir des échanges avec des collègues. Nous regarderons ce qui peut se faire autour de nous et je ne doute pas que le travail qui sera conduit par les membres du Conseil d'administration du CCAS permette de dégager effectivement une véritable politique sociale parce qu'on voit qu'aujourd'hui les actions qui étaient faites peut-être sur une direction nécessitent pour le moins une inflexion pour répondre à la situation dans la ville de Beaumont. Les choses ont beaucoup évolué de ce côté-là et je suis d'accord avec vous, il y a énormément de bonnes choses, de bonnes actions qui sont faites et je vous remercie de l'avoir souligné parce que je crois que c'est important d'encourager les équipes, mais il faut aussi définir un cap et ce cap, il sera fait à partir du travail qui va se poursuivre. Et de toute façon, enfin, vous l'avez vu et vous le savez bien. Nous n'abandonnerons pas le CCAS et nous bâtirons une politique de la même manière que nous avons engagé un certain nombre de choses, là aussi pour une politique culturelle. Et j'espère que le projet culturel qu'on présentera pour la rentrée prochaine commencera à aller dans le sens de cette affirmation. Mais je vous laisserai bien sûr derrière le soin de qualifier ce que vous en retirerez. Voilà ce que je voulais dire sur ces deux points. Je ne sais pas si mon collègue Patrick Néhémie a des points à chiffrer, plus précis.

Sinon on pourra passer au vote. Merci pour votre explication. Je n'avais pas vu votre micro Mme Veilhan, je suis désolé.

Mme Veilhan hors micro.

M. Le Maire : D'accord, mais je vais vous donner la parole. Alors je ne sais pas qui des 2, ah c'était Alain Dumeil. Donc Alain Dumeil.

M. Dumeil : Bien merci. Écoutez, je ne vais pas être très long, je ne suis pas intervenu tout à l'heure à l'occasion des comptes de gestion, des comptes administratifs et au moment de la surchauffe de M. Néhémie. Mais c'était sans doute dû au démarrage de ses présentations.

Simplement, je me disais que ces plusieurs mandats passés dans l'opposition ne le rendaient pas bienveillant et bien juste dans ses jugements vis-à-vis des groupes d'opposition. Moi je voulais M. Ulrich dire que je vous remercie d'avoir fait les remarques que vous avez faites à propos du social.

Aujourd'hui, 165 000€ de subventions. On sait tous que c'est insuffisant, donc ça serait voter un budget inexact, insincère. Pourquoi ? Parce que vous avez évoqué les 216 471, 33€ de 2022, mais on aurait pu évoquer des 188 000 € et quelques de 2021. En plus, je suis déjà intervenu et j'ai déjà expliqué qu'on se flatte avec des pourcentages par rapport à l'année 2019, etc.

Or, c'est au départ faux puisque au CCAS, il y avait un excédent qui a été volontairement consommé, pour pas le voir disparaître, confisquer et donc on est repartis de là où nous en sommes, mais ce n'est pas avec les bons mots, des félicitations, qu'on joindra les deux bouts au CCAS et il ne faut pas non plus confondre l'aide à domicile et l'activité du CCAS.

Donc je ne comprends pas pourquoi on est rivés, fixés, bloqués sur les 165 000€. C'est comme ça depuis 3 ans mais il ne faut pas en changer. Après on fera des trucs, des rajouts, tout ça. Alors effectivement, des nouvelles perspectives apparaîtront ou des nouvelles orientations avec le résultat final de l' ABS mais en attendant bon, je rappellerai quand même qu' au CCAS l'assistante sociale est passée de 50% à 80%, qu'il y a eu le Ségur de la santé, qu'il y a eu les augmentations d'indices, etc. donc on sait d'ores et déjà que 165 000€ c'est insuffisant.

Alors effectivement il y a des groupes de travail, enfin c'est un certain nombre puisque ça commence à partir de 2. Là, c'est 2 qui ont été, qui seront organisés avec un certain nombre effectivement comme vous le dites : de renseignement, de coups de projecteur qui ne sont pas inintéressants sur les analyses, les constats qui ont d'ores et déjà été faits mais encore une fois, en matière sociale, on peut se glorifier de tout ce qui est fait, mais on n'est pas à la hauteur sur la subvention qui est proposée dans ce budget.

M. Le Maire : Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Le budget c'est un acte politique, donc normalement en fait, vos orientations, elles doivent se traduire dans le budget et dans les chiffres qu'on analyse. Là quand on ne voit effectivement pas de budget sur le centre-bourg, pas de budget sur le chemin vert la Châtaigneraie, un budget du CCAS qui est stable alors qu'on sait très bien que chaque année on vote des décisions modificatives pour abonder ce budget qui est insuffisant au départ. En fait on a quand même du mal à vous croire quand vous donnez des orientations en termes de développement durable, d'écologie et de politique sociale.

M. Le Maire : Olivier Devise.

M. Devise : Oui, moi j'aurais besoin d'une précision sur la DGF parce que dans les documents et ce soir on nous annonce une baisse de la DGF qui explique la baisse du chapitre 74. Mais dans le procès-verbal qu'on a voté tout à l'heure, il y a une hausse de la DGF de 627 à 650. Alors qu'est-ce qui est juste ? C'est ce soir ? C'était le 31 janvier où il y a une erreur et à quel moment il y a une erreur ?

M. Le Maire : On va vous répondre. Mme Faye et ça permettra de récupérer les éléments pour répondre directement sur ce sujet de la DGF.

Mme Faye : Oui, je serai très courte et je remercie mes collègues pour leurs interventions très justes portées sur le social à Beaumont et simplement pour dire que l'ABS aurait pu, en l'état, être présentée au Conseil Municipal puisqu'elle concerne tous les beaumontois, et que même s'il y a une réflexion qui soit portée distinctement après et dans la constitution des groupes de travail. Il aurait été intéressant quand même que cette ABS soit présentée en Conseil Municipal de façon à ce que tout le monde comprenne bien de quoi on parle, puisque le social, c'est quand même dans une autre entité de la mairie, et qui n'est pas en connexion permanente avec la mairie elle-même, et que du coup je ne suis pas persuadée que mes collègues ou que votre majorité comprennent exactement de quoi on parle quand on parle de social. Merci.

M. Le Maire : C'est gentil de se soucier du taux de compréhension de vos collègues. Merci pour eux. Alors Patrick Néhémie va pouvoir apporter des éléments suite à la question de notre collègue Olivier Devise.

M. Néhémie : La DGF prévue au BP 2022 était de 650 000€. La DGF telle qu'elle a été réalisée au CA 2022 et de 627000€ donc il y avait peut-être un petit bug, j'en suis d'accord, à un moment.

Hors micro.

M. Néhémie : Non 650 000 € de prévus et 627 000€ de réalisés. Et cette année, la DGF prévue se limite à 600000€, montant de prudence, parce qu'effectivement, nous attendons une baisse de la DGF. Il y a eu de la part de la Première Ministre l'annonce que cette baisse de DGF serait compensée pour 90% des communes.

Rien ne nous assure que nous serons dans ces 90%, donc il convient comme on le fait généralement quand des montants ne sont pas acquis, de ne pas les intégrer au niveau d'un budget prévisionnel. Donc nous partons sur 600000€ de DGF cette année.

M. Le Maire : Attendez, pas tous à la fois. Olivier Devise.

M. Devise : On a mal corrigé le procès-verbal tout à l'heure parce qu'on a indiqué le contraire. Mais si on peut le modifier pour que ça soit ce qui a été dit réellement, ça serait mieux parce que moi je me suis basé sur ce qu'on a corrigé pour comprendre et on ne comprenait plus.

M. Le Maire : Donc on corrigera la correction.

Damien Martin.

M. Martin : Non, non, c'était pour préciser ça. Effectivement la correction qui avait été réalisée.

M. Le Maire : Merci de parler dans le micro, on n'entend pas.

M. Martin : C'était simplement pour préciser que la correction qui avait été réalisée tout à l'heure n'était pas bonne.

M. Le Maire : D'accord. Donc les remarques sont convergentes et on rectifiera. Oui, Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui, je voulais dire dans les termes employés par Patrick Néhémie c'est mauvais parce qu'on ne réalise pas la DGF, on la perçoit et malheureusement on ne peut rien faire dessus, on touche la DGF.

M. Le Maire : Merci pour cette précision. Bon, je vous propose sur le budget principal primitif puisque chaque groupe s'est exprimé de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 10 Voix Contre :

- **ADOpte** le budget primitif 2023, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :
 - o Section de fonctionnement : 11 544 022.46 €
 - o Section d'investissement : 7 907 179.89 €

07 - Attributions des subventions au titre de l'année 2023 en faveur des associations beaumontaises

M. Le Maire : Donc délibération suivante, qui est la numéro 6, c'est l'attribution des subventions au titre de l'année 2023 en faveur des associations beaumontaises. Donc avant de passer la parole au rapporteur, je voudrais simplement apporter un élément et surtout en direction du groupe de la commission qui travaille sur ce sujet pour les remercier sur la qualité du travail qui a été apportée.

Vous savez, on a souhaité engager une action de remise à plat de ces subventions pour une raison très simple, c'est que la vie des associations évolue. C'est aussi que nous avons eu quelques remarques dans le cadre de l'audit qui avait été fait par la Cour Régionale des Comptes et il nous paraissait nécessaire de remettre à plat un certain nombre de choses pour accompagner les associations sur des critères présentant le maximum d'objectivité. Donc je sais qu'il y a vraiment un très bon travail qui est fait et j'en remercie chacun des membres. Donc cette année est une année pour le coup de transition puisque nous sommes restés sur les bases qui étaient les bases précédemment mises en œuvre. Nous avons conservé la même volumétrie. Et donc Michel Préau va pouvoir vous faire la présentation. Mais Olivier Devise souhaite réagir tout de suite.

M. Devise : Oui, moi je voulais effectivement rajouter que le groupe de travail fonctionne bien et on avait convergé sur le fait que les subventions en nature, on les affichait en même temps que les subventions pécuniaires qu'on verse aux associations. Ça, c'était à la Commission du 28 novembre. Et, je l'ai rappelé à la dernière commission parce qu'on avait oublié de le mettre dans la dernière colonne et on m'avait dit que ça serait fait. Et dans les documents, finalement, on n'a pas ces subventions en nature qu'on a chiffrées qu'on va travailler pour le chiffrage, que les associations ont reçu. Et on avait dit qu'on mettrait celle de 2022 quand il y avait la subvention 2023. Et tout ce travail qui a été effectué par le groupe de travail issu de la Commission, c'est quand même dommage car c'est un effort transparent. Ça a bien fonctionné et finalement, nos collègues, ils en profitent pas parce que je pense que c'est quand même intéressant de voir l'effort que porte la commune sur les associations.

M. Le Maire : Mais tout à fait. Mais alors, ce que je propose, parce qu'effectivement ça aurait pu être intégré, c'est qu'on le fasse figurer dans le compte-rendu que l'on frappe, puisque ces sommes là sont faites, elles sont connues, les associations les connaissent puisqu'on leur demande aussi de les reporter dans leur demande de subvention. Donc pour ce qui concerne l'ensemble des avantages en nature dont bénéficient les associations au cours de l'année. Donc ça on pourra le joindre sans difficulté. Damien Martin.

M. Martin : Oui, c'est d'ailleurs l'allusion que vous faisiez tout à l'heure en préambule, c'était l'objet de la recommandation de la Cour Régionale des Comptes.

M. Le Maire : Oui, complètement.

M. Martin : L'affichage des subventions qui, lui, n'a pas changé, mais le principe d'évaluation de l'utilisation des avantages en nature.

M. Le Maire : Mais effectivement, l'oubli sera réparé sur le compte rendu de ce Conseil. C'est un travail qui est déjà celui-ci, donc des avantages en nature qui est déjà opérationnel depuis un an. Et le 2ème volet du travail que vous avez conduit, c'est sur la détermination de critères objectifs permettant d'accompagner les associations dans leur développement, dans le cadre de ces règles d'attribution. Et nous avons prévu dans les semaines qui viennent...on va laisser passer le mois d'avril puisqu'il y a une période de congé, de rassembler l'ensemble des responsables d'associations pour faire un point avec eux et leur présenter ces éléments et ce que vous aurez validé au niveau de la commission. Donc Michel Préau.

M. Préau : Merci M. Le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, donc attribution des subventions au titre de l'année 2023 en faveur des associations beaumontaises. À Beaumont, ce sont près de 80 associations et leurs équipes de bénévoles qui s'investissent au quotidien et contribuent de manière importante à la diversité et à la vitalité de l'offre d'activité dans des domaines culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, humanitaires et environnementaux. Dans le cadre de sa politique générale de soutien à la vie associative, la Ville de Beaumont encourage cette dynamique en mettant en œuvre plusieurs types d'accompagnements aux associations qui en font la demande. Tant d'un point de vue administratif, technique ou logistique que financier.

L'attribution de subventions permet aux associations de poursuivre et de promouvoir leur activité, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative et de créer du lien social.

Dans un contexte budgétaire toujours difficile, la municipalité propose pour l'année 2023, une enveloppe de crédits à hauteur de 270 000€. Il est précisé que les associations étaient informées des avantages en nature qui leur ont été accordés en 2022.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter au titre de l'année 2023 l'enveloppe budgétaire globale allouée aux associations et de procéder à sa ventilation selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe pour un montant global de 270 000,00€. Que les crédits soient inscrits au chapitre 65 du budget 2023.

La Commission animation vie associative, sportive, culturelle s'est réunie en date du 8 mars 2023 afin d'étudier les dossiers déposés et a décidé de proposer la répartition figurant dans le tableau joint en annexe.

M. Le Maire : Voilà merci pour cette présentation.

M. Préau : Je voulais juste finir pardon. Pour info, nous avons reçu à ce jour 8 demandes de subventions exceptionnelles liées à un projet et qui seront étudiées prochainement. Voilà, pardon.

M. Le Maire : Voilà oui, puisque effectivement sur l'enveloppe des 270 000€, il n'y a pas une consommation totale dans les subventions de fonctionnement. C'était aussi une volonté pour pouvoir accompagner des associations qui, dans un cadre particulier, présentent un projet et sur lequel la commission sera amenée à se prononcer. M. Dumeil.

M. Dumeil : Oui, je voulais juste à peine rebondir sur ce qui avait été dit précédemment à la présentation, c'est qu'en fait les évaluations d'avantage en nature constitueront à la fois une information et un éclairage sur ce dont peuvent bénéficier les associations, ça n'impacte pas en tout cas dans l'état actuel des choses, le montant des subventions qui lui est plus lié à l'activité classique de fonctionnement. Donc merci. Ensuite, je voudrais dire et remercier, parce que le tableau est particulièrement clair dans le cadre des présentations et mon regard a quand même été, mais c'était fait exprès, attiré sur les coups de stabilo jaune là et je me suis dit, tiens bon, la guinguette, bon je ne sais pas trop ce que c'est.

M. Préau : C'est une nouvelle association, qui est là depuis 2 ans et qui a fait sa première édition l'année dernière.

M. Dumeil : Oui, oui, je sais bien, mais bon dans un endroit interdit d'accès. Mais enfin bon, c'est encore autre chose, mais je l'ai comparé, alors ça m'embêtait presque de faire cette intervention parce que ma collègue Madame Bohatier n'est pas au courant, c'est que le Secours Catholique bénéficie de la même subvention que la Guinguette, alors que cette association, le Secours Catholique et on le sait, en matière sociale et au CCAS est intervenue pour 44 familles durant l'année 2022. Ce qui n'est pas rien en termes de secours et en termes d'intervention. Bon, c'est déjà bien qu'on les prennent en compte, mais ça veut dire qu'on les prend en compte à la même hauteur que La Guinguette, je trouve qu'on aurait pu faire à hauteur de ce qui était demandé.

M. Préau : Alors Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Je finis, excusez-moi, je voulais finir ma phrase, mais ça veut pas dire que ça soit bloqué là. Et puis j'allais dire que j'ai mauvais goût de demander des augmentations de subventions alors que je vais pas voter le budget. Voilà.

M. Le Maire : On va finir de prendre les questions.

M. Préau : Pour votre info M. Dumeil, pour toute nouvelle association qui apparaît à Beaumont, on avait établi de mettre 250€.

M. Le Maire : Voilà comme règle de première attribution. D'où aussi ce qu'on évoquait tout à l'heure, c'était de remettre à jour les critères pour pouvoir attribuer des subventions en fonction de l'activité réelle de l'association. Même si effectivement il faut dissocier les 2 points mais on le mettra bien sûr sur les avantages en nature. On ne peut pas comparer la mise à disposition d'un stade pour une équipe à un bureau pour une association dont l'activité ne nécessite pas ce type de moyens. Donc c'est simplement qu'il faut avoir conscience de ce qu'il y a derrière. Alors c'est Jean-Pierre Cogneras je crois et Madame Faye.

M. Cogneras : Oui, moi c'est un petit détail, mais alors à la marge. Dans le paragraphe 3, la ligne 3, S12 : « Rugby club beaumontois ». Il me semble que du fait de la diminution importante... et on sait pourquoi... de la subvention. Cette association n'est plus concernée par une convention.

M. Le Maire : La Convention a été signée, elle est toujours active mais elle sort du cadre. Enfin, notre volonté c'est aussi d'augmenter le nombre de conventions avec les associations parce que ça définit les termes d'un partenariat entre l'association et la commune.

M. Cogneras : Parce que si vous aimez mieux, je croyais qu'à partir d'un delta, on conventionnait.

M. Le Maire : Non, il y a une obligation de conventionner à partir d'un certain niveau de subvention, mais il y a aucune interdiction à subventionner une association qui toucherait 250€.

M. Cogneras : Ce n'est pas ça que je veux dire, mais comme ils touchent moins de 23 000€, ils n'ont pas besoin d'être conventionnés.

M. Le Maire : Oui mais il y a les avantages en nature aussi.

M. Cogneras : Oui, bon, c'est curieux.

M. Le Maire : Mais voilà là ils sont largement au seuil des 23000€. Pas tous à la fois. Il y a une demande de parole, si vous avez fini, M. Cogneras, une demande de parole de Mme Faye.

Mme Faye : Oui, alors moi je suis un petit peu surprise de ne pas trouver l'évaluation en nature des associations puisque ça fait quand même 3 ans que vous êtes élu et que c'est toujours ce travail qui est en cours.

M. Le Maire : Non il n'est pas en cours, il est fait.

Mme Faye : Ah il est fait mais il n'apparaît pas, donc c'est dommage effectivement.

M. Le Maire : On en a parlé tout à l'heure et je vous ai dit qu'il y figurerait.

Mme Faye : M. Le Maire, je ne suis pas sourde, j'ai entendu.

M. Le Maire : Non mais comme vous vous posiez des questions sur les capacités cognitives, je peux aussi me permettre cette remarque là.

Mme Faye : Alors je voudrais finir mon intervention, si vous le permettez.

M. Le Maire : Mais bien sûr mais je vous ai dit sur ce sujet que les éléments seront présentés dans le compte rendu.

Mme Faye : D'accord, mais je vais préciser quand même que n'étant pas à la commission déjà de base, la Commission des associations, effectivement on n'a pas cette visibilité. Donc vous allez le joindre sur le procès-verbal du prochain Conseil Municipal. Encore faudrait-il qu'on puisse prendre la parole pour revenir un petit peu sur ce tableau puisque du coup, comme vous reprenez systématiquement nos collègues qui font des interventions, voilà ma question : Combien d'associations ont déposé un dossier auprès de de la mairie ? Parce qu'on nous parle de quatre-vingts associations mais dans la globalité, combien d'associations déposent un dossier à l'année ?

M. Préau : Il y a eu exactement 46 dossiers qu'on a reçu. Sur les 46 dossiers, il y a eu 35 attributions. Ça répond à votre question ?

Mme Faye : Ok, donc ça veut dire que vous répondez à toutes les associations qui font une demande ?

M. Préau : Bien sûr.

Mme Faye : D'accord, donc il faudra expliquer à une association qui a demandé une subvention pour laquelle elle n'a toujours pas eu de réponse, mais je l'inviterai à reprendre contact avec vous effectivement. Et je voulais soulever pour le secours catholique, effectivement, elle a aidé, ça apparaît dans l' ABS, quand même, faut le savoir 44 familles donc c'est vrai que je trouve que c'est une nouvelle association qui œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire et qui obtient que 250€ c'est un petit peu dommage. Voilà.

M. Le Maire : C'est sans doute dommage, je le reconnais bien volontiers, mais il faut savoir que c'est la première année où il y a une demande.

Il n'y avait pas de demande jusqu'à présent, ce qui n'empêchait pas le Secours Catholique d'engager ses actions auprès des publics qui en avaient le besoin. Donc on a commencé d'accompagner cette année le Secours Catholique et on continuera à le faire. On appliquera les critères qui auront été définis, validés par la Commission pour, si cela paraît nécessaire, revaloriser la subvention qui leur sera apportée au titre du fonctionnement. Sachant pour revenir sur le point des avantages en nature, et d'ailleurs, ça a été rappelé par un de nos collègues, c'est sans impact sur le fonctionnement. C'est simplement une obligation réglementaire de faire apparaître ces éléments là. Et ces éléments, de toute façon, les représentants des groupes dans les commissions les ont eu puisqu'ils les ont travaillé et défini sur des bases qui ont été partagées, évaluées, comparées avec ce qui se passait dans d'autres communes. Donc là-dessus il n'y a aucun mystère mais si vous le souhaitez, on pourra faire une diffusion à l'ensemble des présidents de groupe de cette partie là en parallèle de sa mise au compte rendu de ce Conseil Municipal. Ce n'est pas du tout un problème.

M. Grandjean : Juste en précision. Par contre, tous les dossiers, tous les courriers annonçant les demandes, les dossiers de demandes de subventions pour chacune des associations, il y avait l'avantage en nature, donc de ce côté-là, on a bien réalisé l'année dernière et cette année la communication des avantages en nature pour chacune des associations, c'était dans leur courrier nominatif.

M. Le Maire : On va vous l'envoyer à chaque président de groupe, on va vous envoyer le libellé c'est tout à fait facile à faire.

Mme Faye : Oui, encore faut-il siéger dans la commission.

M. Le Maire : J'ai dit au président de groupe.

Mme Faye : J'ai bien compris mais quand il parle de commission, il fait état de la Commission, encore faut-il avoir accès à la Commission.

M. Le Maire : Bien sûr, il faut en être membre.

Mme Faye : Bah c'est ça.

M. Le Maire : Et quand on est membre il faut y venir.

Mme Faye : C'est ça, mais il faut encore être membre, M. Cuzin.

M. Le Maire : Oui, on est d'accord Mme Faye.

Mme Faye : J'avais une autre question sur ma liste parce que du coup c'est une nouvelle association. Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu de cette association, de ce qu'elle fait ?

M. Néhémie : Ce n'est pas une nouvelle association, c'est une association qui a aidé pour des actions humanitaires au Mali. Et il y a déjà plus de 10 ans voire plus de 15 ans de cela. Elle a été en sommeil quelques années. Elle vient de se réactiver parce que des bénévoles s'y investissent à nouveau et font redémarrer l'association mais elle existait notamment en lien avec le collège, entre autres, et c'est ancien, ce n'est pas une nouvelle association.

Mme Faye : La subvention est quand même nouvelle puisque elle apparaît dans les nouveaux.

M. Le Maire : Oui parce qu'il y avait eu une interruption. Oui, mais l'association n'est pas nouvelle. Le secours catholique existe depuis des temps immémoriaux et il apparaît en jaune puisque c'est la première année où ils font une demande. D'où notre réponse. Très bien, donc on va pouvoir passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 6 Abstentions :

- **APPROUVE** à l'exercice budgétaire 2023, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de **270 000,00 €**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

08 - Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'avenant n°1 relatif a la convention signée avec la fondation du patrimoine

M. Le Maire : Rapport suivant au niveau grand travaux, aménagement du territoire. Notre collègue Christine Lechevallier, a eu un petit accident et c'est moi qui vais rapporter les rapports qu'elle avait préparés.

Le premier est donc l'autorisation que je sollicite de votre part pour la signature d'un avenant relatif à la Convention signée avec la fondation du patrimoine. Alors pour vous dire tout de suite, dans le 3e paragraphe de la page 36, il y a une petite erreur de date, il faut lire « le dispositif a officiellement été lancé en mai 2022 » et non pas 2020. Vous vous souvenez qu'on avait délibéré sur ce sujet, qui a permis une adhésion à la fondation du patrimoine et la signature d'une convention associée à ce partenariat qui a été signé en décembre 2021.

Cette convention prévoyait, en complément de ce qui existait depuis déjà un certain nombre d'années qui avaient été mis en place par nos prédécesseurs d'aide à l'amélioration de l'habitat dans le bourg historique, d'accentuer donc les actions dans un cadre un peu plus large et abonder par la Fondation du Patrimoine. On se rend compte d'un certain nombre de difficultés par rapport au montant des travaux, surtout dans un périmètre préservé sur lequel il faut bien sûr demander à chaque fois la validation des travaux par l'Architecte des Bâtiments de France. Dans un bilan que nous avons fait avec la Fondation du Patrimoine, nous pouvons augmenter l'aide qui est apportée aux demandeurs pour la porter de 20 à 50% du coût des travaux plafonnés à 10 000€ par projet. Donc c'est une aide beaucoup plus substantielle qui pourra peut-être aider un certain nombre de propriétaires à engager des travaux, ce qu'ils ne pouvaient pas jusqu'à présent engager. Sachant que pour la commune, on reste dans une fourchette vous le voyez une somme globale qui sera ajustée en fonction du nombre de dossiers validés et la contribution que nous pourrions apporter sera entre 10 000 et 40 000€. Voilà pour ne pas apporter un montant de subvention à la Fondation qui ne serait pas utilisé par les Beaumontois mais avec une possibilité d'intervention beaucoup plus importante.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Oui, Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui donc typiquement, je vais faire une intervention que j'espère constructive, sur une préoccupation qu'on a tous en commun : c'est la question de la rénovation du centre bourg. On sait que malheureusement, son état se dégrade, qu'il y a urgence à essayer de trouver des solutions et ce dispositif que vous avez pris allait dans ce sens. Alors il y a près d'un an et demi, on avait voté contre cette convention, pour plusieurs raisons. D'abord parce que le périmètre nous paraissait insuffisant et là je vois malheureusement qu'on n'a pas revu le périmètre.

Peut-être qu'il aurait fallu l'élargir, c'était aussi une manière d'élargir le nombre de personnes potentielles pouvant être éligibles. Deuxièmement, cette convention avec la Fondation du Patrimoine, on avait estimé qu'elle favorisait déjà les personnes les plus riches qui avaient les plus belles maisons pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'en fait la rénovation est soumise à un intérêt patrimonial qui est défini par la Fondation du Patrimoine et pour avoir une maison d'un intérêt patrimonial, il faut déjà avoir une belle maison. En plus il y a un système qui, si j'ai bien compris, vous pouvez me reprendre, il y avait un système de crédit d'impôt et en plus du coup, forcément, l'aide apportée par la commune abondée des ménages déjà aisés. Donc pour ces raisons là, on avait voté contre cette proposition de signature de la Convention avec la Fondation du patrimoine.

Alors aujourd'hui, un peu plus d'un an après, on en a discuté en commission. Effectivement, on s'aperçoit que le dispositif n'a pas fonctionné. Effectivement, il y a eu un certain nombre de demandes, mais qui n'ont pas pu aboutir. Bon, aussi parce qu'il y a eu des avis négatifs de l'architecte des bâtiments de France, mais certainement pas uniquement et donc manifestement nous on estime que ce dispositif d'aide à la rénovation qui ne complète pas comme vous l'avez dit mais qui remplace le dispositif qui existait auparavant, n'est pas efficace, n'est pas opérationnel, ce n'est pas le dispositif qui convient à la rénovation du centre-bourg de Beaumont. Je pense qu'il faut réfléchir à un autre dispositif. Là on a un an d'évaluation. On essaie de rectifier le tir comme vous nous proposez, mais c'est pas sûr du tout que ce soit opérationnel, je pense qu'il faut revoir le dispositif.

Le patrimoine du centre-bourg de Beaumont ce n'est pas un patrimoine exceptionnel. En fait, ce qui fait la valeur de ce patrimoine du centre-bourg de Beaumont, c'est sa vision d'ensemble. Comme je l'ai expliqué en commission, c'est un patrimoine qui est commun, vernaculaire, qui n'a rien d'exceptionnel et les besoins d'aide sont à mon avis sur du bâti qui n'est pas exceptionnel et qui ne correspond pas forcément aux critères de la Fondation du Patrimoine. Donc moi je propose, alors ce soir on va voter contre, on a voté contre la première signature avec la Fondation du Patrimoine ; mais moi je propose que ce soit réexaminé par la commission, ces aides à la rénovation dans le centre bourg de façon à ce qu'elles puissent s'inscrire, peut-être dans les opérations de requalification du territoire qui sont en réflexion et aussi dans les programmes de rénovation de l'habitat, il me semble que ça permettrait un dispositif qui soit plus adapté au réel besoin de rénovation de notre centre bourg.

M. Le Maire : Merci. M. Cogneras et après M. Dumeil.

M. Cogneras : Oui, il y avait avant un système qui marchait très bien, je dirais, c'était la rénovation de façade. On avait un montant qui était estimé et tous les ans, on n'arrivait pas à satisfaire les demandes et on déportait sur l'année d'après, pourquoi on a supprimé cette rénovation de façade qui était très prisée et très demandée. Et qui ne revenait pas cher à la personne qui voulait réhabiliter. Et le cachet extérieur compte énormément.

M. Le Maire : M. Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci, juste quelques mots, je souscris tout à fait à l'analyse de Mme Veilhan quant à l'effet de groupe, de masse, etc. Bon, je dois dire que lorsque la Fondation du Patrimoine est venue nous présenter son dossier. Je m'en souviens. Bon, on ne grimait pas aux rideaux parce qu'on se disait, ça peut aider, ça peut être une action et je crois que finalement, il fallait avoir conscience que ça ne serait pas la solution miracle et que ça ne suffirait pas. Puisqu' il y a eu, si je me souviens bien en commission, ça a été dit un dossier accepté et 13 refusés. Donc c'est plutôt dans l'esprit cette action là, plus d'autres qui pourront peut-être éventuellement inciter et donner des résultats et faire un ensemble. Il ne faut pas tout attendre, à mon avis de cette convention parce que sinon ça, ça ne sera pas efficace.

M. Le Maire : Vous souhaitez réintervenir, Mme Veilhan ?

Mme Veilhan : Juste pour préciser que, à titre individuel, en fait, on peut adhérer à la Fondation du Patrimoine et avoir des aides de la Fondation du Patrimoine, donc la convention avec la commune n'est pas obligatoire pour bénéficier des aides de la Fondation du Patrimoine. Ça n'empêchera pas du tout à la Fondation du Patrimoine de pouvoir aider des propriétaires dans le centre-bourg si jamais la convention était remise en cause.

M. Le Maire : Certes, mais pour autant, ce qu'apporte la commune vient en plus de ce qu'apporte la Fondation du Patrimoine. Donc ça peut être un levier plus important. Après, sur les causes de ce qu'il faut bien appeler un non-succès, je le baptise de la même manière. Je crois qu'il y a eu, alors il y a déjà eu un gros travail et ça a été évoqué par notre collègue Jean-Pierre Cogneras sur les façades, qui a été un travail important. Ce qu'on a voulu en étendant notamment aux huisseries, c'était accompagner sur la partie économie d'énergie parce que sur le bourg on sait que ce sont des maisons anciennes, avec souvent des huisseries anciennes donc qui pouvaient être important d'apporter une meilleure isolation, d'où l'extension du champ. Effectivement, aujourd'hui, on se rend compte que le succès n'est pas là. Dans les 13 dossiers que vous évoquez, la plupart ont été, ce n'est pas tant sur les critères de la Fondation, qu'ils ont été repoussés mais c'est sur l'approche très maximaliste que malheureusement fait peser l'ABF sur les chantiers qui pourraient être conduit donc il y a une réflexion à avoir. Moi je vous propose de continuer. Notre collègue Christine Lechevallier doit nous écouter, qu'au niveau de la Commission, vous continuiez à suivre ces choses là. On va essayer de communiquer sur ces aides parce que, encore une fois, le pourcentage d'intervention est quand même singulièrement plus élevé et si on n'arrive pas à décoller, on réexaminera. Et pour le coup, vous le partagerez en commission sur un dispositif peut-être qui était plus classique, mais ça serait dommage aussi de se priver du levier qui peut permettre d'aller au-delà des façades qui certes ont un intérêt esthétique important dans le bourg mais également pour permettre à des gens qui seuls ne pourraient peut-être pas engager le remplacement de fenêtres. Et quand on sait que les prescriptions sont très contraignantes et donc entraînent des coûts importants pour les propriétaires. Donc on suivra ce dossier avec beaucoup d'attention. Et je vous rejoins également sur la partie de sa possible intégration dans l'ORT sur laquelle on va travailler là, dans les 2,3 semaines qui viennent, avec la Métropole pour définir un certain nombre de règles d'intervention. Voilà, je vous propose de passer au vote sur ce rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 6 Abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de Partenariat signée le 09 décembre 2021 à Clermont-Ferrand entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Beaumont, annexé à la présente.

09 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes de cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section BI N°288 « P » - LOT A

M. Le Maire : Rapport suivant, qui était aussi un rapport de Madame Lechevallier, qui s'est, quelque part, invité aussi dans le débat budgétaire tout à l'heure, puisque la session de cette parcelle est bien inscrite dans les prévisions de recettes pour l'année 2023.

Donc je vais être rapide puisque vous le savez, on l'a déjà évoqué pour le déclassement de cette parcelle, pour en permettre la session qui est aujourd'hui l'objet de la délibération, donc pour se repositionner, peut-être pour les Beaumontois qui nous écoutent.

Il s'agit de l'ancien terrain dit « piscine », qui était connu sous ce nom là, au niveau de Beaumont. Il y avait une réserve. L'ensemble faisait une seule et même surface qui était de 16 541m², que nous avons, on va dire partagé en 3 éléments. La partie de la route d'Aubière, qui est un triangle comme vous le voyez sur le dessin qui vous est présenté page 39. Désolé pour les internautes. Pour une surface de 4027 m², la partie dite de la falaise qui sera préservée comme une zone non constructible et c'est ainsi qu'elle a été classée et qui permettra de faire une zone de verdure sur cet ensemble là. Et la partie haute de 8585 m² qui fera l'objet d'un aménagement qui est à réfléchir et à poursuivre. Voilà donc il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la cession de la partie basse, la parcelle BI 288P constituant l'îlot A pour un étalement foncier de 4027 mètres à Auvergne Habitat pour un prix de 400 000€, tel qu'il a été évalué par l'administration des domaines que nous avons sollicités et dans le cadre d'un avis dont vous avez les références qui sont portées ici. Avis qui effectivement peut paraître un petit peu surprenant par rapport au prix moyen sur la commune mais qui a été justifié par la direction des finances publiques par rapport à la configuration et la topographie de ce terrain. Oui M. Dumeil.

M. Dumeil : Oui, merci. Ecoutez, sur le principe la vente, l'aménagement de ce terrain, pourquoi pas. Sur le prix, c'est totalement inacceptable et insupportable, cet espace de terrain à 100€ le m². Mais on croit rêver quoi, il y en a pas à Beaumont, ça n'existe pas. D'ailleurs, vous y faisiez un petit peu allusion tout de suite au dernier procès-verbal du Conseil Municipal, vous évoquiez vous même en disant que les normes de la commune à 250, 260 euros le m², c'est bien à peu près ce qui se pratique en général.

Donc là à 100€ le m² non, les arguments avancés par les services des domaines n'en sont pas, ni la topographie, ni quoi que ce soit. Ça ne tient pas la route. Alors je suis déjà intervenu là-dessus en disant qu'on est mauvais dans la procédure parce qu'il faut d'abord que acheteur et vendeur éventuellement se mettent d'accord et on demande l'avis des domaines ensuite. A tel point que j'illustre cette démarche par les fameux terrains de la rue des collonges qui a changé 3 fois de prix. A chaque fois on a interrogé les services des domaines, à chaque fois ils ont été d'accord. Alors franchement, ce terrain là en passant devant, vous mettez n'importe quel particulier ou n'importe quel promoteur dans l'heure qui suit il l'achetait à 100€ le mètre carré. En plus, j'avais une question, est-ce que on a consulté d'autres bailleurs ?

M. Le Maire : Non a priori, on n'a pas consulté d'autres bailleurs.

M. Dumeil : Voilà mais moi je dis que, je ne voudrais pas exagérer, mais c'est spolier la collectivité de vendre ce terrain là à 100€ le mètre carré.

M. Le Maire : Est-ce-qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 10 Voix Contre :

- **APPROUVE** la vente de l'emprise cadastrée section « BI n°288p-lot A », d'une contenance de 4 027m², à Auvergne Habitat, au prix de 400 000 € (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

10 - Rénovation du groupe scolaire Jean Zay : Autorisation de lancement d'une procédure avec négociation pour la passation d'un marché global de performance énergétique conception-réalisation-exploitation/maintenance

M. Le Maire : Nous passons au rapport suivant, qui est le numéro 9, dont le rapporteur est Christian Durantin, et il s'agit de l'autorisation de lancement d'une procédure avec négociation pour la passation d'un marché global de performance énergétique, conception, réalisation, exploitation et maintenance liée au projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay.

M. Durantin : Donc, dans la continuité des délibérations pour la rénovation du groupe scolaire Jean Zay, la commune va lancer une consultation dans le cadre d'un marché global de performance énergétique appelé MGP, sous la forme d'une procédure avec négociation.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un MGP relevant de l'article du code de commande publique et défini comme un marché de travaux permettant à l'acheteur de confier simultanément la réalisation d'études, l'exécution des travaux et l'exploitation maintenance à un groupement d'opérateurs économiques. La conception comprend notamment des missions de maîtrise d'œuvre, une partie de la mission devra donc être exécutée par un architecte. Le MGP associe aussi l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Les 10 objectifs ont été traduits en engagement mesurables de performance.

Les travaux ont pour objectifs : la rénovation très performante de l'enveloppe et des systèmes de chauffage du groupe scolaire, minimum niveau B et C rénovation, avec un objectif de 60% d'économies d'énergie à l'issue du projet, l'optimisation des réseaux entre les différents bâtiments, courant faible/courant fort, adduction d'eau potable, assainissement, la mise aux normes et la mise en accessibilité du groupe scolaire, la mise aux normes de la sécurité incendie, la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture, l'amélioration fonctionnelle du site en prenant en compte les projets pédagogiques, la rénovation de l'ensemble des toilettes, la création d'un espace de rencontre Parents-professeurs, la réalisation d'une salle d'activité physique et d'éveil, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la police municipale et des 2 préaux, le réaménagement de l'ensemble des cours en privilégiant fortement la renaturation, végétalisation et perméabilisation, la réhabilitation et l'extension de la cuisine compris équipement et de la cantine en formule de base et avec en option, la création d'une cuisine centrale.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 7 000 000 d'euros en base et 7 500 000 en option.

La durée prévisionnelle du marché se décompose en 6 mois de conception, 48 mois de travaux, 66 mois d'exploitation, maintenance. L'opération sera réalisée par tranches budgétaires prévisionnelles, sur 4 ans, donc, à partir de 2024, une somme d'un peu plus de 2 000 000 d'euros la première année, puis 2 021 250€ les 3 autres années. Le phasage des travaux devra impérativement prendre en compte ce découpage financier et les travaux se feront en site occupés. En ce qui concerne la consultation. La compétence attendue des candidats. La consultation s'adressera à un candidat ou un groupement de candidats disposant à minima des compétences suivantes, en tant que constructeur représenté par une entreprise générale ou un groupement d'entreprises : compétences en architecture, en technique, structure fluide thermique, courants forts et faibles, cuisinistes acousticiens, coordination de systèmes de sécurité incendie, économie de la construction, OPC, désamiantage, qualité environnementale du bâtiment.

Les compétences devront être clairement identifiées et l'absence d'une des compétences mentionnées entraînera l'élimination de la candidature.

Le déroulement de la consultation. La procédure avec négociation sera décomposée en 2 phases distinctes, une phase candidature au terme de laquelle le pouvoir adjudicateur désignera les candidats admis à présenter une offre. Une phase offre au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur négociera les conditions d'exécution du marché avec les candidats admis à présenter une offre.

L'objet de la consultation. Les candidats devront être à même de mener à bien 3 missions distinctes, une mission de conception, une mission de réalisation, une mission d'exploitation maintenance.

Le marché intègre des prestations de conception, réalisation, exploitation, maintenance, avec un engagement contractuel du titulaire sur un niveau de qualité de service, d'efficacité énergétique et d'incidence écologique.

Les objectifs de performance seront pris en compte pour la détermination de la rémunération du titulaire au titre de la maintenance ou de l'exploitation des prestations réalisées. La rémunération de l'opérateur économique sera donc modulée en cas de sous-performance ou de surperformance.

Les dispositions générales. Le nombre minimum et maximum de candidats admis à remettre une offre est fixée à 3.

Un nombre inférieur de candidatures transmises et recevables ne sera toutefois pas un obstacle à la poursuite de la procédure.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas qualifiées d'offres anormalement basses.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les modalités complémentaires de remise des offres seront précisées dans le règlement de consultation.

Aucun opérateur économique ou personne physique ne peut directement ou indirectement participer à ce marché global de performance s'il a pris part à l'organisation ou au déroulement de la programmation et de la procédure.

La composition et l'intervention d'un jury. Donc rôle du jury : il est composé exclusivement de personnes indépendantes des candidats. Au moins 1/3 des membres du jury disposera de la qualification exigée au titre du présent marché ou d'une qualification équivalente. Le CCP impose aux acheteurs de constituer un jury dont les membres sont indépendants des candidats. De plus, lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à la procédure au moins 1/3 des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente.

Le jury sera composé de la façon suivante : 7 membres au titre de la représentation de l'acheteur et maître d'ouvrage, à savoir les membres de la commission d'appel d'offre ou leurs suppléants, ainsi que les élus de compétence sur la vie scolaire au Conseil Municipal. 6 membres au titre des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente choisie parmi la liste suivante, un ou 2 représentants de l'ordre des architectes, un ou 2 représentants de l'ordre des bureaux d'études techniques. Un ou 2 membres représentant l'Adhume et un ou 2 membres représentant le CAUE.

5 membres au titre des personnalités invitées ou ayant un intérêt particulier dans l'objet de la consultation, à savoir la direction des écoles élémentaires et maternelles. Et les représentants de parents d'élèves, école maternelle et école élémentaire. Le Président du jury sera Monsieur le Maire.

La composition définitive et nominative du jury fera l'objet d'un arrêté municipal ultérieur.

Le quorum est atteint si la moitié des membres du jury, dont au moins 1/3 des membres disposant de la qualification exigée est présente. Tous les membres du jury ont une voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante. Organisation du travail du jury dans l'examen des candidatures. Le pouvoir adjudicateur constituera et désignera une commission technique gérée et menée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de préparer les travaux du jury d'examen. La Commission technique sera composée de l'Adjoint au maire en charge des travaux grands projets, de la Directrice générale des services, du Directeur de l'aménagement du territoire et de la Directrice du service enfance Jeunesse et vie scolaire.

Pour préparer le jury d'examen, la Commission technique vérifiera notamment le caractère complet des pièces des candidatures, examinera la conformité au règlement de consultation d'appels à candidatures et procédera à une analyse des dossiers en vue de leur présentation au jury.

La sélection des candidatures. Seront éliminés après avis du jury, les candidatures non recevables en application du code du CCP. Non accompagné des pièces mentionnées aux articles du CCP, les candidatures ne présentant pas toutes les compétences demandées dans le cadre du présent avis ou dont les garanties et capacités professionnelles, techniques et économiques et financières sont manifestement insuffisantes.

Les candidatures seront ensuite examinées à l'aune des critères de sélection pondérés suivants :

- Capacité professionnelle sur 60 points
- Capacité technique sur 20 points
- Capacité financière sur 20 points

Le jury procédera à l'examen de l'analyse des dossiers de candidature. Il dressera un procès-verbal d'examen des candidatures et formulera un avis motivé sur la liste des candidats à retenir.

Le pouvoir adjudicateur arrêtera ensuite la liste des 3 candidats admis à remettre une offre.

L'analyse des offres. Pour préparer le jury d'évaluation des offres la Commission technique vérifiera le contenu des prestations, examinera la conformité au présent règlement et procédera une analyse factuelle des offres en vue de leur présentation au jury.

Le jury exclura les prestations arrivées en délai, celles non recevables, les prestations incomplètes ou ne répondant pas au programme dans son ensemble, les prestations présentant des pièces manquantes ou en excès et les prestations dans la présentation des pièces n'est pas conforme à celle exigée.

La Commission technique fera lecture aux membres du jury de la présentation fournie par l'auteur du projet. Le jury entendra le compte-rendu de l'analyse factuelle des dossiers, puis fera un libre examen des projets. Il organisera son choix en se fondant sur les indications du programme de la procédure et sur les critères de jugement indiqués au règlement de la consultation.

L'analyse des offres sera réalisée après anonymisation des dossiers remis par les candidats autorisés. Cette anonymisation sera effectuée par les services municipaux et notamment le service commande publique.

Les noms des soumissionnaires et le lien avec leurs propositions ne pourront être dévoilés qu'à l'issue du choix du groupement attributaire par le jury.

Critères de notation des offres la pondération des critères et sous critères est répartie comme suit, prix des prestations sur 30 points, valeur technique sur 70 points avec 3 sous critères, un sous critère sur la valeur technique de la méthodologie mise en œuvre pour assurer la conformité avec le programme. Un sous critère 2, c'est la compréhension des enjeux d'intégration urbaine du bâtiment au regard des intentions architecturales sur 20 points. Et le critère 3 d'équation de la méthodologie et des mesures mises en œuvre au regard du cadre opérationnel, délais, coûts, phase chantier, en site occupé sur 20 points.

Le critère prix sera calculé comme suit, l'offre la moins-disante se verra attribuer le maximum de points, soit 30 points. Pour chaque candidat, la note sera recalculée en application de la formule suivante, 30 par offre, moins-disante sur offre du candidat.

L'offre la moins-disante ne devra pas être anormalement basse. Le critère valeur technique sera apprécié comme suit :

- Réponse très insuffisante : 5% de la note
- Insuffisante : 25% de la note.
- Réponse acceptable : 50%
- Réponse satisfaisante montrant une bonne compréhension du projet : 75%
- Réponse très satisfaisante, 100% de la note.

En cas de classement en première position de candidat ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant ou à défaut le sous critère prépondérant se verra déclarer attributaire pressenti.

Après débat et recherche de consensus, le jury établira le procès-verbal de ces délibérations dans lequel il formulera un avis motivé, indiquera le nom des concurrents éventuellement exclus du jugement pour cause de prestation parvenue hors délai ou incomplète. Et mettra un avis motivé sur chacun des projets, proposera un classement des groupements selon les critères d'analyse, le pouvoir adjudicateur notifiera aux candidats le résultat du classement des offres et le choix du lauréat.

En ce qui concerne la prime accordée au soumissionnaire. A l'issue de l'analyse des offres, chaque soumissionnaire ayant remis une offre conforme au règlement de la consultation recevra une prime de 56 400€ HT. La rémunération du titulaire tiendra compte de la prime reçue.

Le pouvoir adjudicateur pourra, sur proposition du jury, appliquer une réduction, voire une suppression du montant de la prime dans le cas d'une prestation remise avant audition serait jugé incomplète ou non conforme. Le versement de la prime au soumissionnaire s'effectuera dans un délai de 30 jours suivant la date de notification du courrier d'information, du rejet de leur dossier de candidature.

M. Le Maire : Voilà, merci pour cette présentation, on va dire très complète parce qu'on est dans un cadre normé. Dans le cadre de marchés global de performance, il est important que la collectivité précise bien les critères de sélection ou un certain nombre de choses sont bordées dès le départ, notamment le montant de la prime qui n'est pas un calcul de la collectivité mais qui est un calcul qui résulte directement du code des marchés publics par rapport donc au montant estimé de l'opération.

Donc je vous propose de débattre. M. Dumeil a demandé la parole.

M. Dumeil : Merci. Alors bravo à notre collègue M. Durantin parce qu'il faut bien avoir un rapport comme ça à présenter pour obtenir un silence de cathédrale comme celui qu'il y avait dans cette salle. Oui, moi, je voudrais faire quelques observations d'ordre général.

D'abord, le rapport débute en visant 2 anciennes délibérations du 9 février 2022 et du 31 janvier 2023. Alors la délibération du 31 janvier dernier d'ailleurs, a pour but d'annuler la précédente et de solliciter donc des subventions. Elle a été approuvée par la majorité et j'avais eu l'occasion de dire justement à cette occasion là précédemment, ce dossier est quand même un sacré méli-mélo. Mais il y a déjà eu 29 000€ d'études, alors ça va peut-être s'éclaircir. C'est assez incroyable et méfions-nous toujours lorsque des dossiers démarrent pas trop bien, en principe il est rare qu'ils arrivent très bien. Je pourrais en redire la même chose de là où nous en sommes.

D'abord, que s'est-il passé avec ce dossier ? Entre la Commission « ad hoc » grands travaux et enfance Jeunesse du 6 mai 2022 et la commission de la semaine dernière du 20 mars 2023 ? 11 mois plus tard, entre les 2 commissions me semble-t-il, il ne s'est pas passé tellement de choses en termes de réunion, rien en terme de réflexion ou de proposition alors on a bien eu écho de quelques pistes ou idées largement plutôt inquiétantes et pour ne pas dire pas vraiment recevables, la seule chose qui persiste, c'est qu'il y aura bien pour, entre 7 et 10 000 000 d'euros d'enveloppes financières suivant les rapports puisque dans les rapports c'est, je crois, le rapport d'orientation budgétaire qui évoquait 6 000 000€, et dans le planning qui est sur ce rapport là, il y a 4 X 2 000 000 € et quelques et ça doit faire 8 300 000€. Mais pourquoi pas ?

Mais voilà, vous nous proposez aujourd'hui avec ce rapport, un redémarrage selon la procédure, MGP, avec une méthodologie décrite. C'est d'ailleurs simple, c'est un peu comme les articles de la Constitution française, le 49-3 en moins. C'est une procédure avec négociation passée en appliquant les articles L21-24-3, R21-24-3, R21-61-12, R21-61-20 du code de la commande publique. La consultation donnera lieu à la conclusion d'un MGP relevant lui de l'article L21-71-3 bien sûr du code de la commande publique. Le MGP associe aussi l'exploitation et la maintenance à la conception/réalisation afin de remplir les objectifs chiffrés de performance conformément à l'article L21-72-3. Heureusement, on ne peut se passer de l'article L21-71-2. Eh bien, voilà un truc qui est simple et qui démarre fort bien.

Heureusement, on s'y retrouve un peu plus avec les objectifs édictés. D'abord, je crois qu'on peut dire que tout le monde est d'accord pour une rénovation performante, débouchant sur un objectif de 60% d'économies d'énergie. Et avec l'optimisation des réseaux, avec des mises aux normes bien entendu réglementaires, incendie et accessibilité, etc, ou la réfection des toilettes. Mais comment évoquer un espace de ceci, une salle de cela, jusqu'à l'amélioration fonctionnelle du site, en prenant compte par exemple des objectifs pédagogiques qui changent à peu près tous les ans. Il y aurait lieu déjà et c'est notre demande de faire et d'avoir un réel état des lieux physique et d'usage.

En effet, je l'ai dit en commission, 13 classes pour 22 salles en élémentaire Jean Zay avec, selon le rapport de l'ABS sociale pour des projets plutôt de tassement d'effectifs prévisibles, des dispositions techniques sont déjà largement évoqués, mais au bout du compte : 140 jours d'école par an. Avec déjà des dispositions techniques prises pour un maximum d'économies avec ce qui existe donc, une période de chauffe et d'éclairage plus courte que ces 140 jours, environ peut-être 80 jours. Finalement, les trous d'air de la passoire thermique qui est normalement ce bâtiment Jean Zay sont peut-être pas si énormes que cela après tout.

Enfin, tout cela pour peut-être 7 millions hors taxes annoncés là puis 8 335 000 hors taxe, je le disais un peu plus loin dans le rapport. Tout cela si on doit arriver au bout. Obérant pour longtemps la situation financière de la commune. Il serait aussi tout à fait utile d'invoquer dans les dispositions techniques, le maintien des superficies de cours par exemple. 54 mois de travaux, avec les études a priori. Les écoliers de Jean Zay ne seront même plus collégiens, ils seront devenus lycéens.

La durée du chantier prévisible est plus longue finalement que la restauration de Notre Dame de Paris. Donc dans ce contexte là nous n'approuverons pas ce rapport comme il est actuellement ordonnancé.

M. Le Maire : Il y a d'autres prises de parole ? Olivier Devise ?

M. Devise : Oui, merci. Moi, je vais aborder ce dossier complètement différemment. Je voudrais d'abord aborder le choix du marché global de performance, le projet et la délibération. Alors moi j'ai été sur les marchés globaux de performance. Un décret REM, on est dans un CREM parce qu'il y a la partie conception, plus de la réalisation, exploitation, maintenance qui peuvent paraître intéressantes, mais il y a quand même de nombreuses précautions à prendre et il y a un petit vademecum sur le site du ministère des Finances qui explique bien sur les points auxquels il faut porter une attention particulière. Il marque « la préparation du lancement de ce type de marché suppose pour les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire nous, Ville de Beaumont ; une attention particulière quant à la définition du besoin et le 2nd point concerne les modalités d'exécution du marché afin de permettre de garantir l'effectivité de la recherche de performance. » Et ils disent : « qu'une mauvaise appréciation de ces éléments peuvent être une cause de mauvaise exécution du marché, celle-ci se traduisant pour le maître d'ouvrage par le paiement de prestations ne répondant pas aux objectifs poursuivis, c'est-à-dire gaspillage d'argent public ». Il souligne que : « le risque pour la collectivité de payer pour des prestations non souhaitées ou ne correspondant pas à l'objectif du marché. » Donc c'est déjà particulièrement gênant, surtout qu'on a vu que le budget était quand même relativement contraint avec des baisses de recettes et une hausse des dépenses, comme l'a montré François tout à l'heure. J'avais demandé l'an dernier concernant le besoin, un certain nombre de documents à M. Durantin qui nous les a fait passer relativement rapidement, donc je le remercie. Cependant, moi, j'ai étudié, c'est un peu ma spécialité, donc j'ai étudié de manière approfondi ces dossiers et j'ai demandé la partie analyse fonctionnelle de l'étude bâtementaire et là, j'ai été surpris parce que M. Durantin n'a pas pu me les fournir parce que l'AMO que vous avez pris pour ce projet, je suppose, n'a pas conduit ce type d'étude.

Alors, ce type d'étude, qui permet d'analyser vraiment le fonctionnement futur du bâtiment et de bien définir les fonctions, enfin c'est essentiel : Comment se positionnent les entrées, sorties, etc, qui sert aussi à la sécurité du site, est un document obligatoire pour les bâtiments industriels, fortement recommandé pour les bâtiments administratifs, mais pas obligatoire. Donc effectivement, on n'était pas obligé de le faire, mais dans le cadre d'un marché du style que vous avez retenu où le ministère des finances pointe le fait qu'il faut établir précisément le besoin. Je pense que ce document, cette étude aurait été indispensable. Et normalement, ça se traduit dans le document programme la partie fonctionnelle.

Ensuite, toujours sur ce type de marché, ça suppose aussi l'identification d'une situation de référence, c'est-à-dire de quel niveau on part. Cette étape importante est généralement compliquée à décrire, ça c'est sûr, parce qu'il y a beaucoup de choses à mesurer, etc. Il faut être aussi précis que possible. Et la difficulté qu'on va avoir, nous, ces dernières années, c'est les différents aléas sur la fréquentation de l'école entre des périodes chaudes et froides anormales qu'on peut arriver à peu près à corriger avec des méthodes statistiques, mais c'est des corrections à la marge et ça va pas prendre en compte les phénomènes anormaux de température, faut pas rêver. Parce que ce n'est pas prévu pour ces méthodes. Le COVID, qui a posé des variations dans la fréquentation et donc une difficulté également pour décrire la situation de départ. Et donc cette situation de référence, elle va être très compliquée et difficile à écrire et donc le risque derrière c'est d'avoir un marché non maîtrisé pour notre collectivité, non maîtrisé pour nous soit en positif soit en négatif, ça ne préjuge en rien, mais dans tous les cas c'est pas bon pour établir ce type de marché.

Ensuite, on en a jamais parlé, mais il faut aussi établir de manière précise les évolutions futures qui impacteront le fonctionnement du bâtiment. Alors ok, notre collectivité, elle est responsable de la partie bâtiminaire pour les écoles, en particulier pour les bâtiments maternels et élémentaires ou primaires si on prend le Masage. Mais on n'est pas décideurs sur un certain nombre d'évolutions concernant le fonctionnement. L'ouverture ou la fermeture de classe on a quand même assez peu la main. C'est la DSDEN qui va choisir. Ce n'est pas de notre compétence directe. Ils font semblant de nous consulter en CDEN. M. Cuzin le voit bien quand on est en réunion. Et donc là on ne sait pas du tout le décrire, donc la trajectoire que va prendre le fonctionnement du bâtiment concernant le nombre de classes, on ne sait pas. Et concernant le nombre d'élèves qu'on est susceptibles d'accueillir ? Alors effectivement les chiffres généraux sont légèrement à la baisse. Mais avec les constructions prévues, on n'a pas encore vraiment toutes les dates, mais il va quand même falloir travailler pour essayer de chiffrer. Est-ce que ça risque d'apporter un apport d'élèves dans ces écoles pour pouvoir l'intégrer dans le marché ? Parce que c'est une condition sinequanone pour que ça fonctionne.

Est-ce qu'il y a des évolutions sur l'accueil de loisirs, parce qu'il faut aussi tenir compte de la fréquentation des bâtiments par l'accueil de loisirs ?

Est-ce que vous avez prévu des évolutions ou on reste au même niveau ? Ou est-ce qu'on le développe ou est-ce qu'on essaie juste de répondre à la demande ? C'est-à-dire que s'il y a moins de parents qui mettent leurs élèves, on baisse l'activité du centre de loisir ? Ou si pour une raison ou pour une autre, ça augmente ? On va essayer de l'ouvrir plus. Ça va impacter aussi la trajectoire qu'il va falloir mettre pour les révisions, etc. du bâtiment.

Alors, là où je rejoins Alain sur un certain nombre de choses, c'est que sur le projet, les attentions affichées, il les a listées, moi je ne vais pas les reprendre en détail. Elles sont tout à fait intéressantes. Je pense qu'effectivement il y a un consensus dans ce Conseil sur les objectifs qui sont listés plutôt au début du document.

En revanche, moi, j'ai toujours du mal, j'avais posé la question et je n'avais pas eu la réponse au 31 janvier, à bien comprendre le chiffrage. On avait eu un premier tableau 2022 avec marqué d'indiquer chiffres 2021. 2023, on a les mêmes valeurs qui ont bougé mais le total est identique, 7 000 000 d'euros de travaux hors taxes, plus le lot en gros, mais c'était 650 000 avant, mais il est passé à 500 000 €, c'est à la marge, on va dire.

Par contre, si on calcule maintenant, puis c'est bien précisé dans le document, les chiffres donnés ici, les 7 000 000 € hors taxes de travaux et plus les 500 000€ d'options sont des chiffres Avril 2023, donc on ne connaît même pas encore les indices, parce que les derniers indices connus de la construction c'est 31 décembre. Et si on reprend les indices par rapport à depuis le temps qu'on connaît ces sommes : 7 000 000 d'euros actuellement, ça correspond entre 6 et 6 200 000 € suivant les indices, la combinaison d'indices qu'on a pris pour la construction. Donc il y a entre 800 000€ et 1 000 000 d'euros de travaux qui se sont évaporés, mais on ne sait pas lesquels, puisque c'est toujours les mêmes lignes.

Si, au contraire, c'était bien 7 000 000 avant, on devrait trouver 8000000. Enfin, entre 7 900 000 et 8 000 000 d'euros de travaux si on veut garder ce qui a été prévu au départ, ce qui nous a été présenté. Et donc pour le moment, si on regarde juste la partie financement, les projets de financement qui ont été présentés le 31 janvier et en février 2022. On s'y retrouve pas, on ne peut pas comprendre comment a été établi le besoin puisqu'on ne sait pas à quoi correspondent les lignes, qu'est-ce qui a évolué, qu'est-ce qui n'a pas évolué puisqu'on met les mêmes chiffres en

faisant abstraction de l'évolution du coût de la construction. Donc le premier point où le ministère des Finances souligne qu'il faut être établi très précisément.

Le besoin n'est vraiment pas clair, donc si je résume à la définition du besoin et du document programme sont insuffisants l'établissement de la situation de référence, tout comme l'établissement du document décrivant les évolutions fonctionnelles dans l'utilisation du bâtiment, rendent le choix d'un marché global de performance pour ce projet particulièrement hasardeux, si on tient compte des critères du ministère des Finances. Et donc, c'est sans doute un choix un peu précipité et on fait courir des risques, y compris financiers, non négligeables à notre collectivité alors qu'on sait bien que les marges de manœuvre de notre ville sont relativement faibles. Donc notre groupe, on n'est pas pour s'engager pour ce type de marché, il faut faire quelque chose pour l'école, mais je ne pense pas que ça soit la bonne solution de prendre ce type de marché pour répondre à cette problématique, voilà, merci. On votera contre.

M. Durantin : Moi je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que ce marché n'est pas adapté au contraire, c'est ce type de marché qui permet de garantir un résultat. Donc je ne comprends pas cette position de dire que ce MGP est risqué puisque justement, les candidats vont s'engager sur un résultat. Donc c'est un type de marché qui répond bien à la problématique de notre école Jean Zay.

M. Devise : Pour un marché de performance énergétique si on maîtrise parfaitement le besoin, la situation de référence et comment ça va évoluer, je suis d'accord avec vous mais ce n'est pas le cas. Et si on prend en compte la note du ministère des Finances sur ce type de marché et bien effectivement l'objet a priori, ça devrait bien correspondre. Sauf qu'ils nous disent de faire attention à l'établissement du besoin, à l'établissement de la situation de référence et à la trajectoire. Et pour le moment, on n'a pas les données là-dessus et de tout ce qu'on voit pour le moment, ce n'est pas fait de manière précise. Le fait qu'il n'y ait pas d'analyse fonctionnelle alors que c'est obligatoire pour un bâtiment industriel et fortement recommandé pour un bâtiment public. Que ça y soit pas, même rien que ça, moi ça m'alerte, ce n'est pas normal. Pour la mairie, il y avait eu une analyse fonctionnelle par exemple, alors que ce n'était pas obligatoire mais il fallait quand même bien décrire précisément le fonctionnement futur de l'établissement.

M. Durantin : Ok, le cahier des charges des besoins a été écrit. L'analyse fonctionnelle a déjà été élaborée une première fois mais n'a pas abouti. Elle va aboutir avec le nouveau référent qu'on a au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. En ce qui concerne la définition du besoin et l'année de référence, on a été aidé par l'Adhume sur le sujet qui nous a fait une étude sur les consommations énergétiques du bâtiment depuis les années 2012 jusqu'en 2020. Et dans cette analyse là, il va être pris une année de référence qui servira de calcul pour le gain d'énergie, à savoir la consommation d'énergie qui est retenue, c'est 651 832 kwh PCI.

M. Devise : Mais alors, ça veut dire que quand je demande un document, qu'on me répond qu'il n'existe pas, alors qu'il existe enfin il y a quand même un problème à ce moment là. Moi, je trouve que c'est très grave, c'est que moi qui ai participé aux réunions, j'ai demandé le document d'analyse fonctionnelle en disant que dans ce que vous m'avez passé, il manquait quand même plein d'éléments. Et que manifestement, il y a eu des choses, il y a des documents et je ne les ai pas eu. J'aimerais bien comprendre comment c'est possible.

Moi je peux retrouver les mails avec votre réponse, il n'y a pas de souci.

M. Durantin : Oui mais les documents qui ont été présentés, il y avait un problème dans l'analyse fonctionnelle. On est bien d'accord. Et ce document là va être refait, c'est ce que je suis en train de vous dire.

M. Devise : Ah il n'est pas encore fait ?

M. Durantin : Non il va être refait prochainement.

M. Devise : On ne peut pas lancer un marché et lancer une négociation s'il n'est pas fait.

M. Durantin : Mais il sera fait en temps et en heure et je vous le ferai passer.

M. Devise : Alors on prend les choses un peu à l'envers. Normalement, on établit le document programme avant de choisir le mode de passation.

M. Grandjean : Simplement, là il s'agit d'une procédure avec négociation mais dans la négociation il n'y a pas que la négociation financière. Il y a aussi la négociation fonctionnelle et l'objectif de cette PAN (procédure avec négociation) est de discuter avec les candidats justement sur la faisabilité et le périmètre fonctionnel pour creuser et profiter de l'expérience des candidats dans le cadre de la définition et de la finalisation d'une définition du besoin.

M. Devise : Enfin je vous rappelle qu'un document programme, il doit intégrer une analyse fonctionnelle. Et ce n'est pas une négociation avec les candidats, il doit être établi avant.

M. Grandjean : Mais dans cette procédure avec négociation il y a aussi une discussion avec les candidats, c'est tout l'intérêt.

M. Devise : On peut l'adapter, négocier mais il doit être établi avant. Alors ça, on ne peut pas déroger à ça. On ne peut pas attaquer le marché s'il n'a pas été fait avant.

M. Grandjean : Justement si, la partie fonctionnelle peut être adaptée en fonction de l'échange qui est fait avec les candidats par rapport à leurs capacités.

M. Devise : Et adapter mais faut qu'il ait été établi avant parce que de l'analyse fonctionnelle découle l'expression du besoin et de la rédaction du document programme ça c'est la norme. Donc à un moment, faudrait quand même faire les choses en respectant la norme.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Durantin : Ensuite, ce qui concerne les coûts. Je voudrais ramener quand même le coût au mètre carré. Si je compare avec des rénovations qui ont eu lieu ou des constructions qui ont eu lieu au niveau de la Ruche et de l'hôtel de ville, on était à 1700€ du mètre carré. Et si on regarde Jean Zay, on sera entre 1900 et 2000€ du mètre carré, donc les coûts ne sont pas astronomiques par rapport à la surface des bâtiments.

M. Devise : Moi je n'ai pas dit que c'était astronomique. J'ai dit qu'on ne savait pas à quoi ils correspondaient et qu'entre 2021, 2022, 2023 si on prend les indices de la construction, on a toujours la même somme, donc on ne peut pas faire la même chose. Voilà ce n'est pas la même chose que je dis, il faut peut être 7 000 000€, il faut peut-être 8 000 000€, il faut peut être 6 000 000€, ok. Mais à un moment on dit qu'il faut 6 000 000€ à telle date, maintenant, c'est peut-être plutôt 7 effectivement ou si c'était 7 il y a 2 ans c'est plutôt 8 maintenant voilà c'est pour faire le même programme en gros.

M. Durantin : On prend les surfaces qui seront en terminées.

M. Dumeil : Ah mais parce que vous les connaissez les surfaces qui seront terminées ?

M. Durantin : Dans l'expression du besoin, il y a tous les locaux avec toutes les surfaces exprimées.

M. Dumeil : Oui, enfin, dans l'expression des besoins. Quand je vois une salle, parents /professeurs, attendez, je rêve quand je vois une salle d'exercice... qui est de par les utilisateurs complètement inutile. Bon d'accord, peut-être alors. Bah non, je ne sais pas moi.

M. Devise : Une salle parents/professeurs c'est une recommandation et sur les bâtiments neufs c'est obligatoire.

M. Dumeil : Oui, oui, on a un paquet de salles qui sont vides et qui peuvent servir.

M. Devise : Je suis d'accord mais c'est réglementairement obligatoire.

M. Dumeil : Il y a même une salle pour boire le café de chaque côté.

M. Le Maire : S'il vous plaît, on en revient au fond. Bon, on vous a proposé une démarche qui nous paraît à nous la plus adaptée à la situation et qui d'ailleurs dans les grandes collectivités, est adoptée systématiquement dans le cadre de rénovation. Le cahier d'analyse fonctionnelle est en cours de réalisation et devrait nous être acheminé, avant la fin du mois d'avril et permettra d'être tout à fait intégré à la démarche que l'on va lancer dans ce cadre-là. Bon, chacun s'est exprimé. J'ai senti vos réserves, pour ne pas dire vos oppositions, mais vous allez les exprimer dans le vote qui va venir et comme ça, les choses seront claires.

M. Devise : Plus que le vote. Je pense qu'il faut prendre notre temps. C'est un gros projet qui engage la mairie de Beaumont. Moi j'attire l'attention, je pense qu'on n'est pas encore tout à fait prêt puisque le document programme n'est pas rédigé parce que l'analyse fonctionnelle n'a pas été faite, pour lancer tout de suite ça. Je pense qu'il faut bien établir le besoin et qu'on en discute, je pense tous ensemble, en plus qu'on ait une autre réunion, parce qu'effectivement, on nous a présenté un besoin juste chiffré, où on a fait plein de remarques sur pleins de choses qui n'allaient pas qu'on comprenait pas, parce qu'il avait pas eu l'analyse fonctionnelle et je pense que là c'est un peu trop tôt. Je dis pas qu'actuellement le MGP pour moi ce n'est pas la bonne solution parce qu'on n'est pas prêts et qu'il y a des risques associés.

Par contre, je pense qu'il vaut mieux repousser un peu pour prendre le temps de bien définir le besoin et rediscuter de tout ça correctement parce que l'établissement du besoin est crucial pour la réussite de ce type de marché. Or, d'après ce que je comprends, le document programme n'est pas rédigé, l'analyse fonctionnelle c'est fin avril. Donc ce n'est pas possible de lancer aussi vite les choses.

M. Le Maire : M. Dumeil.

M. Dumeil : Oui, juste un mot. Moi en plus je suis assez désolé parce que j'ai l'impression que de temps en temps, on nous sort un document qui a été fait, travaillé. On en a aucune connaissance, donc on peut qu'intervenir comme le disait M. Ulrich tout à l'heure en fonction de ce qu'on nous donne, de ce qu'on nous communique. Moi j'ai toujours montré dans ces dossiers-là, je dirais, un esprit collaboratif et participatif. Mais si on nous ressort les trucs d'un tiroir petit à petit, qu'on nous planque des données et que simplement c'est pour obtenir notre accord, moi je suis désolé. Même sur le programme, on n'en a jamais discuté en commission.

M. Le Maire : Bien est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 10 Voix Contre :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation sous la forme d'une Procédure avec Négociation et dans les conditions précitées, visant à la passation d'un marché global de performance pour les travaux de rénovation du Groupe Scolaire Jean ZAY ;
- **PREND** acte que le jury et la commission technique seront composés par arrêté de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** à 56 400,00 € H.T. la prime maximale et non révisable qui pourra être attribuée à chaque candidat admis à remettre une offre, par décision du jury et dans les conditions à fixer au règlement de la consultation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, après attribution du marché par le jury, à signer le marché global de performance pour la rénovation du Groupe Scolaire Jean ZAY, prévue pour une durée prévisionnelle de dix (10) ans et pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 7 000 000,00 € H.T. en base et estimé à 7 500 000,00 € H.T. en option .

11. Modification des statuts Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

M. Le Maire : Nous enchaînons avec une modification de statut pour territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Et c'est Christian Durantin qui nous le présente également.

M. Durantin : Donc le territoire d'énergie évolue pour se spécialiser sur les énergies renouvelables et ajouter à ses compétences, une compétence sur les réseaux de chaleur, une compétence sur les énergies renouvelables, panneaux photovoltaïques, chaufferie, bois etc. Dans ses statuts, afin d'aider les collectivités et d'éventuellement prendre en charge des réseaux de chaleur ou des installations de panneaux photovoltaïques ou de chaufferie bois, voilà en gros l'évolution du TE63.

M. Le Maire : Voilà donc vous connaissez habituellement lorsqu'il y a soit un nouvel entrant dans le périmètre, soit une modification de statut. Il faut que l'ensemble des collectivités qui sont adhérentes adoptent dans les mêmes termes l'évolution. Olivier Devise.

M. Devise : Juste pour savoir s'il y avait encore des communes hors Puy-de-Dôme dans le syndicat ou pas ? Il y en avait quelques-unes de mon temps quand j'y siégais.

M. Le Maire : Il doit en rester quelques unes.

M. Devise : On n'est pas revenu au Département ? C'était la question.

M. Le Maire : Non. C'est difficile de sortir des communes qui sont adhérentes et qui sont à l'intérieur depuis un certain nombre d'années. Bien je mets le rapport aux voix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- **DONNE**, dans ce cadre, mandat à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

12 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal : transmission dématérialisée des convocations et dossiers

M. Le Maire : Je vous remercie rapport suivant, rapport numéro 11, il s'agit d'une modification de notre règlement intérieur pour aller vers une dématérialisation des envois de convocation et de dossiers. Donc on s'appuie à la fois sur une volonté et aussi sur une réponse ministérielle qui permet effectivement que notre conseil puisse décider par une délibération spécifique dans le cas du règlement intérieur de la forme sous laquelle les documents administratifs et budgétaires préparatoires aux séances de l'Assemblée peuvent être adressées aux Conseillers Municipaux.

Donc vous avez l'article actuel et puis le projet de modification sachant que sur demande, le maintien du papier sera poursuivi mais que la démarche classique sera envoyée en dématérialisation et vous avez déjà été contacté, enfin sollicité lors du Conseil du 31 pour savoir quelle option vous souhaitez mettre en place. Simplement à titre d'information pour vous dire que notre conseil de ce soir, avec les documents qui ont été envoyés, a nécessité l'utilisation de 3 250 feuilles de papier équivalent à 6,5 ramettes. Et sachant qu'une feuille de papier consomme en moyenne 5L d'eau dans sa réalisation, c'est un équivalent à 16 250L d'eau. Voilà donc, après chacun se positionnera. Non, mais c'était simplement informatif donc je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **MODIFIE** l'article 2 du règlement intérieur comme indiquer ci-dessous :

Rédaction adoptée par la délibération n°2020-05-02	Nouvelle rédaction applicable
<p>Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour et est insérée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux Conseillers municipaux par écrit, sous quelque forme que ce soit, et au domicile des Conseillers municipaux sauf s'ils font le choix d'une autre adresse (Article L.2121-10 du CGCT). Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. L'envoi des convocations aux membres de l'Assemblée municipale, si ces derniers le souhaitent et si les moyens informatiques de la Collectivité le permettent, peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix. Une note de synthèse et un projet de délibération sur les affaires soumises au Conseil municipal sont adressés avec la convocation aux membres du Conseil municipal. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs (Article L.2121-12 du CGCT).</p>	<p>Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour et est insérée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse (Article L.2121-10 du CGCT). Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Les convocations, les notes de synthèse et les projets de délibération sur les affaires soumises au Conseil municipal sont transmis aux membres du conseil par voie dématérialisée. Pour les élus qui souhaitent conserver le format papier ils seront destinataires d'un dossier papier. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs (Article L.2121-12 du CGCT).</p>

M. Le Maire : Le rapport suivant, qui est le rapport numéro 12. C'est donc une demande, vous vous souvenez quand on a ... Oui M. Cogneras.

M. Cogneras : Sur les documents qui nous avaient été donnés, c'était difficile de répondre parce qu'on ne savait pas si c'était papier. Il n'y avait pas 2 cases.

M. Le Maire : D'accord

M. Cogneras : Alors je ne sais pas, moi j'ai répondu papier à la main.

M. Le Maire : Donc ça a été pris en compte comme tel. On vérifiera.

M. Cogneras : Je ne sais pas, il n'y avait pas ou papier ou autre chose donc c'était difficile de répondre.

13 - Rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives et des recommandations de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (exercices 2014 et suivants)

M. Le Maire : D'accord. Rapport numéro 12. Il s'agit donc, comme je le précisais, vous savez qu'il y a eu un examen de la situation de la commune depuis 2014 et les années suivantes, donc jusqu'en 2020, qui a donné lieu par la Cour Régionale des Comptes d'un rapport, ce rapport a mis en avant un certain nombre de recommandations et d'observations. Les observations ont parlé notamment des avantages en nature aux associations ça en faisait partie.

Et les recommandations, vous les avez ici, il y en a 6 :

Recommandation n° 1 : Etablir une convention avec le CCAS en vue de préciser l'étendue des concours apportés par la commune et d'en valoriser les frais occasionnés ;

Recommandation n° 2 : Appliquer la durée légale du temps de travail et adopter la délibération y afférente, dans le délai fixé par l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Recommandation n° 3 : Adopter une délibération fixant la liste des emplois ouvrant droit, et mettre en œuvre un contrôle automatisé du temps de travail, en vue d'assurer la régularité du versement des indemnités pour heures supplémentaires ;

Recommandation n° 4 : Refondre le dispositif indemnitaire pour le mettre en conformité avec les dispositions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Recommandation n° 5 : Enrichir le contenu du rapport d'orientations budgétaires annuel, afin de le mettre en conformité avec les exigences de l'article D. 2312-3 du CGCT ;

Recommandation n° 6 : Apurer, en lien avec le comptable, l'écart constaté entre l'état de l'actif immobilisé figurant au bilan du compte de gestion, et l'inventaire tenu par l'ordonnateur.

Voilà donc c'est 6 points, des actions ont été engagées. Vous avez, à partir de la page 59 pour chacune de ces recommandations, le texte que l'on fait à l'autorité de la chambre régionale des comptes pour nous permettre d'apurer les actions qui nous ont été demandées. Voilà, vous avez eu les documents, je ne vais pas en faire lecture parce que ça serait fastidieux et je ne sais pas si il y a des questions ou des remarques. Sachant qu'il n'y a pas de vote, mais c'est une prise d'acte. Oui, Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, je voulais dire juste qu'il y a 2 points qui résonnent particulièrement par rapport au débat qu'on a eu ce soir.

C'est le point sur la Convention avec le CCAS puisque ce soir on a bien vu qu'on a quand même du mal à avoir des chiffres. Et du côté du Conseil d'administration du CCAS et du côté du Conseil Municipal, sur le budget du CCAS, le budget attribué au CCAS donc ça pourrait être que mieux que ce qui est pratiqué maintenant et l'autre point qui résonne c'est le débat d'orientation budgétaire après les remarques qu'on a faites. Et je ne suis pas sûre que la réponse que vous apportez soit très satisfaisante par rapport à ce qui est recommandé.

M. Le Maire : Ecoutez, il appartient à la Cour Régionale des Comptes de nous dire ce qu'elle en pense et s'il y a nécessité à modifier ou à améliorer les choses. Bien entendu, nous le ferons. Dans les 2 cas que vous citez, comme dans les 4 autres. Voilà donc, je considère la prise d'acte effective.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la communication du rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la ville pour les exercices 2014 et suivants.

14 -Tombe collective de regroupement des morts pour la France

M. Le Maire : Et nous avons donc maintenant à aborder la note de synthèse numéro 13 qui est une tombe collective de regroupement des morts pour la France. Et c'est notre collègue Francis Gaumy qui, avec les services, travaille sur ce sujet, qui va nous la présenter.

M. Gaumy : Donc, tombe collective de regroupement des morts pour la France. L'association le Souvenir français a recensé en août 2022, 34 sépultures de militaires morts pour la France, disséminés dans l'enceinte du cimetière communal. Au regard de la procédure de reprise de concession funéraire en l'état d'abandon autorisé par la délibération prise au Conseil Municipal le 19 octobre 2016, 10 concessions attribuées aux défunts militaires sont répertoriées à l'état d'abandon et 24 constatés entretenus par les familles. Afin d'honorer et de préserver la mémoire des personnes mortes pour la France, il vous est proposé de mettre en place une tombe collective de regroupement des morts pour la France. Parmi la reprise des 10 concessions à l'État d'abandon, le numéro 271 localisé dans le secteur 1 de l'ancien cimetière, est proposé pour l'emplacement de la tombe collective susmentionnée. Cette concession représente d'abord un intérêt patrimonial. C'est un grand caveau qui permet de recevoir a minima, les restes de 9 autres concessions et de respecter le caractère familial des restes. Enfin, la concession permet de réduire les coûts de l'opération.

En conséquence, la remise en état du monument funéraire est estimée à 2300€ TTC, avec notamment un nettoyage général, la réfection des joints, une stèle avec gravure des noms. Une demande de prise en charge financière est en cours. Des contacts ont d'ores et déjà été pris par le Souvenir français. Ils seront élargis à d'autres établissements, associations mémorielles. Dès lors, Monsieur le Maire propose le Conseil Municipal, l'approbation de la mise en place d'une tombe collective de regroupement des morts pour la France, dont le nom définitif est en cours de réflexion.

M. Le Maire : Alors, Monsieur Cogneras.

M. Cogneras : Oui, bien sûr, on en a discuté. Par contre, il y a une chose qui a gêné un peu tout le monde, c'est la dénomination conventionnelle qu'il faudra appeler ce monument parce que c'est quand même assez triste.

M. Gaumy : Les réponses sont ouvertes. C'est ce qu'on avait dit en fin de réunion la dernière fois mais a priori, le terme de carré militaire pourrait être utilisé. On attend la vérification juridique.

M. Le Maire : On attend la confirmation du Souvenir français mais après ça ne change rien au fond effectivement, mais on a eu cette discussion dans la Commission la dernière fois.

Interventions hors micro.

M. Gaumy : Oui, mais faut employer les termes juridiques adéquats parce que c'est très réglementé. Enfin, j'en sais quelque chose.

M. Le Maire : M. Dumeil, c'est une demande de prise de parole ?

M. Dumeil : Oui, merci. Je voulais dire qu'au-delà du règlement de ces choses là qui ont leur importance, c'est une bonne démarche. C'est une bonne démarche et c'est une chance en fait. D'ailleurs, il y en a plusieurs monuments de ces aspects dimensionnels dans le coin. Bon, c'est sûr qu'il y a de la réfection à faire parce qu'il n'est pas en très bon état, mais par contre le fait d'avoir eu l'idée de rassembler ça dans un vaste tombeau, c'est une bonne idée et je trouve que le devis qu'il y a pour la remise en état est très raisonnable parce qu'il y a du travail pour le remettre correctement. Alors après, il y a aussi des choses à je crois mettre au point. J'en avais parlé avec M. Cogneras d'ailleurs, c'est à dire qu'il ne doit pas y avoir de signes ostensiblement religieux.

M. Gaumy : C'est la raison pour laquelle ce caveau avait été choisi parce que vraiment il présente le moins possible de signes extérieurs.

M. Dumeil : Et le seul et unique défunt qui est dedans, c'est ...

M. Gaumy : Un mort pour la France.

M. Dumeil : Oui. De 14/18, ça explique aussi l'état du monument. Mais sans doute que pour régler ce problème là du Carré militaire, ça serait une bonne solution. Je trouve que c'est une bonne idée et ça va pas prendre beaucoup de place et ça va pas coûter trop cher donc les critères sont réunis.

M. Le Maire : Merci donc s'il n'y a pas d'autres prises de paroles je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **PROCÉDE** à la mise en place d'une « tombe collective de regroupement des morts pour la France » telle que proposée dans l'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière auprès d'établissements, associations mémorielles;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

15 - Communication du rapport d'activité annuel de la charte éthique

M. Le Maire : Le rapport suivant est présenté pour information puisque c'est une communication, c'est le compte-rendu, du rapport d'activité annuel du comité de suivi de la charte éthique qui a été composé, vous en souvenez par une délibération qu'on a été prise en début de mandat, qui est présidé par M. Paul Pourrat qui est indépendant de notre conseil, avec des représentants élus et des citoyens qui ont été désignés. Voilà, il y a eu, on va dire, 2 dossiers, un dossier suite à une requête et vous avez eu l'ensemble des éléments du groupe, des élus Uni(e)s et d'autre part le point, puisque c'était un engagement sur l'absentéisme au sein de notre Conseil Municipal. Donc vous avez non pas sur une année mais sur 17 mois le résultat d'absentéisme de certain nombre de nos collègues. Voilà, il y a une demande de parole de Mme Faye.

Mme Faye : Oui, je voudrais intervenir sur un paragraphe où effectivement je me sens concernée donc je vais être très claire avec ça, donc je conteste les faits là exposés et qui me mettent en cause. Et je réfléchis aussi aux suites judiciaires à donner à ces propos délibérément mensongers. Puisque si on revient sur ce texte, effectivement où il y aurait conflit d'intérêts, ce qui est complètement faux puisque lors de ce Conseil municipal et la veille même, j'avais envoyé un mail à toute la majorité municipale en précisant que je ferais abstention à ce vote ce qui m'appartient. Et puis qui à l'époque, mais j'y reviendrai après ce qui m'a valu de M. Bazin, que j'avais prévenu effectivement de ce vote, vous étiez tous prévenus, il tenait à m'alerter et que liberté à chacun suite à ma conclusion. Donc en gros je n'ai pas le droit de voter contre ou de faire abstention, mais je m'engage à prendre ces responsabilités là donc je voulais être très précise avec ça. Qu'une proposition d'acquisition de terrain alors déjà sur votre document débat et vote, j'ai pas fait connaître la situation avant, c'est quand même remarquable puisque j'interviens sur le procès-verbal en page 7 du 14 septembre. Je précise effectivement que mon mari est propriétaire d'une parcelle sur laquelle la mairie n'a fait aucune proposition et que le courrier que vous avez envoyé à M. Faye pour une proposition d'acquisition ou d'échange ne s'est fait qu'après le vote de ce Conseil Municipal et de cette délibération. Donc je ne vois pas où est le conflit d'intérêts pour signaler à M. Faye. J'ai le courrier en main et la réception du courrier puisque le courrier date du 8, A/R du 18 donc le Conseil Municipal est déjà passé. Donc ce n'est pas très clair dans vos propos.

Donc voilà, je vous ai informé des dispositions que je pourrais réfléchir de prendre, merci.

M. Le Maire : Très bien. Bah écoutez, ça sera porté au procès-verbal. Après ce n'est pas les propos du Conseil Municipal, c'est ceux du comité de suivi de la charte éthique.

Interventions hors micro.

16 - Communication du rapport d'observations définitives de Clermont Auvergne Métropole

M. Le Maire : Très bien, merci. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport, passons au rapport suivant, qui est la communication donc le rapport d'observation définitive de Clermont Auvergne Métropole. Donc de la même manière que nous l'avons été sur la période 2014/ 2020 la Métropole a été l'objet d'un audit de la Cour Régionale des Comptes. Vous avez le document qui a été transmis aux différents groupes sur les rapports d'orientation définitive et les réponses.

Et là, ça portait sur les exercices 2015 et suivants, donc il s'agit de vous donner ces informations. Je ne sais pas si de votre part il appelle à des questions sur ce pavé qui vous a été transmis, sinon je vous propose de prendre acte de ce qui a bien été présenté dans notre conseil et ouvert à la discussion.

17 - Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028

Voilà donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au rapport numéro 14, où là il sera suivi d'un vote puisque il s'agit pour notre Conseil de se prononcer comme d'ailleurs l'ensemble des collectivités départementales, sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme. Donc c'est un document obligatoire qui doit être porté par l'État et le Département et auquel aurait été adjoint la CAF parce que c'était important qu'il y ait des mesures sociales qui accompagnent ces actions là. Alors vous avez l'ensemble des éléments. On va dire que ce schéma s'appuie sur un socle commun et avec 4 priorités qui sont de permettre et accompagner les modes de sédentarité choisis par les voyageurs, permettre et accompagner les modes d'itinérance choisis par les voyageurs, créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle, communiquer, sensibiliser, former.

Voilà donc les 4 piliers et derrière il y a toute une déclinaison d'actions qui sont portées par les différentes collectivités que j'ai pu citer. Et vous avez un tableau de synthèse des prescriptions qui revient sur des aires d'accueil ou de passage puisqu'il y a on va dire 2 grandes catégories. Il y a ce qui s'appelle les grands voyageurs et les gens du voyage qui eux, restent beaucoup plus sédentaires sur un territoire moins ouvert. Voilà donc vous avez l'ensemble des éléments. S'il y a des questions, je suis à votre disposition, oui Olivier Devise.

M. Devise : Moi, j'ai eu beaucoup de mal à comprendre les tableaux récapitulatifs à la fin. Je pense qu'ils auraient mérité quand même quelques explications supplémentaires dans le texte. Bon, j'ai retrouvé les intitulés des colonnes à quoi ça correspondait. Mais le dernier petit tableau, là où il y a Beaumont faut une loupe de je ne sais pas combien de fois pour pouvoir lire quoi que ce soit.

M. Le Maire : Alors sur quelle page ?

M. Devise : Page 77.

M. Le Maire : Oui.

M. Devise : Il y a un tableau avec des chiffres et tout.

M. Le Maire : Sur la carte ?

Interventions hors micro.

M. Devise : À c'est les installations, ça je n'ai pas réussi à le lire. Oui, voilà, ça aurait pu être mieux présenté parce que c'est sans doute intéressant et on n'a pas pu en profiter pleinement. Voilà, c'est un peu dommage.

M. Le Maire : Après le pavé, enfin, si on regarde l'ensemble du schéma, bon, c'est effectivement un gros document, ce n'était pas évident à le synthétiser. Bon je pourrais vous communiquer si vous le souhaitez le document support qu'on a utilisé en présentation au Département qui amène une vision un petit peu différente.

Interventions hors micro.

M. Le Maire : Oui, Ben on va, on va y venir. C'est je ne sais pas si c'est Hélène Veilhan ou François Ulrich, c'est François Ulrich.

M. Ulrich : Oui, merci, M. le Maire, excusez-moi oui. J'avais des questions justement, notamment sur le tableau qu'évoquait Olivier sur les installations non conformes. A priori, il y en aurait 4 à Beaumont, qui concerneraient 4 ménages et 8 personnes. Alors, c'est le petit tableau, le tout petit, alors il faut arriver à lire a priori ça serait ça. Voilà, et puis alors l'autre tableau, moi je ne sais pas si vous avez réussi à comprendre, mais il y a effectivement équipement prescriptif. Et puis il y a écrit dans la colonne verte existant à maintenir et du coup il y a écrit fermeture dessous. Enfin le document est sûrement très intéressant. Il y a certainement beaucoup de choses, alors par contre il n'est pas très réjouissant parce que si on regarde le bilan qui a été tiré du premier schéma, on se dit qu'on peut toujours faire des schémas et que ça sert pas forcément. Ça par contre on a bien compris mais alors les tableaux moi je n'ai pas compris s'il y avait des... enfin, qu'est-ce qu'il y a comme équipement sur Clermont ? Je n'ai pas réussi à comprendre ce que ça signifiait quand il y a marqué équipement prescriptif. Prescriptif, ça voudrait dire qu'il devrait être créé ou en tout cas être maintenu et on nous annonce des fermetures.

M. Le Maire : Les équipements prescriptifs, ils sont dans 3 pavés, ce que je disais des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs publics et des aires de grand passage. 3 typologies.

M. Ulrich : Donc ce n'est pas le même tableau que le précédent.

M. Le Maire : Non, ce n'est pas même tableau que le précédent.

M. Ulrich : Ils ont inversé les lignes et les colonnes.

M. Le Maire : Pour rester sur la page 77. Donc dans les typologies d'équipement à mettre en place, vous avez la ventilation par commune sur lesquelles devraient s'ériger ou se mettre en place ces différents types d'accueil. Sachant que c'est un engagement qui a été fait et je vous dis entre le Département et sous l'égide du Préfet, qu'il faut maintenant que la mise en œuvre soit faite par chacune ou des communes ou des EPCI selon les organisations territoriales.

M. Ulrich hors micro.

M. Le Maire : Alors Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Peut-être qu'il aurait été intéressant de proposer une aire soit permanente, soit pas permanente mais sur Beaumont justement pour pouvoir pallier aux installations non conformes, ça aurait été un argument. Alors il me semblait qu'il y avait quelque chose de prévu dans une précédente version du PLU qui a été enlevé. C'est dommage.

M. Le Maire : Alors, il y a rien eu de suggéré le seul point sur lequel nous pouvons potentiellement être sollicités puisqu'il y a un élément qui reste à mettre en place pour finaliser ce plan d'accueil des gens du voyage, c'est une aire pour accueillir les familles qui ont un de leurs membres hospitalisés.

M. Dumeil : C'est l'excuse permanente.

M. Le Maire : Attendez ces places, je vais dire, leur affectation n'est pas aujourd'hui déterminée entre l'hôpital d'Estaing ou l'hôpital Saint-Jacques, enfin Gabriel-Montpiéd. Voilà donc ça, ce n'est pas encore affiné puisque vous savez que les spécialités médicales ne sont pas les mêmes sur ces deux établissements, c'est quelque chose qui n'est pas encore en place. Sans doute un des sujets sur la table avec le futur nouveau directeur de l'hôpital puisque celui qui est actuellement en place est sur le départ.

Ça doit être pris en compte, donc ça doit être géré par l'hôpital et sur une capacité de 6 places de stationnement. C'est ce qui est prévu. Voilà donc là-dessus, moi j'ai eu un échange avec la Métropole et notamment le Président où je lui ai dit que dans la mesure où nous aurions un aménagement de l'emprise de l'ancienne LUSO ça pourrait permettre de monter quelque chose sur l'hôpital Gabriel Montpiéd. On en est là.

Interventions hors micro.

M. Le Maire : Non, mais la zone serait sur ... enfin, si vous connaissez Mme Veilhan l'état du parking, la zone qui est la plus à l'Ouest est dans un état tout à fait déplorable. Donc ça permettrait pour ces personnes d'avoir à proximité de l'hôpital, géré par le même hôpital, quelque chose de propre parce que c'est aussi ce qu'il faut viser et là il s'agit de séjour de courte durée, le temps qu'un membre de la famille puisse subir une intervention ou des examens. Voilà, est-ce-qu' il y a d'autres questions, M. Dumeil vous souhaitez intervenir ?

M. Dumeil : Oui, merci. Je crois qu'il y a eu honnêtement un gros travail de fait, pas facile parce qu'il y a aussi des rencontres avec les intéressés, etc. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec notre collègue et élu qui a été au départ chargé de ce dossier là. Et en fait, on peut se dire quand même et entre nous, que ça sera un dossier qui permettra d'être réglementairement au point mais que dans la réalité et sur le plan pratique, ça sera toute l'histoire entre la théorie et la pratique, parce qu'il faut présenter des aires. Il faut présenter des capacités pour les grands circulants, les petits sédentaires, les tout ce que voudrez, les hospitalisés et tout ça. Et que ça sera un peu à gérer au coup par coup, mais de toute façon très difficile. De toute façon, il faut savoir que ces circulants ne veulent pas cohabiter sur une même surface. La ville de Clermont a essayé de nombreuses fois sur l'espace qu'elle avait même en y mettant un gardien, ça n'a jamais fonctionné parce qu'il y a des buts, des intérêts, des démarches, des familles, etc. C'est complètement différent. Donc je crois que l'objectif, c'était de proposer. Alors j'avais une idée sur l'hôpital Gabriel-Montpied, c'est qu'il y a un étage qui est inoccupé du parking Henri Dunant on pourrait le proposer. Donc je crois que le document a été fait avec beaucoup de sérieux. Et qu'en plus certaines communes ont été très conciliantes et très volontaire dans la démarche et il y en a même peut-être certaines à qui on a refilé la patate chaude. Excusez-moi l'expression. Par contre, c'est vrai que quand ce document sera abouti la Métropole sera parfaitement en règle avec la loi et les dispositions qui doivent être prises. Mais bon. Espérons que ça améliorera certaines situations mais ça ne fera pas quitter certains de leur terrain dont ils sont propriétaires pour aller dans ces espaces là. Il ne faut pas rêver.

M. Le Maire : Très bien, merci pour ce complément. Oui, Aurélien Bazin.

M. Bazin : Je voulais simplement souligner qu'on parlait tout à l'heure de vraie politique, sociale et c'est un axe fort qui a été porté par la majorité départementale sur ce sujet sur les gens du voyage, en parfaite collaboration avec l'ensemble des sensibilités composant le Département avec l'ensemble des présidents des EPCI. C'est un sujet qui concerne non pas des gens de passage pour la majorité, mais des gens qui sont aussi voire, plus Puydômois que moi, qui sont nés ici et qui sont là depuis 30 ans et qui vivent dans des conditions qui ne sont pas acceptables et qui sont souvent stigmatisées. Donc quand on parle de politique sociale, vous en avez un parfait exemple. Et quand il viendra peut être un jour à Beaumont de se positionner sur le sujet plus précisément. Il faudra alors collectivement courageux pour ne pas céder à la démagogie ambiante sur ce sujet-là.

M. Le Maire : Très bien. Allez-y M. Dumeil.

M. Dumeil : Je veux rajouter un mot à propos de Beaumont, il y a eu des actions d'entreprises depuis longtemps, y compris des relogements, y compris des prises en charge de mères de famille toutes seules, etc. Pour certaines situations, ça a fonctionné, pour d'autres, ça a fonctionné un temps. Bon les démarches ont été faites. Et en plus, avec des familles extrêmement sédentarisées qu'on connaît bien et jusqu'à 3 générations. Mais il y a aussi des souhaits, des modes de vie et tout ça et qu'il ne suffit pas de dire, on vous propose un logement, voilà.

M. Le Maire : Bien je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **EMET** un avis concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028.

Fin de l'ordre du jour à 00H00

M. Le Maire : C'était le dernier rapport à l'ordre du jour, donc je vous l'ai dit, on a un vœu qu'on examinera tout à l'heure qui a été porté par le groupe Uni.e.s et je voulais avant vous faire un petit point sur la téléphonie, donc ça permettra à M. Dumeil de compléter ce que je voudrais dire en préalable à mon intervention pour vous apporter un certain nombre d'éléments, que ça soit très clair dans la tête de tous ici. Dans ce qui a été dit tout à l'heure, il est vrai que dans mon bureau et je vous invite, quand vous voulez à venir le voir. Le dossier des antennes et des nuisances provoquées par elles est le dossier le plus épais par rapport aux interventions que j'ai pu faire aux documents que j'ai pu collecter. J'assume pleinement, comme je pense la majorité d'entre vous qui étaient présents à l'époque d'avoir voté pour ces implantations dans le bourg de Beaumont. Là-dessus, il y a aucune ambiguïté de ma part. Mais que j'accepte difficilement qu'on me reproche d'avoir installé ces antennes et d'être coupable des nuisances qu'elles produisent parce que c'est factuellement faux. Donc effectivement j'ai voté les délibérations sur des informations qui ont été données à l'époque et je crois que personne ici n'est prêt à renoncer à utiliser les outils modernes de communication comme le téléphone portable. Donc si on veut faire je crois, exemple de quelque chose qui peut être un peu partagé comme action, ça peut être un sujet. J'ai vécu l'épisode des pigeons dont on m'accusait d'être la cause sur Beaumont. Bon, aujourd'hui, on n'en parle pas, même si la population est toujours présente, mais sans doute d'une manière un peu moins importante. Et on va refaire, pour information, je peux vous le dire, on va refaire une campagne de capture sur ces volatiles. Sur les antennes je ne crois pas avoir donc ménagé mes efforts et je remercie les services qui m'ont soutenu à chaque fois pour organiser des choses. Je remercie aussi certains collègues au niveau du Département qui m'ont aidé à prendre des contacts avec les autorités compétentes et l'Agence de radiofréquence. Nous avons eu 2 demandes d'installation d'antennes sur la commune que nous avons refusé qui datent toutes 2 de 2022, une sur une résidence rue Maréchal Leclerc et l'autre sur l'Allée du parc. Ces 2 demandes d'autorisation, je les ai refusées, elles ont fait bien sûr l'objet d'un contentieux de la part des pétitionnaires, de contentieux formés sous la forme du référé pour la première qui est dans le référé, a été traitée et traitée en notre faveur. Mais il restera à ce que le tribunal administratif se prononce sur le fond et pour le 2ème référé, qui est en attente à la date du 6 avril prochain. Mais je vous laisserai vous exprimer bien sûr là-dessus. Je voulais porter à la parfaite connaissance du Conseil sachant que nous avons été également on va dire, associé à Bouygues, Free et Orange dans le cadre d'un contentieux cette fois-ci devant le TGI pour des motifs de troubles anormaux du voisinage ainsi d'ailleurs que l'ANFR donc nous sommes 5 entités, enfin, sociétés commerciales, collectivités ou agences d'État visées par un de nos collègues qui et je le sais, ressent les difficultés qu'il vit. Je peux également vous dire et je le laisserai puisque il a pu faire le point aujourd'hui, à notre collègue Aurélien Bazin qu'un certain nombre d'éléments semblent commencer quand même à bouger du côté mais je reste très prudent parce qu'il y a eu des moments où j'étais, je n'allais pas dire enthousiaste, mais plutôt optimiste et où je vois que les choses n'ont pas bougé, malheureusement encore. Donc nous aurons prochainement une réunion avec Madame Husson qui est la sous-préfète de Thiers chargé par Monsieur le préfet de traiter ces éléments là et que compte tenu de ce que nous avons eu comme information aujourd'hui, je vais demander à ce que l'ANFR mette en place une nouvelle gamme de mesures pour nous permettre d'objectiver ces éléments. Et je laisse Aurélien Bazin apporter les éléments complémentaires. Et après M. Dumeil vous pourrez intervenir comme d'autres membres de votre équipe.

M. Bazin : Effectivement, comme je m'y étais engagé, nous nous étions engagés dans l'équipe majoritaire à faire progresser ce dossier peut être pas assez vite comme vous l'avez précisé M. Le Maire, mais on continue à travailler dessus parce qu'on sait qu'il y a des Beaumontois qui sont en souffrance sur cette problématique.

J'ai eu l'occasion cet après-midi d'échanger avec le Président de l'ANFR et aussi un représentant de Free qui m'a fait part d'une information qu'il faudra effectivement contrôler par une mesure tout à fait objective et indépendante. Mais je vous la livre quand même, parce qu'elle me semble intéressante. Il semble que depuis décembre dernier, sur l'antenne de l'opérateur Free situé dans le centre bourg, qu'une fréquence ait été complètement éteinte, c'est à dire qu'il y avait avant la 4G et la 3G sur cette antenne Free, il ne resterait depuis décembre que la 3G ce qui pourrait faire, je dis pourrais parce qu'encore une fois, nous ne sommes pas dupes et il faut qu'on fasse vérifier les mesures par des autorités indépendantes que ne serait-ce que pour cette antenne là, on passe de 6 à 7 volts par mètre à 4 volts par mètre sur celle-ci. Ce qui n'empêche pas que l'ensemble des fréquences cumulées arriverait à priori aux alentours de 6 ou 7 volts par mètre au cumulé, ce qui est la limite supérieure de ce qui est nationalement toléré sur le sujet pour autant l'opérateur Free m'a mentionné qu'il avait le souhait, tout comme l'opérateur Bouygues, de déménager et généralement, permettez-moi ce parallèle pour faire sourire tout le monde, c'est comme les emmerdes, ça vole en escadrille, a priori les antennes, quand ça déménage, ça déménage en escadrille. Donc la guerre n'est pas gagnée, mais on peut, peut-être voir progressivement une petite victoire et j'espère qu'on pourra, collectivement et avec nos collègues concernés, le jour où il aura des déménagements, pouvoir dire qu'on l'a fait collectivement.

M. Dumeil : Bien merci. Oui je me suis permis, je voulais refaire un petit historique d'ailleurs puisque les antennes, elles, ne sont pas arrivées en escadrille. Elles sont arrivées très progressivement et vous disiez fort justement et je veux bien le croire, que vous étiez agacé par le fait que vous soyez accusé de responsabilité comme ceci, comme cela. Moi j'ai été, mon collègue Jean-Pierre Cogneras aussi, très largement agacé par la façon dont vous vous êtes adressé à nous en disant, ils sont dans la salle, ils sont là ceux qui ont signé, qu'ils parlent etc. Alors, j'ai donc tout simplement voulu aussi rétablir un certain nombre de vérités mais c'est tout à fait factuel. D'ailleurs, j'ai remarqué qu'à chaque décision il y avait un paragraphe chapeau que vous connaissez peut-être. Ce paragraphe introductif, il est le suivant : « Dans le cadre du bon fonctionnement de la téléphonie mobile à Beaumont, ainsi que cela est largement demandé afin d'assurer une meilleure couverture et dans le respect de l'accord signé par la commune avec les opérateurs le 6 décembre 2011, etc. » A priori, à chaque fois, ça partait d'une bonne intention, disons. Alors donc je le disais tout à l'heure, je ne vais pas tout recommencer. Le point de départ avait été, une charte, un document signé et en accord le 6 décembre 2012 avec les élus. J'ai rappelé les étapes et les délibérations du 14 décembre 2011 votées à l'unanimité. Notre collègue M. Néhémie en faisait partie, moi aussi d'ailleurs. La délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2013 présentée là aussi par le premier Adjoint de l'époque et adoptée à l'unanimité, avec une convention qui courait sur 12 ans, pour un loyer de 9000€ par an, révisable annuellement à hauteur de 2,5%. Et enfin, la dernière délibération, celle de la 3e antenne du Conseil Municipal avec une décision du Conseil Municipal, le 6 février 2019 : « Autorisation est donnée au maire pour la signature d'un accord d'un support de téléphonie mobile à 1 place de la République avec Free mobile, autorisation de signature votée à l'unanimité ». Et pour être complet, puisqu'il n'est pas tard, je vais me faire ce plaisir là, je vais citer ceux qui ont voté favorablement et qui sont toujours présents, Alain Dumeil, Jean-Paul Cuzin, Damien Martin, Josiane Bohatier, Jean-Pierre Cogneras, Josiane Marion, Francis Gaumy, Michel Préau, Dominique Molle, François Ulrich. Plus une voix et donc un double soutien, M. Cuzin, puisque vous aviez le pouvoir de Mme Faye, que vous avez représenté ce jour-là et vous avez donc doublement approuvé. Alors je veux dire par là que ce n'est pas le maire qui, d'un seul coup, un jour sur un coin de table, a signé un truc sans savoir comment. C'était une autorisation de délégation de signature pour une convention. Donc voilà, moi je ne démontre rien, je fais que rapporter ce qui est tout à fait factuel. Alors la Convention, la dernière. Elle a été signée pour une durée de 12 ans. Le loyer annuel, il est de 7200 euros net.

Lui aussi indexé à hauteur de 2% par an, la surface louée est de 12,75 m² et le loyer étant sans doute, je suppose perçu par l'EPF Smaf, j'imagine, puisqu'ils sont porteurs et propriétaires du bâtiment en portage. Donc voilà quelle est l'exactitude des faits. Alors je voulais ajouter puisqu'il y a des affaires et des nuisances sonores que cette 3^{ème} antenne n'est pas réfrigérée, qu'elle est, elle se suffit à elle-même dans ce fonctionnement là et que les bruits des ventilateurs dépendent des 2 précédentes antennes. Alors je ne dis pas que ce soit bien. Je ne dis pas que tout le monde ait eu raison. Bon, je pense encore une fois que ça répondait à une situation du moment. Mais voilà, encore une fois factuellement, quelle est la situation, quels sont les faits et que ce n'est pas X,Y ou Tartempion qui a signé en catimini un truc donc c'était bien dans toute la légalité que cette situation s'est produite, légalité administrative j'entends.

M. Le Maire : On est tout à fait d'accord et je n'ai jamais dit le contraire. Simplement quand je lis ça et là que les antennes sont les antennes de Cuzin, j'ai un peu de mal à en assumer la paternité. Même si j'assume parfaitement d'avoir voté comme vous l'avez rappelé comme je l'ai dit d'ailleurs dans mon propos introductif à cette intervention, j'assume parfaitement comme l'ensemble de nos collègues, la seule chose c'est qu'on se trouve, on va dire pieds et poings liés parce que derrière on a plus aucun pouvoir d'où l'ensemble des actions que j'essaie de faire auprès de ceux qui peuvent avoir un pouvoir pour essayer de faire bouger. Voilà donc c'est simplement ça que je veux dire après le reste, moi j'assume parfaitement mon vote et je vous le dis et je le redis, je les ai votés. Aujourd'hui la position que j'ai prise elle est claire et elle est connue des opérateurs c'est que toute demande qu'ils peuvent faire sur le territoire fait l'objet d'un refus de ma part, ça nous coûte, si je puis dire, 2 contentieux qui sont en cours et je continuerai cette position là tant que le point atypique de l'Église n'est pas traité. Lorsqu'il sera traité et revenu dans un étiage acceptable comme on doit le trouver dans une agglomération comme c'est le cas de Beaumont, je réexaminerai les demandes d'installations. Après, si le tribunal administratif me donne tort, je m'exécute parce que j'ai pas le pouvoir de faire autrement ou si le Préfet prend un arrêté d'installation, et bien je le laisserai s'exécuter, mais de ma propre initiative, je n'en tolérerai plus et c'est pour ça que je vous dis, il y a certains propos que je trouve anormaux, outranciers voire plus de la part de certaines personnes en m'attribuant la totalité de la paternité de ces antennes. Et ça, je ne peux pas l'accepter. Voilà et cette paternité, elle doit être par nous tous, partagée, qui avons voté à un moment sur des données techniques qui ne devraient pas aboutir à ce qu'elles sont aujourd'hui. Et je le redis encore une fois, c'est un dossier qui depuis maintenant bientôt 3 ans nous prend, et pas qu'à moi, beaucoup de temps pour essayer de trouver avec mon collègue et ami Michel Sauvade qui siège au niveau de la commission nationale des radiofréquences pour obtenir des contacts pour obtenir des informations. J'ai encore eu cet après-midi avant Conseil, un responsable de Bouygues avec lequel on a regardé et pour préparer la réunion à venir voilà c'est tout ce que je veux dire. Après le reste je veux dire, c'est du verbiage et des choses. Mais vous savez, je ne veux pas citer Umberto Eco sur ce qu'il pense de la vérité et d'Internet mais bon parce que ça pourrait faire de la peine à certains mais pour autant je les invite à rechercher cette citation, elle est pleine de bon sens. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire sur ce sujet. Oui, M. Dumeil.

M. Devise : Non, je crois que c'est moi qui avais demandé la parole.

M. Dumeil : Non mais je conclus pour moi. Je trouve que c'est bien les choses soient claires et qu'on s'en soit expliqué. En plus, je ne sais pas si j'ai signé, mais en tout cas j'avais le pouvoir de signature, peut-être que je l'ai délégué, j'en sais rien, mais en tout cas les choses s'étaient passées tout à fait légalement et parfaitement. Et donc il n'y avait pas lieu de laisser planer, il y a des gens qui sont là, ils ont signé, qui parlent, etc. Moi j'avais été fâché de cette situation comme vous pouviez l'être des antennes Cuzin. Donc c'était bien qu'on en parle comme ça, les choses sont au clair et honnêtes.

M. Le Maire : Le débat est fait pour ça. Olivier Devise.

M. Devise : Oui. Je voudrais juste rappeler la position qu'on avait à l'époque à peu près partagée, c'était qu'il fallait qu'il y ait des antennes relais et il fallait les multiplier en baissant leur puissance pour que le niveau moyen du champ électrique baisse. Et donc pour moi il y a le problème du point normal mais dire je bloque tout. A un moment c'est à dire qu'on ne peut pas résoudre forcément le point normal en bloquant tout. Aussi on voit la difficulté dans laquelle vous êtes mais ce n'est pas simple.

M. Le Maire : Alors, les secteurs où je bloque ils ne couvrent pas le même territoire. Voilà.

M. Devise : Ok. Mais ça veut dire quand même qu'il ne faut pas bloquer sinon on ne pourra pas faire baisser la valeur, ça c'est la première chose. La 2^{ème} chose c'est qu'on avait entamé aussi des périmètres où on interdisait toute antenne autour des écoles. Je pense qu'il faut préserver ce genre de choses.

M. Le Maire : On est d'accord.

M. Devise : Et le 3^{ème} point, c'est qu'on essayait de garder les antennes sur des bâtiments ou des espaces publics pour qu' on ait un petit moyen d'action, parce que ce n'est pas un gros mais si on le fait, si on laisse sur un privé, on a plus aucun moyen d'action. Voilà donc c'était à peu près les 3 principes où on s'était mis d'accord, si je me rappelle bien. 1 : ça rapporte un peu d'argent à la commune, pas grand chose, mais un petit peu. On avait un tout petit peu de maîtrise et on protégeait certaines zones et je pense que là-dessus, on peut converger.

M. Le Maire : De toute façon, je continuerai à vous tenir informé de l'évolution, puisque nous devrions avant, je vais dire avant l'été, là, puisqu'on est dans le printemps, avoir un point. Il y a quelques points de positionnement qui ont été identifiés par les ingénieurs spécialisés en radiofréquence pour faire des alternatives, mais il faut savoir qu'on a utilisé 2 de ces alternatives qui malheureusement, étaient infructueuses. La première, et vous le savez tous, c'est le clocher de notre église. Puisque là les monuments historiques ont donné un avis défavorable et l'autre point qui était potentiellement intéressant, c'était donc le toit de l'AFPA où là, la direction des bâtiments de l'AFPA a refusé. Donc bon, voilà, il faut fonctionner avec ça aussi, mais je continuerai à vous tenir informé des éléments sur ce sujet.

M. Le Maire : Ce sujet était important et je pense qu'il était bien que chacun puisse s'exprimer. Je vous propose, Mme Veilhan de nous faire un résumé, peut-être ne pas en faire la lecture complète. Enfin, je vous laisse juge, mais le rapport a été votre vœu. Votre projet de vœu a été mis sur table et chacune et chacun de nos collègues a pu en prendre connaissance.

Mme Veilhan : Oui, donc c'est un vœu qu'on propose. Le groupe Uni.e.s pour Beaumont. Dans le contexte actuel que l'on connaît de mouvement social lié à la décision du gouvernement de vouloir porter l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement de la durée de cotisation de 43 annuités. Considérant que la majorité des Français refuse ce report brutal, même 90% des actifs alors que tous les Français approuvent un fort attachement au système de retraite par répartition. Considérant aussi que depuis longtemps, pour la première fois depuis longtemps, les 8 principaux syndicats appellent à se mobiliser contre ce projet du gouvernement.

Considérant aussi les mobilisations massives que l'on a connues au cours de ces dernières semaines, considérant l'inégalité criante de cette réforme dont les travailleurs doivent porter exclusivement le

coût, considérant qu'il s'agit d'un projet qui n'a aucune urgence économique parce qu'on sait que des alternatives sont possibles et parce qu'on sait que le Conseil d'orientation des retraites a clairement indiqué que le système des retraites n'était pas en danger. Considérant, que ce gouvernement omet de mentionner et de prendre en compte des coûts induits par ce projet de loi, comme les hausses attendues des arrêts maladie, les mises en invalidité, les dépenses de solidarité, RSA. Considérant que des financements alternatifs existent, tels que l'augmentation des salaires telle que d'imposer l'égalité homme-femme, qui élargirait l'assiette des cotisations telles que l'augmentation des cotisations patronales, etc. Considérant aussi que les retraités sont les artisans indispensables du lien social. Que partir à 60 ans est une des conditions pour être en bonne santé, qu'ils sont le pilier essentiel de nos sociétés, car ce sont eux qui portent le tissu associatif à Beaumont, comme partout ailleurs. Considérant aussi que l'outil législatif utilisé en se référant à l'article 47.1 de notre Constitution, puis à l'utilisation de l'article 49.3 sont des dénis de démocratie et visent à cacher la faiblesse de la légitimité de ce gouvernement sur le sujet des retraites et que par conséquent le gouvernement porte la pleine responsabilité du ressentiment et de la colère grandissante des Françaises et des Français. Qu'il ne peut être concevable de diriger notre pays contre le peuple français, considérant aussi l'importance de ces sujets pour la vie quotidienne des Beaumontois et des Beaumontoises et pour la vie quotidienne des travailleurs ici et des travailleuses ici présents, dont certains devront connaître cet allongement de l'âge de la retraite avec des situations qui ne sont pas toujours faciles. Nous vous proposons donc de voter ce vœu. Le Conseil municipal de Beaumont demande que le gouvernement renonce à sa réforme et qu'il engage avec les travailleuses et les travailleurs de notre pays, les syndicats, les élus et tous les citoyens et citoyennes une véritable concertation pour renforcer notre système de retraite par des mesures de progrès et de partage des richesses.

Nous pensons qu'il peut y avoir un consensus pour montrer notre opposition à tous à ce projet qui renforce fortement les inégalités au sein de notre pays.

M. Le Maire : Merci Mme Veilhan. Et on, on s'en est parlé Mme Veilhan quand vous l'avez envoyé. Bien entendu, le dernier paragraphe, le Conseil municipal de Beaumont demande etc, sera maintenu dans le cas où il y a un vote. Pour ce qui me concerne, je vais donner ma position de vote et elle m'appartient et chacun de mes collègues prendra celle qu'il souhaitera. Je m'abstiendrai comme je le fais à chaque fois qu'il y a des vœux, quel que soit l'instance dans laquelle je siège. Après, je comprends et il y a un certain nombre d'arguments qui ne manquent pas d'intérêt. Sur les raisons que vous évoquez au départ, je rappellerai simplement qu'en 81 il me semble la majorité des Français n'étaient pas pour la suppression de la peine de mort, pas plus qu'ils n'étaient pour la contraception et l'avortement. Mais bon c'est aussi les sociétés qui évoluent. Voilà donc je ne sais pas si cet argument là est le meilleur et vous en avez cité d'autres qui me paraissent bien plus pertinents dans votre démonstration.

En tout cas pour ce qui me concerne je m'abstiendrai sur ce dossier. Je ne sais pas s'il y a d'autres explications de votes. Aurélien Bazin.

M. Bazin : Je voudrais aussi expliquer mon vote et en reprenant peut-être la formulation du vœu qui nous a été soumis et que j'ai découvert en arrivant dans la salle. Donc, considérant que le Conseil municipal n'est pas fondé à se prononcer par le vote sur des sujets qui ne relèvent pas de ses compétences. Considérant que je ne souhaite pas m'associer à un vœu partisan qui n'a fait l'objet d'aucune concertation dans son écriture, en dépit des déclarations de bonnes intentions exprimées en la matière, séance après séance par les auteurs du vœu qui nous a été soumis.

Considérant que je ne souhaite pas m'associer sur ce sujet précis à un groupe politique qui a appelé, je cite « a bloqué » la France . Considérant basiquement que la démocratie représentative et la constitution de la 5e République sont toujours en vigueur mais respectant celles et ceux qui combattent cette réforme dans le strict respect des institutions en vigueur et étant attentifs aux mesures visant à protéger celles et ceux ayant un métier plus pénible que le mien, je ne voterai ni contre, ni pour ce vœu et ne prendrai pas part au vote.

M. Le Maire : Oui, Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui, alors que je l'ai toujours avec moi, je souhaiterais si c'est possible qu'on nous donne lecture de l'article du règlement du Conseil municipal à propos des vœux si vous pouvez l'avoir.

Interventions hors micro.

M. Le Maire : M. Ulrich, allumez votre micro. Allez-y.

M. Ulrich : Voilà l'article correspondant c'est : « Le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets pouvant être rattachés directement à un intérêt local ». Il n'y a pas d'ambiguïté.

M. Dumeil : D'accord. Moi ce que je voulais dire à titre personnel très franchement, ce vœu j'y souscris à titre personnel, dans sa plus grande partie, mais en tant que maire, j'ai toujours pris la position de ne pas accepter de ne pas faire voter les vœux qui ne portaient pas sur des sujets exclusivement communaux et comme le dit le règlement, alors après on peut toujours dire oui, mais les retraités ils sont aussi Beaumontois, etc. Mais on ne peut pas dire que ce soit un objet direct propre aux décisions du Conseil municipal ou de la Ville de Beaumont, ou concernant en particulier la Ville de Beaumont. Donc je ne sais pas si vous souhaitez le mettre au vote mais je n'y participerai pas pour être cohérent avec les positions que j'ai toujours prises en étant maire. Après à titre personnel et sur le contenu je suis très largement d'accord avec ce qui est écrit.

M. Le Maire : M. Cogneras.

M. Cogneras : Moi, contrairement à ce que disent mes collègues, je voterai pour parce que je trouve que le gouvernement a passé en force et que démocratiquement ce n'est pas normal. Pour moi, ce n'est pas normal. Donc je voterai pour.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Alors je me suis posé la question effectivement de le présenter ou pas. Bon moi j'ai décidé de le présenter en me disant que le personnel communal était de fait impactés et donc que ça pouvait, voilà, sur cette partie mais je me suis effectivement posé la question par référence à notre règlement intérieur et bon, j'ai pris cette décision. Je ne sais pas si c'est la bonne en tout cas voilà, je le soumetts aux voix. Moi je vous ai dit je m'abstiendrai et chacun sera donc libre bien entendu de son vote. Alors je le mets aux voix.

Résultat du vote :

- **24 non participation au vote de la majorité**
- **7 Pour : Groupe Uni.e.s + Groupe des non inscrits et M. Cogneras**
- **1 abstention (M. Dumeil)**

M. Le Maire : Donc je modifierai le dernier paragraphe si vous en êtes d'accord en mettant le résultat du vote. Notre Conseil est maintenant terminé merci à celles et ceux qui nous ont accompagnés jusque là. Est-ce qu'il y a des points ?

Mme Bohatier : Je me permets de prendre la parole afin de préciser à tous les élus sur un fait qui aurait pu avoir des conséquences ennuyeuses pour notre cité. En effet, une conférence exposition de l'association SOS Donbass intitulée L'Allée des Anges devait être organisée le 11 mars à la salle La Ruche, avec l'accord de la commune et une affiche produite avec le logo de la ville devait être diffusée pour en informer les Beaumontois. Après certains avertissements sur les fondements de cette association, M. Le Maire a pris la décision d'annuler cette manifestation en publiant une lettre sur le site de notre ville. Par contre, dans celle-ci, M. Le Maire met en cause de façon indirecte, mais même presque directe, le Secours Catholique en l'accusant de soutenir cette association, ce qui a été parfaitement choquant. Aussi, je me permets de lire la lettre démentie que j'ai fait parvenir à M. Le Maire en date du 9 mars 2023 et je pense qu'elle doit vous être lue. Donc voici le document :

Le 9 mars 2023, M. Le Maire. Josiane Bohatier, responsable de l'antenne du secours catholique de Beaumont ainsi que toute l'équipe dirigeante, tient à souligner par cet écrit, n'avoir en aucun cas participé de près ou de loin à l'organisation de la conférence exposition intitulée La Baie des Anges, L'Allée des Anges, pardon, via l'association SOS Donbass, prévue le 11 mars à Beaumont. En effet, aucune personne de l'instance, ni de l'antenne Cantal, du Puy de Dôme et encore moins de Beaumont n'ont été contactés.

Tout a été organisé à la seule initiative d'un de ses bénévoles, sans concertation avec l'organigramme en place. En espérant que ces rectificatifs mettront en dehors de tout soupçon notre travail de bénévole sur Beaumont et blanchira l'image de secours catholique que nous représentons. Très cordialement, Josiane Bohatier et toute l'équipe dirigeante du Secours Catholique de Beaumont.

Voilà, je voulais en faire une petite précision.

M. Le Maire : Merci pour cette précision qui appelle de ma part un commentaire, je n'ai jamais mis en cause le secours catholique, mais il est factuellement avéré que j'ai été sollicité par un membre du secours catholique qui nous avait d'ailleurs sollicité lorsqu'il a fallu accueillir des réfugiés ukrainiens de passage pour aller au Portugal. Il m'a sollicité par téléphone et par courrier en me demandant la mise à disposition d'une salle, ce que j'ai fait lorsque j'ai vu arriver l'affiche qui a été élaborée parce que pour moi c'était une organisation du secours catholique. Ça m'avait été présenté comme ça, oui. J'ai le courrier, donc je crois qu'il faut là aussi être précis et factuel. Lorsque j'ai vu la réalisation de l'affiche qui allait avec cette association, j'ai immédiatement téléphoné à cette personne à qui j'ai demandé de venir dans mon bureau dans l'heure qui suivait, ce qui a été fait avec la personne relais Beaumontoise de cette association. Voilà et je leur ai expliqué ce que j'en pensais à l'un et à l'autre. Donc ça a été très clair. J'ai dans la foulée contacté les autorités compétentes au niveau de l'État sur ce qui me paraissait une tentative, je cherche mes mots, tout à fait de nature à pouvoir déstabiliser un certain nombre d'organismes dont le secours catholique. J'ai d'ailleurs prévenu un de ses responsables que je connais par ailleurs, qui a une responsabilité au niveau départemental de ce qui s'était passé, donc je n'ai jamais mis en cause le Secours Catholique. Absolument pas. Et ça je tiens à le dire d'une manière formelle.

Et là aussi, il y a un certain nombre de réseaux sociaux qui se sont complut à essayer de diffuser de fausses informations, mais on en a l'habitude sur Beaumont. Chaque opportunité est bonne à prendre pour certains, donc il faut qu'ils les assument. Voilà. Mais que ce soit très clair dans ma tête et la lettre, je la tiens, elle est dans mon bureau, je la tiens à disposition de cette demande qui m'a été faite au nom du Secours Catholique.

Donc, après, comment sont donnés les habilitations à l'intérieur, ça, je ne sais pas. Maintenant, nous nous en sommes expliqués sur le fonctionnement, mais que ce soit bien clair sur la manière dont c'est arrivé au niveau de la commune.

Intervention hors micro.

M. Le Maire : On était là sur les questions diverses.

M. Dumeil : Questions diverses ou observations. Déjà, je trouve complètement invraisemblable que sur le site officiel de la mairie, 3 mois après le départ dans les conditions qu'on sait du directeur reconnu du Tremplin il soit toujours présenté et cité comme directeur de la structure aujourd'hui. En termes de mise à jour, faites quelque chose. Parce que vis-à-vis de lui, c'est un peu du foutage de gueule. Et puis ce n'est même pas normal vis-à-vis de la nouvelle directrice qui est là depuis un mois. Alors, en termes de fonctionnement du service COM. C'est une question, alors je ne sais pas, il semblerait, j'y mets des précautions, que l'extinction totale de l'éclairage public ne rendent pas très compétitive la vidéosurveillance.

Donc, alors faut regarder parce que ça veut dire, peut-être que on n'a pas 50 000 secteurs qui sont sous vidéosurveillance, peut être faudrait-il je ne sais pas garder un certain d'éclairage parce que il y a eu peu de temps et on n'a pas pu voir ce qu'il y avait quoi. Parce qu'il y avait une grande obscurité et les caméras n'ont pas suffi.

M. Le Maire : Il y avait un problème de réglage qui a priori a été résolu.

M. Dumeil : Ah bah tant mieux. C'est pour ça que j'ai été prudent en disant, est-ce que ça peut fonctionner ?

M. Le Maire : Un programme de réglage sur le matériel.

M. Dumeil : Voilà, c'était les 2 questions, observations.

M. Le Maire : Très bien. M. Cogneras à une question.

M. Cogneras : Oui, c'est une question récurrente que j'ai posée déjà plusieurs fois, auquel à chaque fois on me dit ça va être réglé très prochainement parce que le coffret électrique est prêt, c'est la mise en eau de la Fontaine devant la mairie. Alors j'ai posé la question au moins 3,4 fois je crois.

M. Le Maire : Je vais vous répondre parce que c'est un sujet qui m'importe également, puisque j'avais été de ceux qui avaient sollicité le déplacement de la Fontaine de la place du parc, sur le parvis de la mairie. Aujourd'hui, nous sommes et notre directeur des services techniques est là. Il pourrait vous apporter des éléments. Nous sommes à plus de 50 000€ de remise en état pour des éléments. Oui, mais alors vous viendrez voir Arnaud, allez voir Arnaud. Il vous expliquera clairement ce qu'il y a à faire. Il y a pour plus de 50 000€ de travaux à faire.

Je termine. Pour le moment, la fontaine est fuyarde et a des consommations d'eau qui sont astronomiques donc dans le contexte que nous vivons, il me paraîtrait tout à fait mal placé de mettre cette fontaine tant que les travaux ne seront pas réalisés, donc on verra en fonction de nos capacités financières ce que l'on peut faire ou pas, mais nous sommes à plus de 50 000€ M. Cogneras. L'étude a été faite parce que j'avais donné, je peux vous le dire. J'avais donné au service comme consigne de la mettre en eau avant le printemps, vous voyez et on l'a passé.

M. Cogneras : Alors je ne comprends pas pourquoi, car à chaque fois que j'ai posé la question, on m'a dit, c'est une question de jour. Le coffret électrique est refait et ça va être mis en place.

M. Le Maire : Alors parce que c'est les éléments que nous avons initialement, mais notre directeur des services techniques a soulevé, je vais dire, une faille, si je puis dire, en disant il y a quelque chose qui ne va pas, ce n'est pas normal qu'on ait ces niveaux de consommation d'eau.

M. Cogneras : Au début, on n'avait absolument pas de consommation d'eau puisqu'on consommait en circuit fermé.

M. Le Maire : Écoutez, je n'ai pas les données mais vous irez voir, vous lui téléphonerez. Mais avant qu'on soit en panne en principe ça marche. C'est le principe d'une voiture, d'une machine à laver, d'un téléviseur. Donc aujourd'hui ça ne fonctionne pas. Il y a un devis de remise en état de 50 000 € je ne vais pas m'affoler pour le signer. J'attends, mais vous viendrez demander Arnaud Frisach. Peut-être pas ce soir parce qu'il est tard. Mais téléphoner au service technique, demandez à ce que Arnaud vous présente, non mais vous pouvez aussi téléphoner parce qu'il n'est pas souvent dans son bureau, il est sur le terrain mais vous aurez les éléments, vous verrez avec lui, il vous donnera tous les détails techniques.

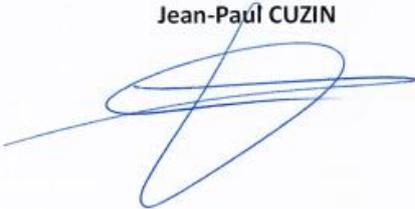
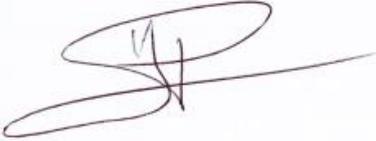
M. Cogneras : Non, moi je ne téléphonerai pas, je viendrai.

M. Le Maire : Non mais vous pouvez aussi téléphoner.

M. Cogneras : Ce que je ne comprends pas, c'est que quand j'ai posé la première fois la question, on m'a dit ce n'est pas très grave, c'est une histoire d'électrovanne. Une électrovanne à 50 000 € ça me paraît ...

M. Le Maire : Bon, écoutez, on ne va pas s'en sortir. Je vous ai dit il y avait 50 000 € de travaux de remise en état sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée. Je vous donne rendez-vous pour la fête de Pâques.

M. Le Maire lève la séance à 00h45.

<p>Le Maire, Jean-Paul CUZIN</p> 		<p>La secrétaire de séance Yaëlle MATHIEU-PEGART</p> 
--	---	--